

# RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DU CRABE DES NEIGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Novembre 2007



*« Au mât, hissons les voiles... »*

Par GTA Consultants en pêche inc.



## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>REMERCIEMENTS .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>1. INTRODUCTION.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>2. DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE DU CRABE DES NEIGES DU<br/>NOUVEAU-BRUNSWICK.....</b>   | <b>6</b>  |
| 2.1. LA TRANSFORMATION DU CRABE DES NEIGES .....   | 6         |
| 2.2. LES PÊCHEURS .....  | 9         |
| 2.3. LES EMPLOYÉS DES USINES DE TRANSFORMATION .....   | 16        |
| <b>3. MISE EN CONTEXTE .....</b>   | <b>20</b> |
| 3.1. LES USINES DE TRANSFORMATION .....  | 20        |
| 3.2. LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES USINES DE TRANSFORMATION .....  | 22        |
| 3.3. LES PÊCHEURS-PROPRIÉTAIRES .....  | 24        |
| 3.4. LES MEMBRES D'ÉQUIPAGE.....   | 26        |
| 3.5. LES COMMUNAUTÉS.....  | 27        |
| 3.6. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS) .....  | 28        |
| 3.7. LE GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (MINISTÈRE DES PÊCHES) .....   | 31        |
| <b>4. LE CONTEXTE MONDIAL DE LA PÊCHE AU CRABE DES NEIGES<br/>DU SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT .....</b>                                 | <b>33</b> |
| 4.1. LES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE CRABE ET LES CAPTURES À TRAVERS LE<br>MONDE.....   | 33        |
| 4.2. LA PLACE DU CRABE DES NEIGES CANADIEN VIS-À-VIS LA PRODUCTION DU<br>CRABE DES NEIGES AILLEURS .....                                 | 35        |
| 4.3. LA PRODUCTION DU CRABE DES NEIGES DU SUD DU GOLFE DU SAINT-<br>LAURENT VIS-À-VIS LA PRODUCTION CANADIENNE DU CRABE DES NEIGES ..... | 38        |
| <b>5. LE MARCHÉ DU CRABE DES NEIGES .....</b>  | <b>40</b> |
| 5.1. LES PRINCIPAUX MARCHÉS DU CRABE DES NEIGES.....   | 40        |
| 5.2. L'ÉVOLUTION ET LES CHANGEMENTS DU MARCHÉ.....   | 43        |
| <b>6. LES PRIX .....</b>   | <b>47</b> |
| 6.1. ÉVOLUTION ET CHANGEMENT DU PRIX.....  | 47        |
| 6.2. COMPARAISON DU PRIX PAYÉ AUX PÊCHEURS À LA VALEUR MARCHANDE DU<br>PRODUIT.....  | 50        |
| 6.3. COMPARAISON DES PRIX PAYÉS AUX PÊCHEURS.....  | 51        |
| <b>7. CE QUI S'EST FAIT AILLEURS .....</b>   | <b>53</b> |
| <b>8. CE QUE RACONTENT LES INTERVENANTS .....</b>  | <b>56</b> |
| <b>9. LES OBSERVATIONS DU CONSULTANT.....</b>  | <b>68</b> |
| 9.1. LA SITUATION EST GRAVE .....  | 68        |
| 9.2. L'INDUSTRIE EST DANS UN ÉTAT PRÉCAIRE.....  | 69        |

|   |           |
|---|-----------|
| 9.3. LE CHAOS DANS LA DÉTERMINATION DES PRIX .....  | 69        |
| 9.4. LA MÉFIANCE ET LE MANQUE DE COLLABORATION .....  | 69        |
| 9.5. LE DÉBAT À PROPOS DE QUI DEVRAIT RECEVOIR UN QUOTA À GÉRER.....  | 71        |
| 9.6. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉPLORABLES DES TRAVAILLEURS D’USINES .....                                      | 72        |
| 9.7. LA CULTURE DE CHÔMAGE.....   | 73        |
| 9.8. LES PROBLÈMES DE GOUVERNANCE .....   | 74        |
| 9.9. L’IMAGE DES PÊCHEURS.....  | 74        |
| 9.10. LA PERCEPTION DU PUBLIC EN GÉNÉRAL PAR RAPPORT À L’INDUSTRIE .....  | 76        |
| 9.11. MES CONCLUSIONS .....   | 76        |
| <b>10. ANALYSE ET DESCRIPTION DES TROIS ENJEUX .....</b>  | <b>78</b> |
| 10.1. LE CRABE DES NEIGES CAPTURÉ PAR LES PÊCHEURS DU N.-B. ET<br>TRANSFORMÉ À L’EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE ..... | 78        |
| 10.2. LE RYTHME DES DÉBARQUEMENTS .....   | 81        |
| 10.3. LES USINES DE TRANSFORMATION DU CRABE DE NEIGES AU N.-B. :<br>AUCUNE GARANTIE D’APPROVISIONNEMENT .....   | 85        |
| <b>11. UNE VISION POUR L’INDUSTRIE DE L’AVENIR.....</b>   | <b>89</b> |
| <b>12. RECOMMANDATIONS .....</b>  | <b>91</b> |
| A) RECOMMANDATIONS D’ORDRE GÉNÉRAL .....  | 91        |
| B) RECOMMANDATIONS LIÉES AUX TROIS ENJEUX .....   | 92        |
| 1. LE CRABE DES NEIGES CAPTURÉ PAR LES PÊCHEURS DU N.-B. ET<br>TRANSFORMÉ À L’EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE .....    | 92        |
| 2. LE RYTHME DES DÉBARQUEMENTS .....  | 93        |
| 3. L’INSTABILITÉ DANS L’APPROVISIONNEMENT DES USINES .....  | 93        |
| <b>REFERENCES.....</b>  | <b>96</b> |

## **Remerciements**

Lorsqu'on m'a demandé de préparer ce rapport, j'étais tout de suite conscient de l'ampleur et de la complexité du dossier. D'une part, cela n'a fait que stimuler mon enthousiasme, sachant que j'aurais l'occasion de rencontrer un bon nombre d'intervenants de cette industrie. Je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont pris le temps de partager leur vécu autour des enjeux. Souvent, cela débordait des trois points que je dois aborder. Toute ma vie, j'ai été émerveillé de voir comment les gens des pêches sont chaleureux lorsqu'on a la chance de les rencontrer dans un contexte plus personnel.

Il faut le reconnaître; les pêches, ça peut être compliqué. Rassembler tous les renseignements et toutes les données aurait été impossible sans la précieuse collaboration des nombreux individus de divers ministères provinciaux et fédéraux. Je tiens en particulier à souligner l'excellente collaboration de Mario Gaudet du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick et de toute son équipe. Il en va de même pour Michel Audet, du MPO, et son équipe, dont Manon Mallet qui a bien voulu, entre autres, réviser le rapport. Je tiens à remercier Nicole Savoie, Byron James, Jim Jones, Yvon Chiasson, et Bernard Thériault du Cabinet du premier ministre, pour leurs suggestions et leurs contributions. Je voudrais remercier l'honorable Rick Doucet, ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick pour la confiance qu'il a démontrée à mon égard. J'espère que je ne le décevrai pas.

Je tiens à souligner de façon toute particulière l'excellent travail et la contribution de ma collègue, Joanne Losier, sans laquelle ce rapport n'aurait pas vu le jour.

Finalement, je tiens à remercier ma conjointe, Louiselle Cimon, pour sa patience et son appui moral lors des longues journées et parfois des longues nuits de travail qui m'ont permis d'accoucher de ce travail.

Gilles Thériault  
GTA Consultants en pêche inc.

## 1. Introduction

Le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick m'a demandé de me pencher sur trois enjeux précis reliés à l'industrie du crabe des neiges de notre province.

Ils sont les suivants :

- 1) Examiner de plus près une nouvelle tendance qui se dessine, où de plus en plus de crabe des neiges provenant de nos pêcheurs est transformé en dehors de la province, et recommander des mesures incitatives permettant à nos usines de transformer les plus grandes quantités possible de crabe des neiges;
- 2) Analyser le rythme hebdomadaire des débarquements du crabe des neiges; et suggérer des moyens permettant aux usines de transformer le crabe dans des conditions optimales; et
- 3) Aborder la problématique de l'instabilité dans l'approvisionnement du crabe des neiges aux usines de transformation et faire des recommandations visant à assurer un approvisionnement plus stable.

Pour y arriver j'ai voulu rencontrer bon nombre de transformateurs, de pêcheurs et leurs représentants, des communautés autochtones, des travailleurs d'usines et leurs représentants, des représentants de diverses collectivités côtières, d'anciens intervenants du secteur s'intéressant toujours au dossier, ainsi que des représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du ministère des Pêches et des Océans du Canada. Malheureusement, je ne suis pas parvenu à rejoindre tous les gens que j'aurais souhaité rencontrer, la liste étant trop exhaustive. Ceci étant dit, j'ai été reçu à bras ouverts par l'ensemble des intervenants qui ont bien voulu m'accueillir. Tous étaient d'accord avec la nécessité de l'étude et n'ont pas hésité à partager leurs préoccupations, leurs opinions et leurs suggestions.

En plus, je me suis penché sur ce qui se passe ailleurs dans l'industrie des pêches, que ce soit ici dans les provinces atlantiques ou un peu partout à travers le monde.

J'ai voulu situer notre industrie du crabe des neiges dans le contexte de la production mondiale du crabe ainsi que des marchés internationaux. Je me suis penché sur les prix, de la valeur marchande aux prix payés aux pêcheurs. Je me suis attardé à la situation des travailleurs d'usine, que je considère comme un sujet incontournable dans le contexte des pêches de la côte Est du Nouveau-Brunswick.

J'ai également voulu faire une mise en contexte et partager les commentaires des gens que j'ai rencontrés tout en faisant part de mes observations personnelles. Je conclus en offrant une vision pour l'avenir de notre industrie et en énonçant une série de recommandations qui, j'en suis confiant, sauront contribuer au renforcement et au développement de notre industrie. Je souhaite simplement que l'on prenne le temps de les examiner de près, d'y réfléchir sérieusement et ensuite de les commenter dans un esprit de critique constructive.

## **2. Description de l'industrie du crabe des neiges du Nouveau-Brunswick**

### **2.1. La transformation du crabe des neiges**

#### **2.1.1. Bref historique**

Ce n'est que vers la fin des années 60 que l'on a procédé à l'ouverture d'usines de transformation du crabe des neiges. À l'époque, on comptait quelques usines dans la Péninsule acadienne et l'usine de la famille Gagnon dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. C'est grâce à des entrepreneurs tels que Basile Roussel de Le Goulet et Edmond Gagnon de Grand-Barachois, pour n'en nommer que quelques-uns, que la province est devenue un chef de file dans la mise en marché du crabe des neiges. Jusqu'au début des années 80, pratiquement toutes les usines étaient appartenues par des entrepreneurs acadiens. Vers la fin des années 80, on a assisté à un début de changements déterminants et controversés, en quelque sorte. De nombreux crabiers traditionnels se regroupèrent pour acquérir les usines de transformation de produits de la mer. À un moment donné, des crabiers traditionnels appartenaient 80 % des usines actives dans la transformation du crabe. Ces nouvelles acquisitions furent contestées par les propriétaires indépendants, arguant qu'il n'était ni juste ni équitable que des pêcheurs détenant des quotas puissent prendre contrôle d'usines de transformation de crabe alors que les propriétaires indépendants ne pouvaient détenir un quota de crabe.

Depuis l'an 2000, la plupart des crabiers traditionnels se sont départis de leurs intérêts dans les usines pour les vendre à de nouveaux entrepreneurs. À l'heure actuelle, un tiers des usines actives dans la transformation du crabe des neiges sont appartenues en partie par des crabiers traditionnels. Ce changement a mené à l'arrivée d'entrepreneurs d'autres provinces et de propriétaires étrangers (provenant de l'extérieur du pays).

### 2.1.2. Leur nombre et leur localisation

Il y a présentement 22 usines détenant des permis de transformation du crabe des neiges au Nouveau-Brunswick. De ce nombre, seules 12 ont été actives en 2007. Sur ces 12 usines, neuf sont situées dans la Péninsule acadienne, et les trois autres sont situées dans le sud-est de la province.<sup>1</sup>

La carte ci-haut montre où sont situées les usines de transformation de produits de la mer au Nouveau-Brunswick.

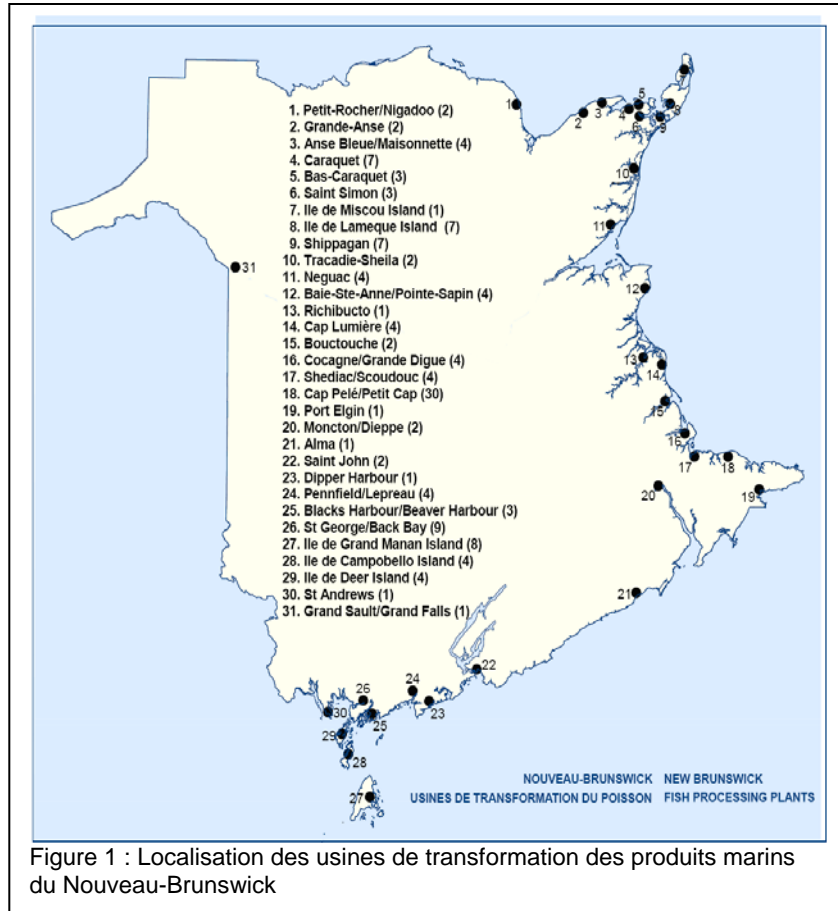


Figure 1 : Localisation des usines de transformation des produits marins du Nouveau-Brunswick

### 2.1.3. La capacité de transformation

Selon les données de la saison de transformation du crabe des neiges 2007, la capacité de transformation qui assure une qualité supérieure est d'environ 760 000 livres par jour, soit 345 455 kg ou 345 tonnes par jour, pour les 12 usines actives au N.-B. Ces données ont été recueillies par le ministère des Pêches auprès des 12 usines actives en 2007. Ce chiffre représente le total des quantités que ces usines estiment être leur capacité de transformation « normale », selon les conditions de transformation actuelles dans les usines, et tenant compte de la main-d'œuvre disponible et le type de transformation effectuée présentement pour répondre aux demandes du marché.<sup>2</sup>

D'un point de vue de transformation optimale pour la marché actuel, selon les débarquements de 2007 qui étaient d'un peu plus de 12 000 tonnes (le Nouveau-

<sup>1</sup> Selon les informations reçues du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, le 23 octobre 2007

<sup>2</sup> Selon les informations reçues du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, le 18 octobre 2007.

Brunswick obtient 55,2 % du quota du Golfe qui était de 23 207 t en 2007), ce niveau correspond à 34,5 jours de transformation, essentiellement 7 semaines de 5 jours de travail. Si les semaines de travail étaient allongées à 6 jours, cela représenterait alors environ 6 semaines de travail pour transformer 12 000 tonnes de crabe des neiges. À 7 jours par semaine, il faudrait compter 5 semaines pour transformer tout le quota.

Il faut se rappeler qu'il y a 22 usines de transformation de produits marins du Nouveau-Brunswick détenant un permis de transformation de crabe des neiges. Chaque fois qu'une ou plusieurs usines « utilise » son permis pour transformer du crabe, cela change la donne.

#### **2.1.4. Les divers types d'entreprises**

Au Nouveau-Brunswick, il existe principalement quatre types d'entreprises de transformation du crabe des neiges :

1. Les usines appartenues par les pêcheurs, soit :
  - des groupes de pêcheurs ayant formé des coopératives,
  - des groupes de pêcheurs constitués en société, avec ou sans autres actionnaires;
2. Les usines appartenues par de grosses entreprises
  - les propriétaires pouvant appartenir plusieurs grosses usines ici et ailleurs;
3. Les usines appartenues par des opérateurs indépendants
  - les propriétaires sont des individus ou des regroupements d'actionnaires;
4. Les usines sous contrôle étranger
  - les propriétaires habitent à l'étranger.

#### **2.1.5. Les types de transformation**

Pratiquement tout le crabe des neiges transformé dans la région du golfe du Saint-Laurent finit par être congelé. En 2005 par exemple, 94 % du crabe a été congelé— la grande majorité en sections, mais une bonne partie fut vendue entier dans la coquille. Seul 6 % du crabe a été vendu frais et une infime partie transformée en farine de poisson.

Pour le marché japonais, les importateurs ont des exigences de transformation et de qualité différentes comparativement à celles pour le marché américain. Les importateurs japonais ont développé une grille de classification des produits plus pointue dont le niveau de perfection attendu est plus élevé ; l'apparence du produit est plus importante, au point où toutes les pièces doivent avoir l'air identiques. Pour ce type de transformation, les pièces de crabe sont congelées au dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); elles passent dans un tunnel où l'on applique ce gaz sous pression. Le crabe est alors recouvert d'une glaçure qui permet de maintenir la qualité du crabe pendant plusieurs mois. Ce processus est plus toutefois plus



coûteux et demande plus d'attention que la congélation en saumure, la transformation de choix pour les exportations destinées vers les États-Unis.

## **2.2. Les pêcheurs**

### **2.2.1. Bref historique**

Lorsque la pêche du crabe des neiges a commencé au milieu des années 60, elle était accessible à tous les pêcheurs qui désiraient la pratiquer. Le prix n'étant alors que quelques cents la livre, peu s'y sont attardés de manière soutenue. Pour ceux qui ont persévéré, le MPO a établi une limite sur les permis, et grâce à l'appui de la province dans les années 70, ces pêcheurs ont développé une nouvelle flottille toute spécialisée pour pêcher le crabe des neiges. Ce sont ceux communément appelés la flottille des crabiers traditionnels.

À partir des années 90, vu le succès de cette flottille et vu les difficultés éprouvées par les pêcheurs de poisson de fond et de nombreux pêcheurs côtiers, de nombreuses organisations de pêcheurs du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, et de la Nouvelle-Écosse se sont mises à revendiquer une part de cette pêche lucrative auprès du MPO. En 1995, le MPO a introduit une formule de partage temporaire et pondéré, donnant accès au crabe des neiges à un certain nombre additionnel de pêcheurs de poisson de fond et de côtiers.

En 1999, la Cour Suprême du Canada a statué que les Premières Nations Passamaquoddy, Mi'kmaq, et Malécites avaient effectivement signé des traités avec la Couronne Britannique (le gouvernement de l'époque) en 1754, 1759 et 1760 qui accordaient à ces Premières Nations le droit de pratiquer une pêche commerciale (entre autres) à des fins de subsistance. La Cour Suprême a jugé que le gouvernement du Canada devait respecter ces traités et leur reconnaître une application moderne (en accord avec l'évolution des pêches). C'est pourquoi des permis de pêche de crabe des neiges (ainsi que de homard, de crevette et bien d'autres) furent accordés aux Premières Nations. Ainsi, les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent présentement environ 15 % du quota du crabe des neiges du Sud du golfe du Saint-Laurent.

En 2003, le ministre des Pêches et des Océans de l'époque, sous certaines conditions et non sans controverse — on n'a qu'à se rappeler les émeutes de Shippagan, annonça une présence plus permanente des nouveaux arrivants des années 95 dans la pêche au crabe des neiges.

Aujourd'hui, les pêcheurs de crabe des neiges du Nouveau-Brunswick pêchant dans le Sud du golfe du Saint-Laurent se partagent le quota « provincial » selon les proportions suivantes : les crabiers traditionnels en reçoivent 71,35 %, les Premières Nations 15,75 %, et la flottille « nouvel accès », 12,90 %.

## Le territoire de pêche

Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, le crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) est pêché à des fins commerciales depuis le milieu des années 1960. Il existe quatre zones de pêche du crabe gérées de manière individuelle, la zone 12 (figure 2) étant la zone la plus importante en terme de débarquements, de superficie ouverte à la pêche et de participants. Dans les zones 12 (qui inclut les ZPC 18, 25 et 26), E et F, la saison de pêche débute généralement en avril ou en mai, dès que le golfe est libre de glace, et elle dure environ de 10 à 12 semaines.<sup>3</sup>

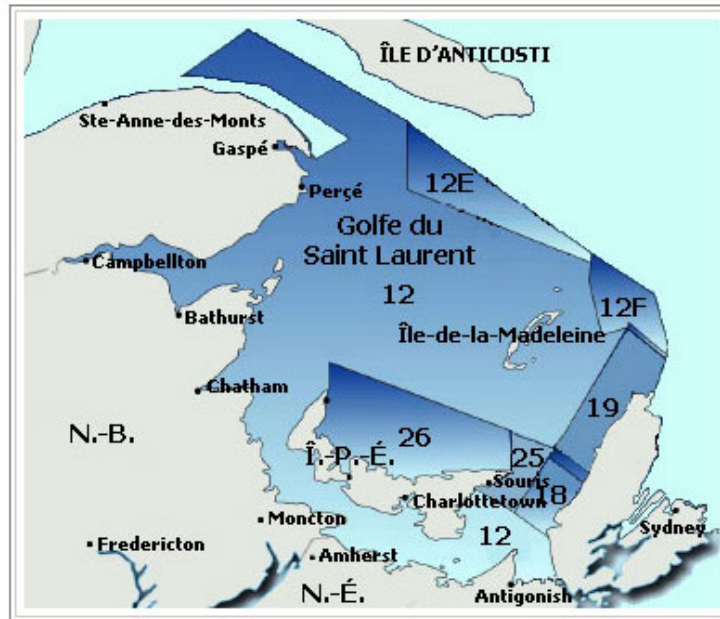


Figure 2 : Les zones de pêche 12 du crabe des neiges du Sud du golfe du Saint-Laurent

### 2.2.2. Les catégories de pêcheurs et leurs nombres

Les statistiques sur les activités de la flottille de la ZPC 12 établie au Nouveau-Brunswick sont présentées au tableau suivant. La flottille traditionnelle se compose de 76 bateaux.

La complexité des ententes sur la répartition de la ressource complique un peu le calcul du nombre de bateaux de la flottille de nouvel accès et des Premières Nations. Les côtiers reçoivent un quota qui est géré par l'UPM. Selon la valeur du crabe et la quantité disponible, le nombre de bateaux côtiers pêchant le quota de l'UPM peut varier quelque peu d'année en année. Les Premières Nations font de même. Néanmoins, en 2007 par exemple, 46 bateaux ont pêché le quota de

<sup>3</sup> MPO, 2007. Évaluation du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, E et F). Secr. can. de consult. Sci. du MPO, Avis sci. 2007/021, page 1.

l'UPM, six bateaux de poisson de fond ont pêché leur quota de crabe, et 50 bateaux ont capturé le quota des Premières Nations.

La pêche du crabe des neiges génère des emplois et procure un revenu à environ 700 personnes. De ce nombre, 340 patrons de bateau et membres d'équipage sont attachés à la flottille traditionnelle. À ceux-là s'ajoute plus ou moins le même nombre de personnes rattachées aux flottilles des côtiers et des Premières Nations.

**Figure 3 : Profil de la flottille de pêche du crabe des neiges au Nouveau-Brunswick (ZPC 12), 2005**

|  | Traditionnelle | Non traditionnelle * | Premières nations ** | Zone E     |
|--|----------------|----------------------|----------------------|------------|
| Détenteurs de permis (#)                 | 76             | 8                    | 7                    | 6          |
| Quota (tonnes)                           | 13 044         | 2 024                | 2 772                | 280        |
| Quota/permis (kg)                        | 171 632        | 253 000              | 396 000              | 46 667     |
| Début de la saison                       | 30 avril       | 30 avril             | 30 avril             | 30 avril   |
| Fin de la saison                         | 15 juillet     | 15 juillet           | 15 juillet           | 15 juillet |
| Nombre maximal de casiers (#)            | 150            | 150                  | 150                  | 75         |
| Équipage (y compris le patron du bateau) | 4-5            | 3-4                  | 3-4                  | 3-4        |

\* Cette allocation est partagée entre l'UPM (1 permis) et les détenteurs de permis de pêche au poisson de fond (7) et redistribuée parmi leurs membres.

\*\* Permis communaux

Source: MPO, région du Golfe

### 2.2.3. Le nombre de casiers

Les pêcheurs des flottilles traditionnelles, non-traditionnelles et celles de premières nations qui détiennent un quota de 50 tonnes ou plus ont droit à un maximum de 150 casiers par bateau. Les pêcheurs dont le quota est de moins de 50 tonnes ont droit à un maximum de 75 casiers par bateau. Les crabiers traditionnels ont tous droit à un maximum de 150 casiers par bateau, tandis que la plupart des autochtones et les pêcheurs non-traditionnels ont droit à un maximum de 75 casiers par bateau.

En 2007, on comptait environ 38 000 casiers à l'eau dans le Sud du golfe du Saint-Laurent durant la saison de pêche au crabe.

### 2.2.4. Les saisons

Dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, la saison de pêche débute selon les recommandations du comité des glaces, mais de façon générale entre le 15 et le 30 avril pour se terminer le 15 juillet, quoique la saison soit parfois retardée à cause de la glace dans le golfe.

## 2.2.5. Les quotas et les captures

### Les quotas

Avant 1995, la pêche du crabe des neiges était entièrement effectuée par la flottille des crabiers traditionnels. Aujourd'hui, le quota est partagé entre cette flottille et celles des Premières nations, ainsi que des pêcheurs côtiers et de poisson de fonds (désignés comme la flottille nouvel accès).

Au Nouveau-Brunswick en 2007, le quota était divisé selon les pourcentages suivants : les crabiers traditionnels en reçoivent 71,35 %, les Premières Nations 15,75 %, la flottille nouvel accès 12,90 %.

| Année | Flottille traditionnelle (t) | Flottille nouvel accès (t) | Flottille des Premières nations (t) |
|-------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| 1999  | 6 273                        | 0                          | 0                                   |
| 2000  | 7 477                        | 0                          | 425                                 |
| 2001  | 6 898                        | 658                        | 475                                 |
| 2002  | 10 696                       | 1 036                      | 838                                 |
| 2003  | 6 893                        | 1 226                      | 1 263                               |
| 2004  | 10 465                       | 1 772                      | 2 137                               |
| 2005  | 12 715                       | 2 025                      | 2 772                               |
| 2006  | 9 800                        | 1 773                      | 2 164                               |
| 2007  | 9 146                        | 1 654                      | 2 019                               |

Figure 4 : les débarquements totaux de crabe des neiges au Nouveau-Brunswick par flottille, 1999 à 2007

La figure suivante illustre la progression et le rapport entre les quotas de crabe des neiges des trois flottilles du Nouveau-Brunswick depuis 1999, en fonction des données de la figure 4.

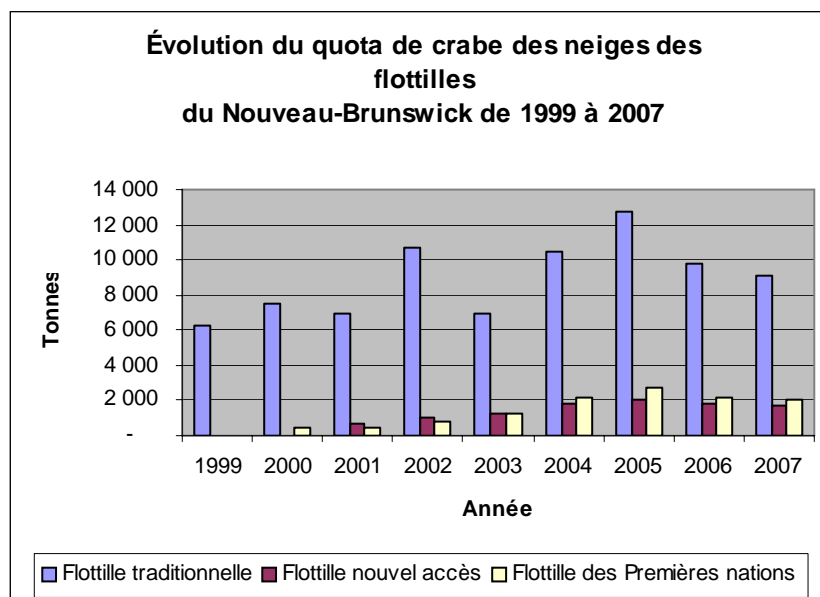


Figure 5 : Les quotas de crabe des flottilles du Nouveau-Brunswick depuis 1999.

## Les captures

Dans la zone 12, la pêche du crabe des neiges a connu une croissance rapide à partir de 1966, et les débarquements annuels ont atteint un sommet de 31 500 t en 1982. Les débarquements annuels sont ensuite demeurés autour de 25 000 t jusqu'en 1986, puis ils ont chuté à environ 12 000 t en 1987-1988. En 1989, la date de fermeture de la saison de pêche a été devancée en raison d'un déclin rapide des prises par unité d'effort (PUE) et de l'incidence croissante de mâles à carapace molle parmi les captures. Au moment de la fermeture, les débarquements se chiffraient à 6 950 t. En 1990, le quota a été fixé à 7 000 t. Depuis, les débarquements ont augmenté graduellement pour atteindre 19 944 t sur un quota de 20 000 t en 1995, avant de baisser graduellement jusqu'à 11 136 t en 1998. Ils ont ensuite augmenté à 32 336 t en 2005, une année record 23 ans après le sommet atteint en 1982, puis baissé de 20 % pour se chiffrer à 25 869 t en 2006.<sup>4</sup>

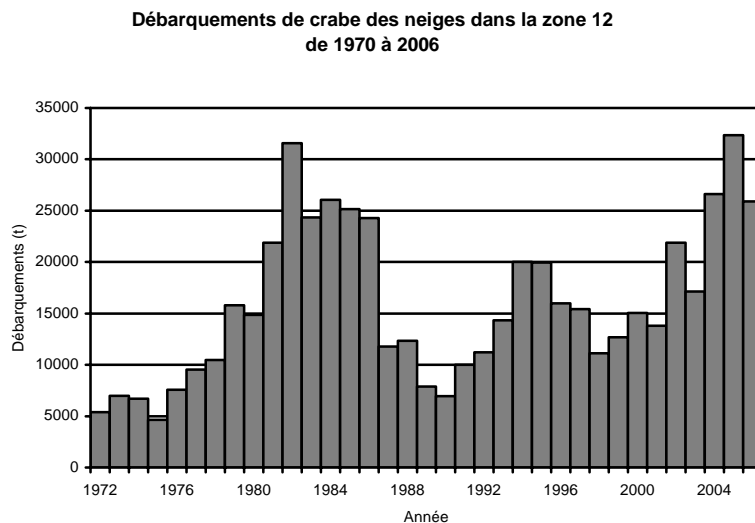


Figure 6 : Évolution des captures de crabe des neiges dans la zone 12 de puis 1970.

### 2.2.6. La cadence des débarquements

Le tableau suivant donne un aperçu annuel de la cadence relative des débarquements de crabe des neiges depuis 1999.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> MPO, 2007. Évaluation du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, E et F). op.cit., page 1.

<sup>5</sup> Ces données nous ont été fournies par le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick.

**Figure 7 : Débarquements (t) hebdomadaires de toutes les flottilles du N.-B.**

| Année / Semaine    | 2007          | 2006          | 2005          | 2004          | 2003         | 2002          | 2001         | 2000         | 1999         |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| 1*                 | 148           | 18            | 1             | 10            | 97           | 49            | 65           | -            | -            |
| 2                  | 2 942         | 882           | 3 307         | 2 105         | 2 857        | 2 110         | 2 099        | 1 390        | 1 451        |
| 3                  | 2 638         | 3 143         | 2 226         | 2 666         | 2 358        | 1 686         | 1 674        | 1 327        | 1 186        |
| 4                  | 2 125         | 2 602         | 2 442         | 2 436         | 2 117        | 1 424         | 1 512        | 823          | 1 068        |
| 5                  | 1 119         | 2 068         | 1 627         | 2 604         | 1 329        | 1 343         | 1 107        | 815          | 983          |
| 6                  | 695           | 1 607         | 2 512         | 1 492         | 504          | 1 232         | 720          | 792          | 884          |
| 7                  | 729           | 1 600         | 2 192         | 1 115         | 112          | 1 115         | 456          | 800          | 819          |
| 8                  | n.d.          | 1 025         | 1 607         | 1 105         | 11           | 945           | 229          | 836          | 688          |
| 9                  | n.d.          | 446           | 1 150         | 603           |              | 776           | 133          | 479          | 372          |
| 10                 | n.d.          | 171           | 339           | 248           |              | 647           | 34           | 443          | 102          |
| 11                 | n.d.          | 51            | 123           | 34            |              | 561           | 1            | 291          |              |
| 12                 |               | 38            | 23            | 2             |              | 342           |              | 251          |              |
| 13                 |               | 9             |               |               |              | 154           |              | 139          |              |
| 14                 |               |               |               |               |              | 71            |              | 89           |              |
| 15                 |               |               |               |               |              | 34            |              | 25           |              |
| 16                 |               |               |               |               |              | 25            |              |              |              |
| TOTAL:             | 10 396        | 13 660        | 17 549        | 14 420        | 9 385        | 12 514        | 8 030        | 8 500        | 7 553        |
| <b>Quota N.-B.</b> | <b>12 819</b> | <b>13 737</b> | <b>17 512</b> | <b>14 374</b> | <b>9 382</b> | <b>12 570</b> | <b>8 031</b> | <b>7 902</b> | <b>6 273</b> |

\*Semaine 1 se termine le premier dimanche

On peut aisément démontrer que la flottille a la capacité de capturer son quota en une très courte période de temps. On n'a qu'à regarder le cas de l'année 2003 où après trois semaines de pêche, on avait déjà débarqué 73 % du quota; et plus de 92 % après quatre semaines. Un autre exemple, en 2007, est celui d'un pêcheur qui a capturé tout son quota en seulement 11 jours.

Il peut donc être argumenté que la capacité de transformation des usines est le facteur qui limite en quelque sorte le rythme des débarquements des pêcheurs. Toutefois, rien n'empêche les transformateurs d'acheter plus que leur capacité pour ensuite transférer l'excédent à d'autres usines qu'ils appartiennent et qui pourraient être situées à l'extérieur de la province. Dans d'autres cas, les usines avec un surplus pourraient revendre le crabe à l'intérieur ou à l'extérieur de la province. On peut donc en conclure qu'à elle seule, la limite de la capacité de transformation des usines du N.-B. n'est pas suffisante en soi pour régir le volume hebdomadaire des débarquements.

En révisant les débarquements hebdomadaires des cinq dernières saisons du tableau précédent, on constate que chaque année, la majorité du quota est capturée après quatre semaines de pêche.

| <b>Année</b>             | <b>2007</b> | <b>2006</b> | <b>2005</b> | <b>2004</b> | <b>2003</b> |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total des semaines 1 à 4 | 8 824       | 8 695       | 9 602       | 9 811       | 8 661       |

En 2007, on avait atteint 69 % du quota après quatre semaines; en 2006, c'était 63,45 %; en 2005, le total était de 54,7 %; en 2004, le pourcentage était de 68 %; et, en 2003, 92 %.

En fin de compte, on peut clairement démontrer qu'historiquement, les captures sont plus accentuées au début de la saison. On pourrait considérer cela comme étant assez normal. À savoir si cette situation est problématique, c'est ce que nous analyserons dans ce rapport.

## **2.3. Les employés des usines de transformation**

### **2.3.1. Bref historique**

L'histoire des travailleurs des usines de transformation de produits marins a été elle aussi assez mouvementée. On a toujours déploré leur situation et leurs conditions de travail, malgré des efforts louables de la part de bien des gens pour améliorer le sort de ces travailleurs. On ne peut parler de l'histoire des travailleurs d'usine sans mentionner le nom de Mathilda Blanchard, celle qui a passé quasi une vie entière à défendre leurs intérêts.

Dans la Péninsule acadienne, la plupart des travailleurs se sont affiliés à des syndicats. Ce n'est pas le cas dans des travailleurs du sud-est : ils n'ont jamais eu d'organisation pour défendre leurs intérêts, à l'exception de comités par-ci par-là qui n'existaient que le temps de régler une question spécifique. Avec ou sans syndicat, les salaires des travailleurs d'usines de transformation sont restés semblables, c'est-à-dire très bas. Depuis toujours, il leur est difficile de prendre des mesures (comme l'arrêt de travail) pour revendiquer des augmentations salariales et de meilleures conditions de travail parce que la transformation est saisonnière et qu'ils dépendent de ces quelques semaines de travail pour se qualifier pour l'assurance-emploi.

### **2.3.2. Le nombre**

Depuis plusieurs années, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick tient un registre des travailleuses et travailleurs d'usine de transformation des produits marins dans la Péninsule acadienne. Le registre dresse essentiellement un profil de la main-d'œuvre de ce secteur et il est mis à jour chaque année. Malheureusement, ce document ne tient compte que des travailleurs de la Péninsule, de sorte qu'aucune information semblable n'est disponible au sujet des travailleurs des usines de transformation du sud-est de la province.

Le registre de 2006 des travailleurs et travailleuses d'usine de la transformation des produits marins de la Péninsule acadienne comptait 2 695 personnes, dont 1 650 femmes et 1 045 hommes. La moyenne d'âge de ces employés se situait à 46 ans.<sup>6</sup>

Selon les données du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, il y avait près de 2 000 personnes employées dans les usines de transformation du crabe des neiges durant la saison 2007.<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, Registre des travailleurs et travailleuses d'usine de la transformation du poisson de la Péninsule acadienne, Édition 2006, Caraquet (Nouveau-Brunswick), Novembre 2006, p. 11.

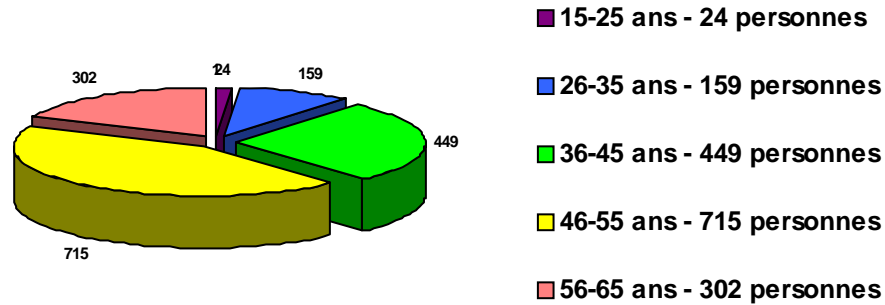
<sup>7</sup> Les données nous ont été fournies par le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick.



### 2.3.3. La moyenne d'âge

En 2006, le registre comptait 1 650 femmes, dont la moyenne d'âge était de 47 ans. La figure suivante illustre la distribution de ces employées d'usine selon leur âge.

Figure 8 : Distribution des employés d'usine de sexe féminin selon l'âge, 2006.



En 2006, le registre comptait 1 045 hommes, dont la moyenne d'âge était de 45 ans. La figure suivante illustre la distribution des employés d'usine selon leur âge.

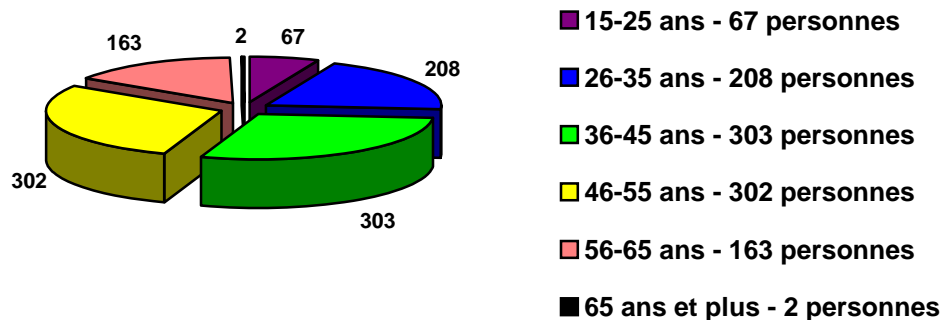


Figure 9 : Distribution des employés d'usine de sexe masculin selon l'âge, 2006.

### 2.3.4. La rémunération

Selon les données fournies par le ministère de l'Éducation post secondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, le salaire horaire des employés varie du salaire minimum à 10,00 \$, incluant l'indemnité de congé de 4 % (la « paie de vacances »), malgré que dans la majorité des usines, le salaire horaire dépasse 9 \$. Pour ce qui est du salaire annuel que ces travailleurs ont gagné en usine, il oscille entre 4 000 \$ et 6 000 \$, y compris le temps passé à la transformation du hareng.

### **2.3.5. Les conditions de travail**

En plus du niveau de rémunération qui demeure plutôt faible, les travailleurs d'usine font face à d'autres conditions de travail peu enviables. Pour ces travailleurs, l'instabilité dans l'approvisionnement annuel des usines se traduit en précarité d'emploi : en auront-ils un et, si c'est oui, pour quelle durée de temps? De l'incertitude quant à la durée d'emploi, il découle forcément une incertitude par rapport à la possibilité de recevoir les prestations d'assurance-emploi.

Le rythme effréné des débarquements en début de saison a des conséquences qui ont été très publicisées pour les travailleurs d'usine. Les semaines de travail allant jusqu'à 100 heures mènent à l'épuisement, aux problèmes de santé, etc.

Il est aussi bien connu que la nature répétitive de leur travail ainsi que l'environnement de travail humide les exposent à des problèmes de santé tels que des problèmes avec les articulations et des problèmes respiratoires, pour ne nommer que ceux-là. De plus, l'absence de bénéfices sociaux tels les congés de maladie les met dans une situation intenable en cas de maladie.

### **2.3.6. La question de l'assurance-emploi**

Pour la majorité des travailleurs d'usine, le but chaque année est de travailler au moins durant un nombre de semaines suffisant en vue de se qualifier pour les prestations d'assurance-emploi. Pour les travailleurs d'usines de la Péninsule acadienne, le nombre moyen annuel de semaines de travail varie de 6 à 12 semaines, si ces employés ne vont pas travailler dans les usines du sud-est de la province (ceux qui vont travailler dans ces usines finissent nécessairement par travailler un plus grand nombre de semaines). Devant ces faits, on comprend facilement leur quête pour bonifier leur revenu à l'aide des prestations d'assurance-emploi. Pour ces travailleurs, le nombre moyen annuel de semaines au chômage régulier varie entre 26 et 34 semaines. Ces données sont générales, compte tenu du grand nombre d'individus concernés, des diverses situations et de la difficulté à calculer des moyennes.<sup>8</sup>

Il faut noter que la plupart des usines qui transforment le crabe des neiges au printemps, transforment également le hareng à la fin de l'été et au début de l'automne. Cela représente quelques semaines additionnelles pour les employés d'usine, ce qui les aide à accumuler un nombre de semaines de travail suffisant pour se qualifier à l'assurance-emploi.

### **2.3.7. Le déclin de la main-d'œuvre**

Ce n'est pas un mythe que le nombre de travailleuses et travailleurs d'usine diminue, certainement dans la Péninsule acadienne. Entre les années 2000 et 2006, le nombre total d'employés des usines de transformation des produits

---

<sup>8</sup> Données fournies par le Ministère de l'Éducation post secondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, le 19 octobre 2007.

marins de la Péninsule acadienne a diminué de 21,3 %. De 2000 à 2003, l'industrie a perdu plus de 10 % de ses employés. Entre 2003 et 2006, le rythme de sortie s'est même accru : l'industrie a alors perdu plus de 12 % de ses employés. Chaque trois ans, 10% des employés quittent l'industrie. Le tableau suivant illustre bien la tendance.

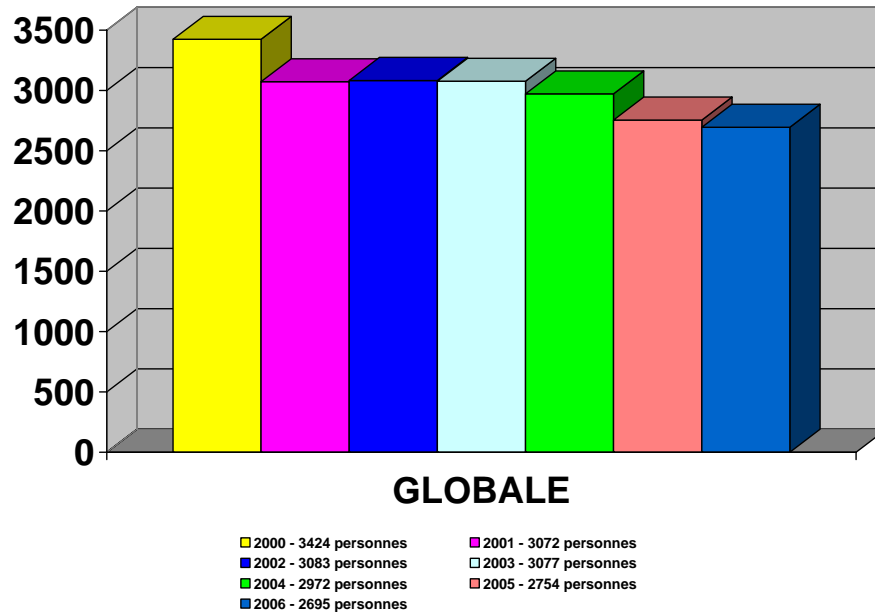


Figure 10 : Évolution du nombre d'employés dans les usines de transformation des produits marins de la Péninsule acadienne.

### **3. Mise en contexte**

On entend souvent des commentaires au fait que « *les pêches c'est bien compliqué* ». C'est sans doute le cas aux yeux des personnes qui ne sont pas impliquées dans ce secteur. De plus, on a l'impression que le secteur vit une perpétuelle tourmente; il semble toujours y avoir un problème quelque part, du mécontentement — pour ne pas dire de la chicane, entre les intervenants que ce soit entre pêcheurs, entre pêcheurs et gouvernement, entre travailleurs d'usine et transformateurs, entre travailleurs d'usine et gouvernement, sans mentionner les revendications des Autochtones. Il faut dire que le contexte actuel en est un qui n'est pas facile. C'est le cas autant pour l'industrie du crabe des neiges que celle du homard, du hareng, de la crevette et du poisson de fond, nos principaux champs d'activité. Tout de même, on constate récemment qu'il s'y dessine une volonté de procéder à des changements, de travailler ensemble afin d'explorer des voies qui permettront à l'ensemble de l'industrie d'être plus stable et plus viable économiquement. Néanmoins, le contexte actuel de l'industrie du crabe des neiges mérite qu'on s'y attarde pour être en mesure de comprendre les défis auxquels nous devons faire face.

#### **3.1. Les usines de transformation**

##### **3.1.1. Surcapacité de production (selon la situation actuelle des débarquements)**

Au Nouveau-Brunswick, il existe 22 usines de transformation de produits marins possédant un permis de transformation du crabe des neiges. De ce nombre, 12 usines sont actives<sup>9</sup>. Cela ne veut pas dire que les autres ne peuvent pas le devenir si elles peuvent identifier des pêcheurs prêts à leur vendre leurs captures de crabe des neiges. Si toutes les usines possédant un permis transformaient les quantités quotidiennes de crabe des neiges dont elles en sont capables, la province serait en mesure de transformer plusieurs fois les quantités de quota détenues par les pêcheurs du N.-B.

Certains prétendent qu'il n'y a pas de surcapacité au moment de transformer le crabe lors des périodes de débarquement intense, et que, durant certaines semaines, on ne peut pas transformer le crabe dont on dispose. Cette situation est possible, mais elle est plutôt le résultat d'une mauvaise planification des débarquements, sujet que nous aborderons plus loin.

Il n'est pas logique ni économique viable de se doter d'infrastructure et de capacité permanente de transformation parce qu'on a des débarquements intenses durant quelques semaines, et que le reste de la saison du crabe on opère bien en deçà des capacités de transformation existante. Il existe bel et bien au N.-B. une surcapacité de transformation du crabe des neiges. Cette surcapacité est la cause de problèmes de viabilité et d'une concurrence déstabilisante pour l'industrie.

---

<sup>9</sup> Selon les informations reçues de Mario Gaudet du Ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, le 17 octobre 2007.

### **3.1.2. Incertitude quant aux approvisionnements**

En plus d'avoir une capacité excessive de transformation, très peu de ces usines ont l'assurance, d'une saison à l'autre, qu'elles pourront effectivement se procurer du crabe des neiges. Chez les pêcheurs, on a réglé ce problème il y a déjà plusieurs années on se dotant de quotas individuels. De cette façon, un crabier n'a pas à se préoccuper des débarquements de ses confrères, sa part du quota global étant assurée. Dans l'industrie de la transformation, il n'y existe aucune assurance d'approvisionnement d'une année à l'autre. En plus, en raison de la très grande surcapacité de transformation, il existe une concurrence féroce pour s'approprier les captures des pêcheurs. Inutile de dire qu'il est assez difficile d'investir dans le développement de produits à valeur ajoutée lorsqu'on ne sait pas d'une année à l'autre si on pourra se procurer de la matière première.

### **3.1.3. Trop forte concentration des débarquements au début de la saison**

En général, les pêcheurs ont la capacité de capturer leur quota très rapidement. On a souvent fait référence pendant la saison 2007 à ce pêcheur qui a capturé tout son quota en moins de deux semaines (11 jours pour être plus précis). Malgré le fait que ce pêcheur soit l'exception et non la règle, les données démontrent clairement que la grande partie des débarquements des pêcheurs se fait lors des premières semaines de pêche — nous le démontrerons plus loin, chiffres à l'appui.

### **3.1.4. Dépendance par rapport au marché américain**

Il y a eu ces dernières années des changements importants dans la mise en marché du crabe des neiges transformé au Nouveau-Brunswick. Pendant longtemps, la forte majorité du crabe des neiges du N.-B. était destinée au marché japonais. Au début des années 2000, on a commencé à en écouler de plus en plus sur le marché américain, dont on est devenu aujourd'hui très dépendant. Ce changement n'en fut pas un de choix, le marché japonais pouvant obtenir d'énormes quantités ailleurs (comme de la Russie) à des prix nettement inférieurs. Ceci étant dit, l'industrie est très dépendante du marché américain pour écouler sa production du crabe des neiges à l'heure actuelle, malgré que des quantités moindres sont encore vendues au Japon et ailleurs. Le fait d'être quasi dépendant d'un seul marché met l'industrie dans une position vulnérable. La situation est d'autant plus délicate qu'aux États-Unis, le crabe des neiges est de plus en plus considéré comme une commodité, donc très sensible au prix. Nous en discuterons davantage dans le chapitre 5, traitant du marché du crabe des neiges.

### **3.1.5. Augmentation de la valeur du dollar**

La valeur du dollar canadien par rapport à celle de nos acheteurs étrangers a historiquement joué en faveur de l'industrie exportatrice du crabe des neiges. L'augmentation fulgurante de la valeur du dollar canadien vis-à-vis celle du dollar américain va provoquer une diminution importante des revenus de vente du crabe

des neiges canadien sur le marché américain, dont l'industrie est devenue très dépendante. Nous y reviendrons.

### **3.1.6. Ressource en déclin (selon le cycle biologique du crabe des neiges)**

Nous connaissons suffisamment l'historique de la biomasse du crabe des neiges pour reconnaître que sa reproduction globale est de nature cyclique, c'est-à-dire que l'on connaît des années où la biomasse augmente graduellement pour atteindre un sommet, et ensuite diminuer graduellement, atteignant un creux sur une période de 4 à 5 ans avant de reprendre le cycle vers le haut. Ce phénomène cyclique est naturel et n'est pas nécessairement un indice de surexploitation de la ressource. Ces dernières années, la biomasse a atteint le haut de la vague permettant des débarquements records en 2005, avant de commencer sa descente en 2006. Pour les prochaines années, on peut s'attendre à une diminution importante des débarquements avant que le cycle ne retourne vers le haut. Cela va sans doute représenter d'autres défis importants pour les prochaines années.

### **3.1.7. Peu de marge entre le coût de la matière première et la valeur du produit sur le marché (plusieurs usines sont dans une situation financière précaire)**

Vu la surcapacité du côté des transformateurs et vu la capacité des pêcheurs de changer d'acheteur d'une saison à l'autre, ou même pendant la saison, il est évident que la demande est nettement supérieure à l'offre. Cette situation met les pêcheurs dans une bonne position pour obtenir un prix supérieur. À cause de la concurrence féroce pour la matière première, plusieurs transformateurs argumentent que la marge entre le coût de la matière première et la valeur du produit sur le marché est très réduite. Ils affirment que cette faible marge les oblige à payer des salaires nettement inférieurs à leurs employés et, bien sûr, limite les investissements qu'ils peuvent consentir pour la modernisation, la recherche et le développement de produits à valeur ajoutée.

### **3.1.8. Plan de pêche annoncé à la dernière minute**

Chaque printemps, l'annonce du plan de pêche du crabe de neiges est toujours attendue avec beaucoup d'anticipation par l'industrie. Même si, en général, on a une assez bonne idée de ce que sera le quota et les autres règlements, le ministre dispose toujours d'un pouvoir discrétionnaire, ce qui incite souvent le lobbying politique auprès et par des politiciens jusqu'à l'annonce du plan de pêche. Certains ont l'impression que ce lobbying peut influencer indûment les décisions du ministre. Parce que ces annonces se font la plupart du temps la veille de la pêche, il existe toujours une incertitude quant au plan de pêche.

## **3.2. Les travailleurs et travailleuses des usines de transformation**

Les travailleuses et travailleurs de l'industrie des pêches au N.-B. ont souvent fait

les manchettes ces dernières années et nombreux sont ceux qui déplorent leur situation. Les doléances des travailleurs ont souvent été reliées à la transformation du crabe des neiges. Il est important de souligner que dans l'ensemble les employés d'usines, qui sont majoritairement des femmes, sont les plus désavantagés parmi tous les intervenants de l'industrie des pêches.

### **3.2.1. Très peu de semaines de travail**

D'abord, il est bien connu que leur travail est saisonnier. De plus, par le passé leur période d'emploi étant souvent tellement courte, bon nombre d'entre eux ont eu de la difficulté à accumuler suffisamment de semaines et d'heures de travail pour qualifier au programme d'assurance-emploi. De là la création du fameux *Fonds de solidarité* et les programmes notoires de création d'emplois de la province; qui furent tous deux financés à coup de millions de dollars.

### **3.2.2. Salaires très bas**

Malgré qu'une bonne partie des travailleurs d'usine du N.-B. soient syndiqués (en particulier dans la Péninsule acadienne), ils demeurent parmi les travailleurs les moins bien rémunérés dans le secteur des ressources naturelles. Beaucoup déplorent le fait qu'une industrie comme celle des pêches, générant une production totale valant au-delà d'un milliard \$ au Nouveau-Brunswick (en 2005)<sup>10</sup>, paye ses employés à des salaires saisonniers rapportant entre 4 000 \$ et 6 000 \$ annuellement.

Pour l'industrie de la transformation du crabe des neiges, la masse salariale représente entre 6 et 9 % des coûts de production. Pourtant, dans les autres secteurs de la transformation des ressources naturelles, ce pourcentage tourne plus près de 30 à 40 %...<sup>11</sup>

### **3.2.3. La cadence de travail infernale du début de saison**

Par ailleurs, à cause de la nature et de la structure des débarquements du crabe des neiges, le travail hebdomadaire varie énormément pendant la saison de pêche. Par exemple, selon les débarquements, les travailleurs peuvent avoir des semaines de 100 heures de travail, sept jours sur sept, pour ensuite n'avoir des semaines que de 20 heures de travail. Certains prétendent qu'il n'y a rien à y faire puisque c'est la nature de l'industrie de la pêche. À l'opposé, d'autres affirment qu'il est possible de mettre en place des mesures pour mieux équilibrer le nombre d'heures de travail hebdomadaires des employés. Ceci étant dit, dans les faits ce n'est pas toujours possible de gérer les débarquements à cause des conditions climatiques, des limites des saisons de pêche, de la disponibilité du produit, etc.

---

<sup>10</sup> Ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, Profil de l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick, Supplément au Rapport des Groupes d'action des intervenants, 30 septembre 2007.

<sup>11</sup> Selon les données fournies par le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, octobre 2007.

### **3.2.4. L'incertitude totale d'une saison à l'autre**

L'incertitude entourant les quantités de crabe que recevra une usine de transformation chaque saison et chaque année fait en sorte que les travailleurs ne savent jamais à quoi s'attendre d'une année à l'autre. On ne sait pas si telle ou telle usine embauchera 50, 100, ou plus de 200 travailleurs au printemps puisque cette décision dépend du nombre de pêcheurs qui auront accepté de vendre leur capture à l'usine cette année-là. De là l'incertitude perpétuelle pour les travailleurs à savoir s'ils pourront travailler et pour combien de semaines.

### **3.2.5. La dépendance à l'assurance-emploi**

Le programme d'assurance-emploi a été conçu pour assurer un certain revenu pour un certain nombre de semaines en cas de perte d'emploi. Malheureusement pour les employés de l'industrie des pêches au N.-B. (en particulier ceux de la péninsule acadienne), en général, ceux-ci passent beaucoup plus de temps au chômage qu'au travail dans les usines de transformation. Il en résulte des travailleurs qui, souvent, ne travaillent chaque saison que dans le but de se qualifier pour des prestations d'assurance-emploi- le revenu provenant de l'assurance-emploi étant supérieur à celui du travail en usines. En soi, ce seul fait crée toute une dynamique qui engendre de la controverse. Plusieurs prétendent que pendant la saison de transformation, certains travailleurs ne souhaitent plus retourner au travail s'ils ont déjà suffisamment de semaines de travail pour se qualifier pour les prestations d'assurance-emploi.

### **3.2.6. Diminution constante du nombre d'employés d'usine**

Contrairement à ce que l'on a connu dans le passé, alors qu'il n'y avait pas suffisamment de travail dans les usines de transformation des produits marins pour tous ceux qui voulaient y travailler; à l'heure actuelle, la situation est très différente. Avec les changements démographiques, la création d'un certain nombre de nouveaux emplois en milieu rural et avec l'attraction d'emplois mieux rémunérés dans d'autres provinces, il y a de moins en moins d'employés disponibles pour travailler dans l'industrie de la transformation des produits marins.

## **3.3. Les pêcheurs-proprétaires**

### **3.3.1. Ressource en phase déclinante pour les prochaines années**

On sait que le crabe des neiges entre dans une phase de déclin pour les prochaines années, pour atteindre possiblement le creux de la vague vers 2011. Cela nécessitera des ajustements importants de la part des flottilles. Encore une fois, il pourrait s'avérer difficile de s'entendre entre flottilles sur les changements à mettre en place. Cette conjoncture pourrait une fois de plus constituer une source de conflit.



### **3.3.2. Prix incertain et manque de renseignements fiables sur les conditions du marché**

Les pêcheurs propriétaires d'entreprises de pêche de l'industrie du crabe doivent fonctionner année après année dans un climat d'incertitude. Par exemple, ils ne savent jamais d'une année à l'autre quel sera le prix du crabe. Ils ont souvent subi des fluctuations importantes de revenu d'une année à l'autre sans toujours obtenir d'explications pour ces changements, ou encore sans savoir si les raisons invoquées étaient valables. En général, les pêcheurs ne sont pas bien informés sur les conditions du marché qui ont un effet sur le prix du crabe et ne sont jamais certains si le prix qu'ils reçoivent reflète fidèlement les conditions du marché.

### **3.3.3. Incertitude et controverse autour des allocations de la ressource**

La question du partage de la ressource demeure une source de conflit et d'instabilité pour les pêcheurs. Puisque les pêcheurs se sont rarement entendus entre eux dans le passé sur la part de la ressource à accorder à un groupe ou à l'autre, c'est le ministre des Pêches et des Océans du Canada qui tranche ces questions. À cause de cette prérogative du ministre fédéral, une énorme pression politique est exercée année après année pour qu'il accorde plus de ressources à l'un ou à l'autre pour diverses raisons. Cette façon très politique de partager la ressource représente une cause persistante d'instabilité pour une entreprise de pêche et est fréquemment source de conflit et de méfiance entre les différents groupes de pêcheurs.

Chez certaines espèces, comme le crabe des neiges, l'état de leur biomasse et la quantité que l'on peut pêcher d'une année à l'autre (sans la compromettre) sont de natures cycliques. Ces cycles représentent un défi, car le total des prises allouées peut varier de 50 %, ou même davantage, selon que l'on est au sommet ou au creux de la vague cyclique. Lorsque l'on se dirige vers le sommet de la vague du total des allocations de captures (TAC), il y a énormément de pression pour faire de la place pour un plus grand nombre de pêcheurs. À l'inverse, lorsque l'on se dirige vers le creux de la vague, on se trouve souvent avec un trop grand nombre de pêcheurs, de là les pressions pour réduire le nombre d'intervenants.

### **3.3.4. Plan de pêche annuel annoncé à la dernière minute**

Chaque année, les pêcheurs déplorent que le plan de pêche du crabe des neiges soit annoncé à la toute dernière minute. Lorsque l'on connaît les pressions politiques qui sont exercées auprès du ministre sur les questions liées au plan de pêche; il est quasi normal d'être sur le qui-vive jusqu'à l'ouverture de la pêche. En effet, nul ne peut savoir avec certitude à quoi s'attendre, même si en général plusieurs ont une bonne idée de la valeur du quota.

### **3.4. Les membres d'équipage**

Lorsque l'on évoque les conditions des pêcheurs, on pense trop souvent aux pêcheurs qui possèdent leur entreprise, y compris leur bateau. On porte ainsi très peu ou trop peu d'attention aux conditions de la majorité des pêcheurs. Dans les faits, la majorité des pêcheurs ne sont pas propriétaires de bateau ni d'entreprise; ils sont les employés de ces pêcheurs-propriétaires.

#### **3.4.1. Moins rémunérés**

Jusqu'à quelques années passées, les membres d'équipage recevaient un pourcentage de la valeur des débarquements de l'entreprise de pêche. Comme pour les travailleurs d'usine, la dépendance de l'assurance-emploi est devenue prédominante pour les membres d'équipage. Plusieurs intervenants de l'industrie nous indiquent qu'une partie importante des membres d'équipage sont maintenant tellement dépendants de l'assurance-emploi qu'au lieu de recevoir comme rémunération un pourcentage des valeurs de débarquements comme ce fut le cas historiquement, ils doivent accepter un salaire fixe qui leur permet de se qualifier pour le chômage même si cela représente moins de revenus que la formule du partage de la valeur des débarquements. Pour la plupart des membres d'équipage, on ne gagne plus sa vie aujourd'hui en fonction de la valeur des débarquements, mais en fonction de la qualification pour le chômage. Finies les années où tous les membres d'équipage pouvaient connaître de bonnes années lorsque la pêche était bonne et que le prix en valait la peine.

#### **3.4.2. Se font de plus en plus rares**

Tout comme les employés d'usine, les membres d'équipage se font et se feront davantage plus rares. Plusieurs s'en vont travailler à l'extérieur de la province parce qu'ils peuvent y gagner mieux leur vie. Ils sont rares les jeunes, quand ils en ont le choix, qui choisissent comme carrière d'être membre d'équipage sur un bateau, où l'on travaille pour se qualifier pour le chômage. On commence déjà à voir une pénurie de membres d'équipage; cette situation devrait empirer assez rapidement dans les prochaines années.

#### **3.4.3. N'ont pas les moyens financiers pour devenir capitaine propriétaire**

Par le passé, plusieurs pouvaient s'intéresser à faire partie d'un équipage de pêche pour apprendre le métier, et par la suite posséder leur propre entreprise. Aujourd'hui, la valeur des entreprises a atteint des niveaux si élevés qu'il est devenu très difficile pour un membre d'équipage de financer l'achat d'une entreprise de pêche.

### 3.5. Les communautés

#### 3.5.1. L'industrie du crabe des neiges est un important générateur d'emplois

Lorsque l'on affirme que l'industrie des pêches est importante pour plusieurs de nos communautés, que veut-on dire exactement? D'abord, il faut comprendre qu'il y a plus de 4 000 pêcheurs (des diverses flottilles) le long de la côte est du Nouveau-Brunswick (de Dalhousie au Cap Tourmentin); ils dépendent de la pêche comme gagne-pain. De plus, près de 4 000 personnes travaillent dans les usines de transformation des produits marins<sup>12</sup>. On ne peut par ailleurs passer sous silence l'apport des entreprises qui fournissent des produits et services, tels les chantiers de construction navale, les fournisseurs de services connexes comme la formation; la réparation et la vente de produits marins et d'équipements de pêche; la fabrication et la vente de produits d'emballage; la vente de carburant, etc.

#### 3.5.2. Crabe de neiges : importante valeur économique pour les régions

Comme l'illustre le tableau suivant, la pêche du crabe des neiges rapporte annuellement des centaines de millions de dollars à nos communautés, variant selon les captures allouées, et les valeurs au débarquement et celle des marchés. Voilà pourquoi tous les intervenants publics et privés doivent bien saisir que la santé de notre industrie de pêches est d'une importance capitale pour beaucoup de nos communautés côtières.

| <b>Valeur économique de l'industrie du crabe des neiges au N.-B.</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Année</b>   | <b>Valeur au débarquement (millions \$)</b> | <b>Valeur à l'exportation (millions \$)</b> |
| <b>2003</b>  | 62  | 106   |
| <b>2004</b>  | 104   | 130   |
| <b>2005</b>  | 77  | 124   |
| <b>2006</b>  | 38  | 65*   |
| <b>2007</b>  | 68*   | 100*  |
| * Données préliminaires  |   |   |

<sup>12</sup> Selon les informations obtenues du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, octobre 2007.

### **3.5.3. Le dilemme des communautés rurales : comment tirer un meilleur profit des ressources naturelles**

L'envers de la médaille c'est que la forte majorité des intervenants de l'industrie de la pêche, c'est-à-dire la plupart des pêcheurs membres d'équipage et des travailleurs d'usine, travaillent essentiellement pour gagner suffisamment de semaines pour se qualifier pour l'assurance-emploi. Concrètement, ces individus touchent des revenus très faibles. Est-ce suffisant pour convaincre la prochaine génération de continuer à travailler dans le secteur de la pêche? Est-il souhaitable d'encourager la prochaine génération à demeurer dans l'industrie de la pêche? Doit-on plutôt les encourager à travailler dans d'autres domaines? Est-ce que la conjoncture actuelle dans l'industrie de la pêche représente réellement le mieux que l'on peut offrir à nos enfants dans cette industrie?

### **3.5.4. Changements démographiques = autres types d'emplois?**

L'avenir de nos communautés passe-t-il inévitablement par un grand nombre d'emplois très peu payants et une forte dépendance à l'assurance-emploi? Les communautés seraient-elles mieux servies par moins d'emplois mais mieux rémunérés, de sorte que ceux et celles qui les occupent seraient en mesure de mieux gagner leur vie, donc moins dépendants de l'assurance-emploi?

## **3.6. *Le gouvernement fédéral (ministère des Pêches et des Océans)***

### **3.6.1. Difficulté à gérer une propriété commune lorsque les intervenants ne s'entendent pas sur la répartition de la ressource**

Les produits marins qui se trouvent le long de nos côtes et dans nos mers appartiennent à tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Pêches et des Océans (MPO), possède le mandat et la responsabilité de gérer cette ressource pour s'assurer qu'elle est conservée et qu'elle a les moyens de continuer à se reproduire. La préservation et la conservation de la ressource sont essentielles au bien-être économique du pays. Or, la préservation et la conservation de la ressource sont tout aussi importantes pour ceux et celles qui reçoivent le privilège de capturer cette ressource, afin qu'ils puissent leur assurer un gagne-pain viable.

Par le passé, le MPO a été critiqué pour ses méthodes de gestion des pêches. Historiquement, l'industrie de la pêche a assuré la survie de nos communautés côtières. On y gagnait peu, mais la pêche créait beaucoup d'emplois et la question de surexploitation de la ressource ne se posait pas. Depuis les années 60, avec l'augmentation des capacités de captures, nous avons connu plusieurs crises où le gouvernement fédéral, par l'entremise du MPO, a dû intervenir pour tenter d'éviter la catastrophe, avec divers degrés de succès.

Avec l'augmentation de la capacité de capture, on a essayé de régir l'effort par le biais de toutes sortes de mesures restrictives. Dans plusieurs cas, ce fut par l'introduction de mécanismes pour réduire l'effort, telle la création de quotas individuels transférables.

Par ailleurs, les décisions d'ajouter de nouveaux permis de pêche, prises en période d'abondance de la ressource, suscitent des questions sur les mesures envisagées pour faire face au déclin de la ressource anticipé au cours des prochaines années.

### **3.6.2. Difficulté à concilier les plans de pêche avec la rigidité des positions des groupes d'intérêt**

L'un des problèmes les plus difficiles à régler est la gestion de la capture liée à une surcapacité de pêche. Il faut reconnaître que le MPO, depuis l'époque de Roméo LeBlanc, a mis beaucoup d'effort pour engager et consulter les pêcheurs dans le processus de prises de décisions, spécialement au plan de la gestion et de l'accès à la ressource. Malheureusement, et non sans encouragements, les pêcheurs n'ont pas encore réussi à s'entendre sur une formule de partage, chacune des diverses flottilles arguant continuellement pour une plus grande part d'accès à la ressource disponible. Dans ces circonstances, toutes les parties ont orchestré de nombreuses campagnes de lobbying politique pour tenter d'influencer le ministre.

Cette absence d'entente, qui se déroule sur fond de désaccord perpétuel, mène à des chicanes entre groupes de pêcheurs qui ont rendu et rendent encore extrêmement difficile la tâche du MPO de gérer les pêches.

Il est devenu très laborieux de concilier les plans de pêches avec la rigidité des positions des groupes d'intérêts qui ne s'entendent pas entre eux.

### **3.6.3. Difficulté à concilier la gestion de la capture de la ressource à des fins de conservation avec les exigences des usines de transformation, et les réalités du marché**

On doit mentionner qu'auparavant, le MPO a eu beaucoup de difficulté à concilier la gestion de la ressource à des fins de conservation et de durabilité avec les réalités commerciales de l'industrie; c'est-à-dire les exigences du marché. Par le passé, on a fréquemment et malheureusement négligé les considérations commerciales pour mettre l'accent sur les mesures de conservation et de protection.

### **3.6.4. Difficulté à concilier les besoins en recherche scientifique et ceux en mesure de conservation et protection ET les coûts engendrés par ces activités**

L'autre grande problématique, survenue à la suite de l'augmentation et de la modernisation des capacités de captures, réside dans le manque de connaissances

scientifiques permettant de mesurer la limite des efforts de pêches que l'on peut exercer sur la ressource. Pour connaître les quantités que l'on peut pêcher, on doit déterminer ce qui existe comme ressource, qui dépend de quelles autres espèces pour se reproduire, ainsi que les conditions climatiques et environnementales optimales pour sa reproduction et sa survie.

Avec les technologies actuelles, il demeure plus facile de quantifier nos arbres que nos espèces marines. Les arbres, nous les voyons et ils ne bougent pas. Ce n'est pas le cas pour les espèces marines. Nos scientifiques marins ont accompli un travail énorme depuis les années 60, mais la commande, et le coût pour y arriver, sont gigantesques. On ne dispose pas encore de toutes les connaissances et données nécessaires pour effectuer une analyse complète des captures qu'on souhaiterait permettre pour l'ensemble des espèces. Ces limites de captures sont évidemment nécessaires en vue d'éviter la surpêche, et ne pas perturber outre mesure la chaîne alimentaire marine.

### **3.6.5. Difficulté à concilier les exigences des diverses provinces**

Pendant longtemps, la province de Québec a voulu avoir pleine juridiction sur la gestion des pêches. Ce fut ensuite le tour de Terre-Neuve-et-Labrador, et maintenant toutes les provinces veulent intervenir dans la gestion des pêches. En principe, cela devrait être une bonne chose, dans la mesure où l'intervention se fait dans l'intérêt de tout le monde, et non pour le seul bénéfice de sa province, et aux dépens des pêcheurs de une ou d'autres provinces. Malheureusement, on assiste fréquemment à des situations où l'objectif semble être de « déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul ». L'intervention accrue des provinces dans ces circonstances a tendance à compliquer davantage la prise de décision de gestion des pêches par le MPO.

### **3.6.6. Difficulté à concilier les intérêts et les règlements des divers ministères et agences liés à la pêche, aux océans, à la transformation, à l'environnement et au développement économique**

Enfin, on constate de plus en plus que la gestion des pêches et des océans n'est pas seulement l'affaire du MPO, mais concerne également une pléiade d'autres ministères, tel le ministère des Transports (navigation et ports maritimes, sécurité en mer), le ministère de l'Environnement (pollution et espèces en voie de disparition), Ressources humaines et Développement social Canada (formation et assurance-emploi), le ministère des Affaires indiennes et du Nord, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada, les ministères et agences à caractère de développement économique : l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (l'APÉCA,) Industrie Canada (investissement et commerce international), et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (ententes de commerce international, pêches en haute mer, conflits maritimes, lois internationales, p. ex. le droit de la mer). Toute cette toile d'intervenants exige de plus en plus de coordination et d'interventions de part et d'autre.

**Au bout du compte, cela signifie que le bon fonctionnement et l'efficacité du MPO requièrent une contribution positive de la part de beaucoup d'intervenants, en commençant par les groupes de pêcheurs et leurs représentants.**

### **3.7. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (ministère des Pêches)**

Certains prétendent que le dossier des pêches au Nouveau-Brunswick a été plutôt négligé ces dernières années, que l'amalgamation du ministère à celui de l'Agriculture a réduit la division des pêches au rang de second violon dans la valse de l'industrie agroalimentaire. On constate de la part de la province un effort pour porter plus d'attention au dossier des pêches, notamment par la création d'un nouveau ministère des Pêches (la séparation n'est pas encore complétée), et pour ramener tous les joueurs à la table, la tenue du Sommet sur les pêches et la création d'une table ronde provinciale en étant deux exemples récents.

Cela étant dit, la province et le ministère des Pêches du N.-B. ont aussi leurs limites quant à leur capacité d'intervention, même dans leurs champs de juridiction, tels la transformation du poisson, les conditions de travail des employées, la formation, la loi sur le regroupement des intervenants (syndicalisations, etc.), et la commercialisation et la promotion des produits marins.

#### **3.7.1. Divergences entre les provinces quant au partage de la ressource**

La plupart du temps, il est essentiel que les provinces aient la même approche pour que certains dossiers avancent. Dans bien des cas du secteur de la pêche, ce n'est pas la réalité. Les divergences entre les provinces en matière de pêche limitent fréquemment la possibilité d'interventions de la part du ministère des Pêches du N.-B.

#### **3.7.2. Divergences entre les provinces quant aux mesures protectionnistes**

La question de ce que l'on peut qualifier de « protectionnisme provincial » en est un bel exemple. Les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec ont pris certaines mesures pour empêcher que leur ressource soit vendue à l'extérieur de leurs provinces. Ces mesures vont manifestement à l'encontre du libre-échange et de la libre circulation des produits. Pire, elles ne servent les intérêts d'aucune entreprise devant survivre et transiger sur le marché mondial. Encore une fois, lorsque tous et chacun vont dans des directions différentes, les relations se compliquent et, en plus, cela restreint les possibilités des entreprises d'être plus concurrentielles sur le marché international.

### **3.7.3. Difficultés à concilier les conditions de travail des employés d'usine et la concurrence avec les usines de transformation des autres provinces**

Parmi ces facteurs limitatifs, il y a d'abord les autres provinces. Dans bien des cas, ce qui pourrait paraître comme un simple geste à poser à l'intérieur de sa juridiction peut avoir des conséquences néfastes si les autres provinces n'emboîtent pas le pas. Par exemple, si l'on décide de doubler le salaire minimum pour les travailleurs d'usine et que les provinces voisines ne bougent pas, cela pourrait avoir des répercussions dommageables : de cette façon, les transformateurs de crabe des neiges de ces provinces auraient les moyens de payer plus cher pour le crabe parce que leur coût de transformations aurait diminué par rapport aux transformateurs du Nouveau-Brunswick. Logiquement, nos pêcheurs souhaiteraient davantage vendre leur crabe ailleurs qu'au N.-B. parce qu'ils pourraient y obtenir de meilleurs prix...

### **3.7.4. Difficulté à améliorer les conditions de travail des employés lorsque c'est le fédéral qui gère la réglementation de captures**

Entre provinces, il existe naturellement des divergences, mais également une longue tradition dans les relations avec le gouvernement fédéral de blâmer l'autre partie pour ses propres malheurs. On observe surtout cette tendance du côté des provinces (cela fait sans doute partie de notre « fédéralisme canadien »), mais c'est aussi parfois le cas du fédéral vis-à-vis des provinces. Or, en réalité, cette nécessité s'impose pareillement entre le fédéral et la province en matière de pêche.

### **3.7.5. Difficulté à concilier les intérêts et les règlements des divers ministères et agences liés à la pêche, aux océans, à la transformation, à l'environnement, le travail, la formation, et au développement économique (ministère du Travail, de l'Environnement, Collège communautaire du N.-B., etc.)**

Finalement, tout comme au fédéral, les divers ministères et agences provinciaux doivent collaborer plus étroitement avec le ministère des Pêches du N.-B.

Au risque de paraître pessimiste, ces conditions favorables sont habituellement absentes, rendant ainsi la tâche du Ministère des Pêches du N.-B. beaucoup plus ardue et compliquée qu'il n'y paraît au premier coup d'œil.



## **4. Le contexte mondial de la pêche au crabe des neiges du Sud du golfe du Saint-Laurent**

### **4.1. Les différentes espèces de crabe et les captures à travers le monde**

Il existe de nombreuses espèces de crabe qui sont pêchées un peu partout à travers le monde. On compte deux grandes catégories de crabes, soit les brachyura et les anomura.

Le sous-ordre des brachyura comprend quatre catégories, soit le « swimming crab », le crabe araignée, le crabe commun et une quatrième catégorie qui regroupe plusieurs types de crabe et que l'on nomme « autres espèces indéterminées ».

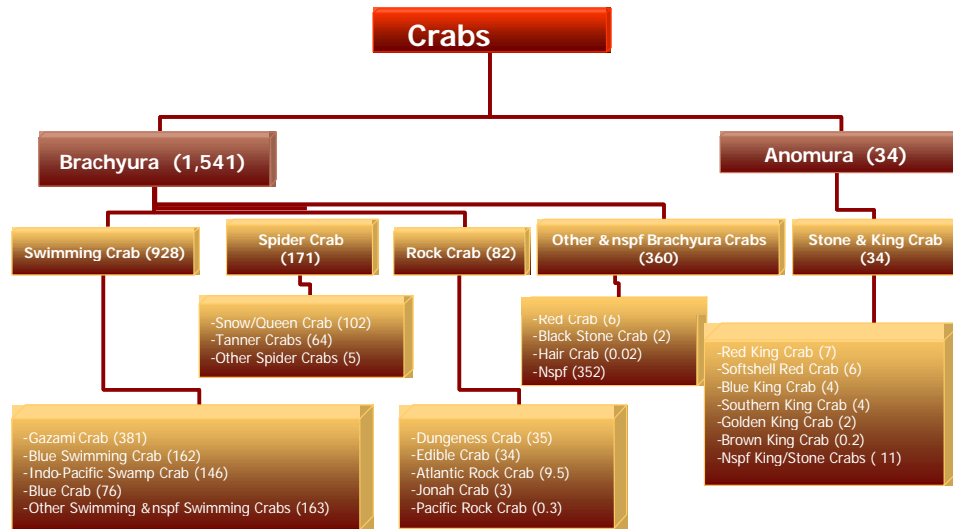
Le crabe de neiges est un type de crabe araignée. Le crabe des neiges pêché au Canada atlantique est du type *Chionoecetes opilio*. Il est aussi appelé « queen crab ». Une espèce apparentée, le *Chionoecetes bairdi*, est aussi connu comme « tanner crab ». Le *c. opilio* et le *c. bairdi* sont parfois interchangeables, c.-à-d. que l'un passe pour l'autre, et vice-versa.

Des deux sous-ordres de crabe, c'est le brachyura qui est le plus pêché. En effet, en 2005, on a enregistré des débarquements de 1,5 million de tonnes métriques de cette famille, alors qu'on en a rapporté seulement 34 000 tonnes métriques pour les anomura, qui comprend le crabe royal (« king crab »). Parmi les brachyura, c'est le « swimming crab » qui représente la plus forte proportion des débarquements avec 928 000 t. Cependant, ce crabe est seulement pêché et consommé en Chine. Viennent ensuite les autres espèces indéterminées, dont on a pêché 360 000 t en 2005. Le crabe araignée suit avec 171 000 t, et finalement le crabe commun avec 82 000 t.

De ce total des débarquements de crabe araignée, le crabe des neiges représente 102 000 t, alors que le crabe *c. bairdi* comptait pour 64 000 t, et les autres espèces 5 000 t.

Si on fait abstraction du « swimming crab » qui n'est destiné qu'au marché chinois, le crabe araignée représente alors 28 % du crabe pêché sur la planète. Selon les données de débarquements de la FAO pour 2005, le crabe des neiges compte pour 60 % des débarquements de tout le crabe araignée.

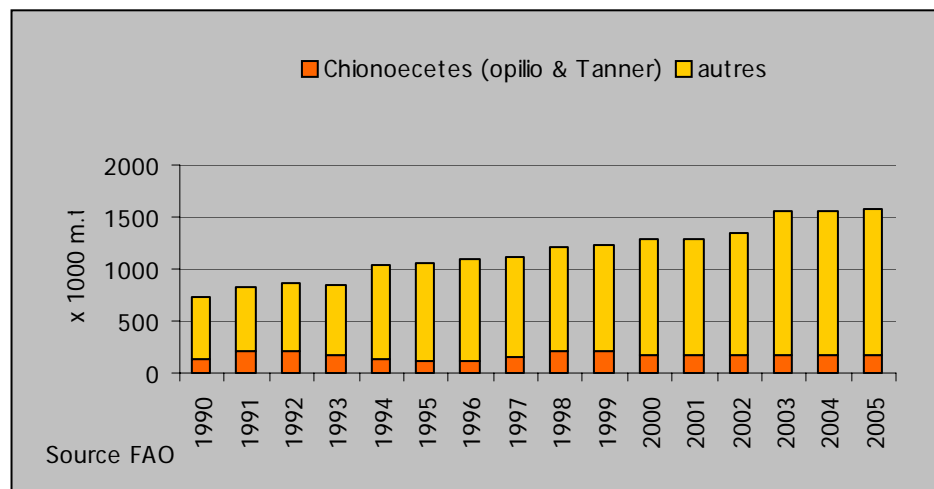
Figure 11 : Commercially Landed Crab Species (Volume Landed in 2005 (X 1000 mt))



Source : FAO

La capture de crabe araignée (*c. opilio* et semblables) est demeurée relativement stable depuis 1990, alors que celle des autres espèces de crabe (tous types confondus) a plus que doublé depuis 1990. Le graphique suivant montre la progression des captures, en tonnes métriques.

Figure 12 : Pêche mondiale du crabe: crabe des neiges par rapport aux autres espèces de crabe



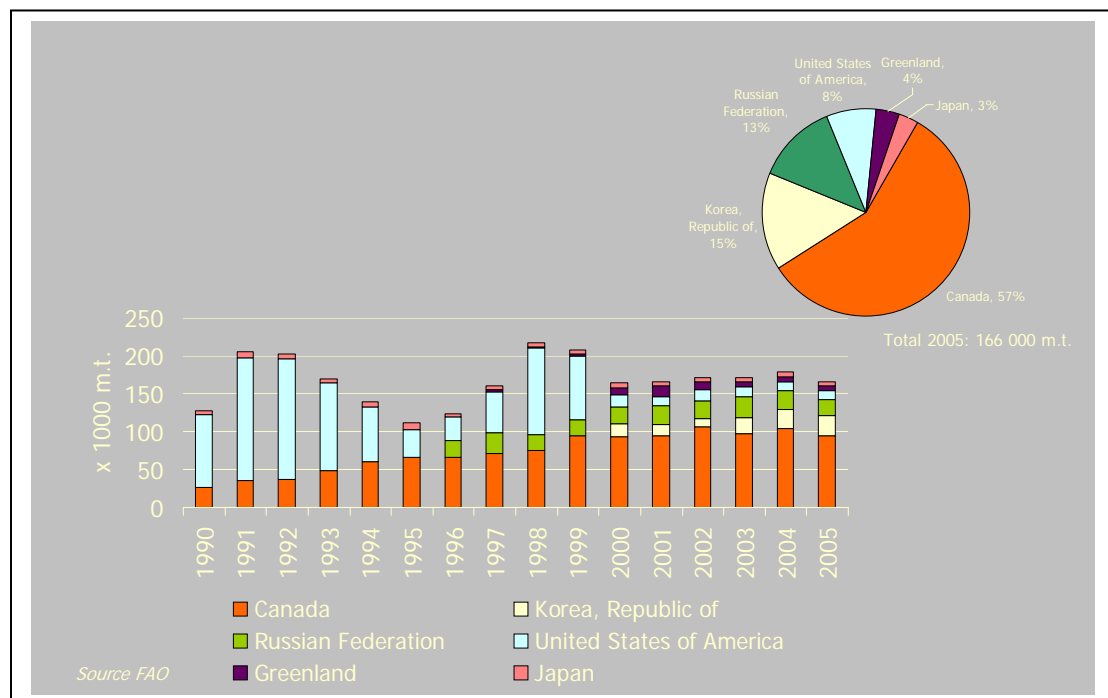
#### 4.2. La place du crabe des neiges canadien vis-à-vis la production du crabe des neiges ailleurs

Le crabe des neiges a traditionnellement été pêché surtout en Alaska et au Canada atlantique. Jusqu'à la fin des années 90, c'est l'abondance du crabe des neiges provenant de l'Alaska qui influençait ce marché. Possiblement à cause d'une surpêche, les captures de l'Alaska ont chuté radicalement depuis l'an 2000, ce qui a laissé la place au crabe des neiges de l'Atlantique. En 2005 par exemple, le Canada a ainsi effectué 57 % des débarquements mondiaux de crabe des neiges.

À partir de 1996, on a cependant noté une augmentation graduelle des captures de crabe des neiges provenant de la Russie. Cet accroissement constitue un facteur déterminant sur le marché, d'autant plus que certaines sources indiquent que les débarquements réels seraient beaucoup plus élevés que les chiffres officiels russes. On prétend que beaucoup de ce crabe est écoulé par l'entremise de la République de Corée.

Depuis 2000, avec la diminution radicale des débarquements de crabe de l'Alaska, on note l'accroissement des débarquements russes et coréens (d'origine russe, selon certains).

Figure 13 : Débarquement mondiaux de crabe des neiges et crabe *c. bairdi*



### **Le cas de la Russie**

Selon les chiffres de la FAO pour 2005, les débarquements effectués en Russie et en Corée représentaient 28 % des débarquements de crabe araignée. Les captures de crabe royal (« king crab ») provenant de la péninsule du Kamtchatka font cependant l'objet de toutes sortes de spéculations. Selon certaines sources :

- En 2002, les captures réelles étaient trois fois celles allouées;
- En 2003, elles étaient quatre fois plus ;
- En 2004, elles étaient quatre fois et demie plus (selon le *Pacific Scientific Fisheries & Oceanographic Research Institute*, tel que rapporté par *Seafood.com News*, le 21 juillet 2005), et ;
- En 2006, on rapportait que les débarquements de crabe du Kamtchatka étaient de 6,4 fois les allocations permises. (selon *Seafood.com*, le 5 septembre 2007).

Certains prétendent que ces chiffres sont exagérés. Or, même s'il y a exagération, il y a suffisamment d'indices pour croire qu'une surpêche sérieuse est en cours dans cette région.

La Russie a pris certaines mesures pour contrer la pêche illégale. En voici un bref historique :

- En 2000, la Russie a demandé de l'aide au Japon ;
- Les premières actions concrètes sont prises en 2002 :
  - Seuls les bateaux autorisés peuvent débarquer leurs captures au Japon,
  - Interdiction de pêche étrangère dans l'Extrême-Orient ;
- Autre mesure importante en 2007 :
  - Embargo sur les débarquements russes de crabe vivant à l'extérieur de la Russie ;
- Depuis 2005, des menaces d'interdiction de pêche du crabe planent sur la pêche du Kamtchatka.

Ceci étant dit, il n'est pas évident que l'on ait repris le contrôle sur cette pêche. Des trois grandes pêches de crabe des neiges, c'est-à-dire celle du Canada atlantique, de l'Alaska et de la Russie, c'est sans doute celle de la Russie qui est la plus problématique et la plus incertaine quant à son avenir. Cela pourrait avoir des conséquences sur la demande de crabe des neiges canadien, en particulier sur le marché japonais.

### **Les saisons de pêche du crabe araignée à travers le monde**

Toutes les pêches au crabe des neiges sont régies par un système de quota et font l'objet d'un calendrier de pêche annuel précis.

Ainsi, la saison officielle de pêche au crabe en Alaska est prévue du 15 octobre au 15 mai. Dans les faits, elle se déroule plutôt de janvier à mai puisque les pêcheurs ont accepté d'en retarder le début. En Russie, dans l'ouest de la mer de Béring, elle se déroule toute l'année sauf de juin à août. Dans la Primorée, au nord du cap

Golden, elle ne s'arrête que de juillet à septembre, alors qu'aux Kamtchatka et dans la mer d'Okhotsk, elle débute en avril. Fait à noter, les saisons de pêches en Russie ne sont apparemment pas respectées.

Au Japon, la pêche du crabe s'effectue de novembre à la fin mars. Au Groenland, elle est permise toute l'année, mais dans la région la plus au nord, la condition des glaces empêche la pêche de décembre à avril.

Pour ce qui est de la pêche canadienne, la saison dans le Sud du golfe du Saint-Laurent et à Terre-Neuve-et-Labrador débute en avril pour se terminer à la fin juillet, quoique la saison soit parfois retardée à cause de la glace dans le golfe. Celle des zones 19 à 23, soit certaines zones près de la Nouvelle-Écosse, dure de juillet à septembre, alors que celle de la ZPC 24W (sud-ouest de la Nouvelle-Écosse) débute en novembre pour se terminer en mai.

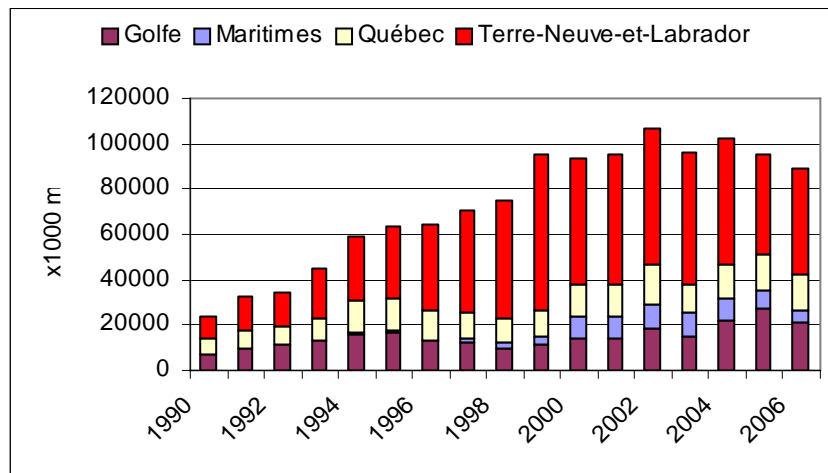
Figure 14 : Horaire approximatif de l'industrie du crabe des neiges

| Jan   | Fév | Mar | Avr   | Mai | Juin | Juil         | Aoû | Sept                | Oct | Nov   | Déc |  |
|---|-----|-----|---|-----|------|--------------|-----|---------------------|-----|-------|-----|--|
| États-Unis <sup>(1)</sup>                               |     |     |   |     |      |              |     |                     |     |       |     |  |
| Russie <sup>(2)</sup> - Mer de Béring Ouest             |     |     |   |     |      |              |     | Mer de Béring Ouest |     |       |     |  |
| Russie <sup>(2)</sup> -Primorée (au nord du cap Golden) |     |     |   |     |      |              |     | Primorée            |     |       |     |  |
|   |     |     | Russie <sup>(2)</sup> - Kamtchatka et Okhotsk |     |      |              |     |                     |     |       |     |  |
| Japon   |     |     |   |     |      |              |     |                     |     | Japon |     |  |
| Groenland <sup>(3)</sup>                                |     |     |   |     |      |              |     |                     |     |       |     |  |
|   |     |     | 12/18/25/26, -F,14,<br>16, 16A, T.-N.-L.      |     |      |              |     |                     |     |       |     |  |
|   |     |     |   |     |      | 19, -22, 23, |     |                     |     |       |     |  |
| 24W   |     |     |   |     |      |              |     |                     |     | 24W   |     |  |

### 4.3. La production du crabe des neiges du Sud du golfe du Saint-Laurent vis-à-vis la production canadienne du crabe des neiges

Au début des années 1990, la production de crabe des neiges dans le Sud du golfe du Saint-Laurent (qui regroupe le Nouveau-Brunswick, une partie du Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, et une partie de la Nouvelle-Écosse) représentait la majorité des débarquements du crabe de neiges du Canada atlantique. Par la suite, on a connu une augmentation très importante des débarquements du crabe des neiges de Terre-Neuve. À partir de la fin des années 90, on a assisté à une pêche plutôt limitée sur la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui, on constate que le gros des débarquements du crabe des neiges de l'Atlantique provient de Terre-Neuve-et-Labrador.

Figure 15 : Débarquements canadiens de crabe des neiges selon les régions administratives du MPO



Jusqu'en 90, on pêchait le crabe des neiges surtout dans le Sud du golfe. La pêche de Terre-Neuve-et-Labrador a pris de plus en plus d'importance surtout à partir des années 90. Le crabe du Sud du golfe était auparavant vendu principalement au Japon, et maintenant il est surtout destiné au marché américain, tout comme celui de Terre-Neuve-et-Labrador. On ne peut donc pas faire abstraction de la présence du crabe de Terre-Neuve-et-Labrador sur le marché.

La figure suivante illustre bien la croissance des débarquements de crabe des neiges à Terre-Neuve et au Labrador depuis 1979. Jusqu'à 1992, les débarquements ne dépassaient jamais 20 000 tonnes. Des 1993, les débarquements se sont mis à croître de façon continue pour atteindre un sommet de presque 70 000 tonnes en 1999. depuis, les débarquements annuels sont passés aux environs de 55 000 tonnes, à un peu plus de 40 000 tonnes en 2005 et 2006. La croissance de cette industrie est directement liée à l'effondrement des stocks de morue et de poisson de fond qui a bouleversé l'industrie halieutique de Terre-Neuve et du Labrador en 1992. Pour

palier aux conséquences de la fermeture des ces pêches, de nombreux permis de pêche au crabe et à d'autres crustacés ont ensuite été émis.

**Figure 16 : Débarquements de crabe des neiges à Terre-Neuve et au Labrador – 1979-2006**

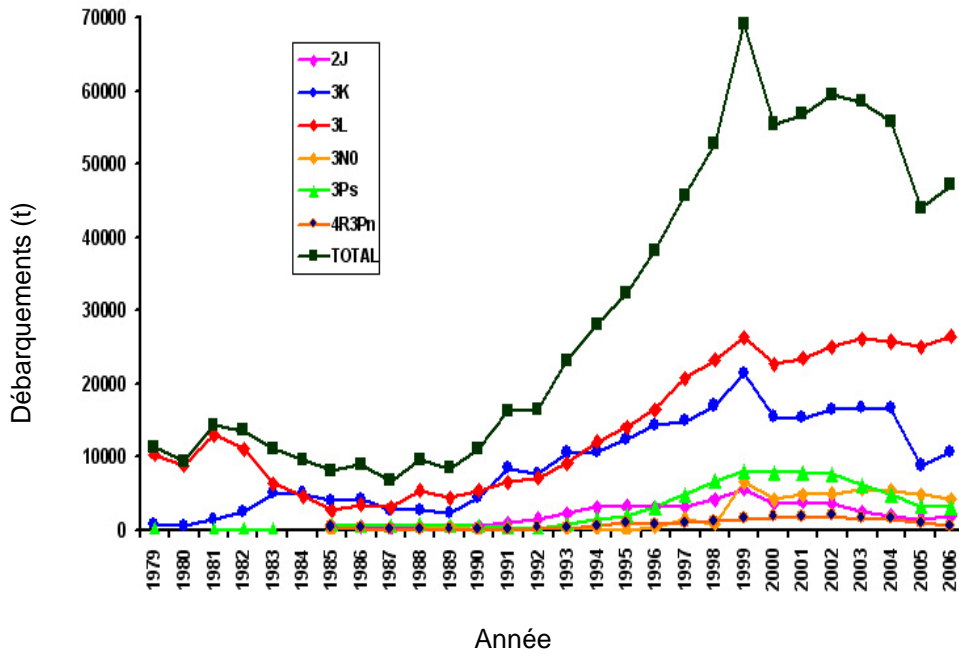


Figure \_\_ : Tendances relatives aux débarquements totaux et par division de l'OPANO.

## 5. Le marché du crabe des neiges

### 5.1. Les principaux marchés du crabe des neiges

Pratiquement toute la production du crabe des neiges du Canada atlantique est exportée. Cette industrie s'est basée historiquement sur deux marchés : les États-Unis et le Japon. Les deux marchés ont ralenti en 2005, après trois années d'effervescence de prix. La combinaison de résistance au prix de la part de l'industrie de la restauration et de la vente au détail, et la disponibilité de nouvelles sources d'approvisionnement (i.e. la Russie) du crabe des neiges ET d'autres espèces de crabe sur le marché américain ont contribué à cette diminution du prix du crabe des neiges.<sup>13</sup>

#### La demande pour le crabe des neiges

Les marchés mondiaux ont consommé environ 150 000 tonnes (équivalent en poids vif) de crabe des neiges en 2005, pour une valeur marchande d'environ 670 millions \$US (selon les prix à l'exportation). En 2005, les États-Unis et le Japon se sont partagés environ 96% du marché mondial.<sup>14</sup>

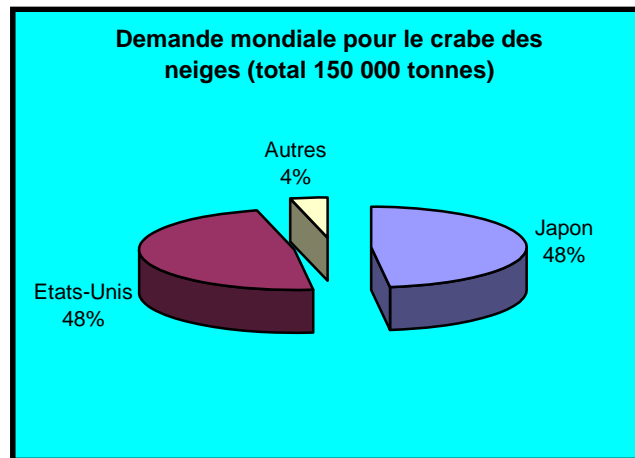


Figure 17 : les marchés du crabe des neiges en 2005

Aux États-Unis, le crabe des neiges est considéré essentiellement comme une commodité, et aboutit aux échelons inférieurs, voire moyens, de la restauration et de la vente au détail. Le marché japonais vise davantage les niveaux moyens à supérieur.

#### Bref aperçu du marché américain

Les sections de crabe représentent 95 % des exportations vers les États-Unis. Au cours des dernières années, plus de 98 % des exportations canadiennes (au volume) vers les États-Unis étaient sous forme de sections congelées. Les américains pourraient être tentés d'extraire la chair de crabe eux-mêmes, mais les coûts de production relatifs n'ont font pas une affaire attrayante.

Le secteur de la restauration compte trois composantes : les restaurants à prix moyen (*Red Lobster*, par exemple), les buffets et restaurants asiatiques à bas prix, et les casinos. Tous ces points de vente sont très sensibles au prix et si les prix

<sup>13</sup> Gardner Pinfold, *Overview of the Atlantic Snow Crab Industry*, June 2006, p.12. traduction libre

<sup>14</sup> Ibid., p. 11. traduction libre



grimpent, il remplaceront rapidement le crabe par des substituts. En 2004 et 2005, d'autres espèces de crabe (comme le Dungeness et le Angalatus) ont servi de substituts (possiblement à cause de débarquements élevés aux É.-U.), même si le crabe nordique et le crabe commun ont également servi dans certaines applications.

Les secteurs de la vente au détail tendent à se servir du crabe comme outil promotionnel (« loss leaders »), se contentant alors marges de profit plus minces. Les promotions sont seulement possibles lorsque le prix du crabe est inférieur à un certain prix (on cite 3,50 \$ US comme le maximum, ce qui permet aux détaillants de vendre soit à 4,99 \$ la livre ou moins, montant considéré comme le prix plafond). Selon l'opinion dominante sur le marché, il est difficile d'intéresser les détaillants au crabe quand les prix de gros dépassent 3,50 \$ US la livre — comme cela s'est produit en 2004, et qui mena à une diminution marquée de la demande et des prix qui ont perduré en 2005.<sup>15</sup>

### **Bref aperçu du marché japonais**

Le marché japonais est plus diversifié que le marché américain, en terme de forme et d'utilisations. Le crabe est vendu vivant, congelé entier, en sections congelées dans la saumure et le gaz, et en chair de crabe pour le marché des sushis. Les exportations canadiennes vers le Japon prennent surtout la forme de sections congelées, dont la chair est ensuite extraite dans des usines en Chine ou d'autres pays asiatiques. Certaines des entreprises japonaises importatrices de crabe canadien sont également propriétaires de ces usines

Le secteur de la restauration est divisé en deux composantes : les restaurants de vacances et de luxe (plusieurs sont situés à Hokkaido au nord où l'on trouve une pêcherie japonaise relativement petite du crabe des neiges) qui servent du crabe entier ou en sections, et les restaurants de sushi qui servent la chair de crabe. Ce segment de marché est à un échelon de niveau supérieur comparé au secteur de la restauration américaine. En conséquence, les importateurs japonais sont prêts à payer plus pour le crabe.

Le secteur de la vente au détail est constitué essentiellement de grands magasins où la demande atteint un sommet pendant la saison des cadeaux. Certains observateurs rapportent que la demande commence à déborder de ces saisons, avec une stabilisation des prix comme conséquence

### **La valeur du crabe des neiges canadien sur le marché mondial**

Malgré leur augmentation depuis 1990, les débarquements de crabe des neiges canadien ne semblent pas être le facteur qui a influencé le prix sur le marché mondial (le prix mondial étant à la baisse). En effet, même si les débarquements augmentaient, le prix augmentait aussi, ce qui indique à tout le moins la présence de produits concurrents au crabe canadien sur le marché.

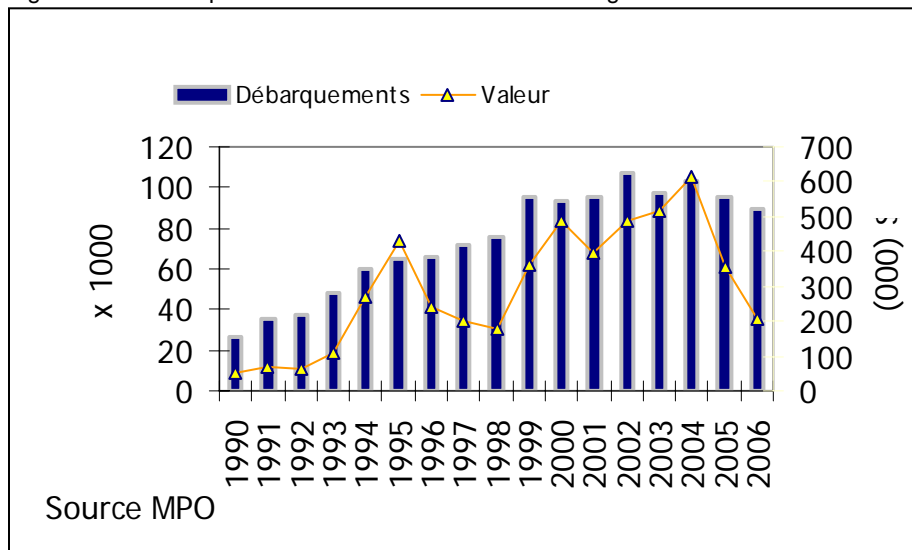
---

<sup>15</sup> Ibid. p.14. traduction libre

Par exemple, de 1998 à 2004, les débarquements et les prix ont tous deux augmenté. Le début de cette période semble coïncider avec le déclin de la pêche du crabe en Alaska. Les débarquements de ce crabe ont atteint leur plus bas niveau en 2000.

Par ailleurs, de 2004 à 2006, les prix ont chuté alors que les débarquements restaient relativement stables. Durant cette même période, les débarquements de crabe ont augmenté en Russie et en Corée. Cette augmentation, encore plus importante que déclarée, selon certains, a certainement eu un effet à la baisse sur le marché japonais, ce qui expliquerait en partie la diminution du prix.

Figure 18 : Débarquements canadiens de crabe des neiges et leur valeur



## 5.2. L'évolution et les changements du marché

Le marché du crabe des neiges du golfe du Saint-Laurent a connu un changement important vers la fin des années 1990, début des années 2000. Historiquement, on vendait le crabe des neiges au Japon. À partir de 2001, le marché s'est définitivement déplacé vers les États-Unis.

### Les exportations canadiennes de crabe des neiges

Jusqu'à la fin des années 90, on constate que le crabe des neiges du N.-B. fut essentiellement écoulé sur le marché japonais. Depuis ce temps, on a vu un déplacement vers le marché américain. C'est la même chose pour la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et pour le Québec. En d'autres mots, pour tout le crabe du golfe du Saint-Laurent, on observe un transfert des exportations du Japon vers les États-Unis.

Puisque le crabe de Terre-Neuve-et-Labrador est destiné aux mêmes marchés que celui capturé dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, on pourrait penser que l'augmentation des captures depuis 1990 aurait eu un effet notable sur les marchés. En réalité, le crabe de Terre-Neuve-et-Labrador a plus ou moins pris la place du crabe de l'Alaska sur le marché mondial. En effet, le crabe provenant de Terre-Neuve-et-Labrador est surtout écoulé sur le marché américain, sauf pour les dernières années où une quantité non négligeable est exportée en Chine pour être transformé. Il est ensuite redirigé sur les marchés américain et japonais.

Figure 19 : Exportations canadiennes de crabe des neiges (t)



En 1995, on a exporté moins de 3 000 t vers les États-Unis, tandis que cette même année-là un peu plus de 25 000 t ont été écoulées au Japon. En 2005, c'est l'inverse. On exportait ainsi plus de 40 000 t sur le marché américain, alors que moins de 8 000 t prenaient le chemin du Japon.

Figure 20 : Importations américaines: les compétiteurs pour le marché américain

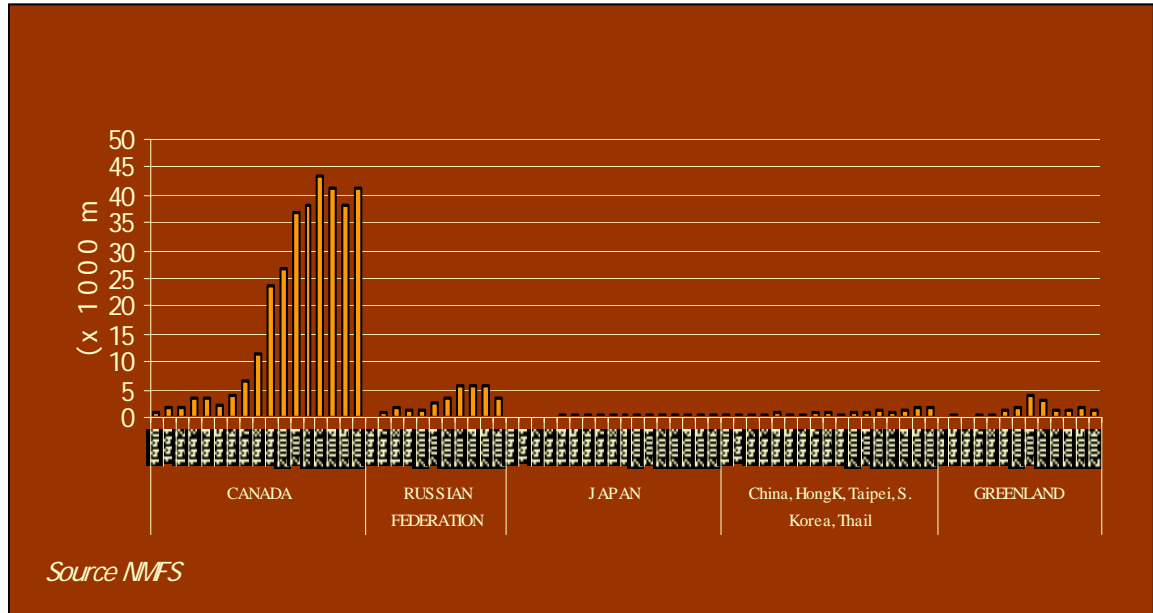
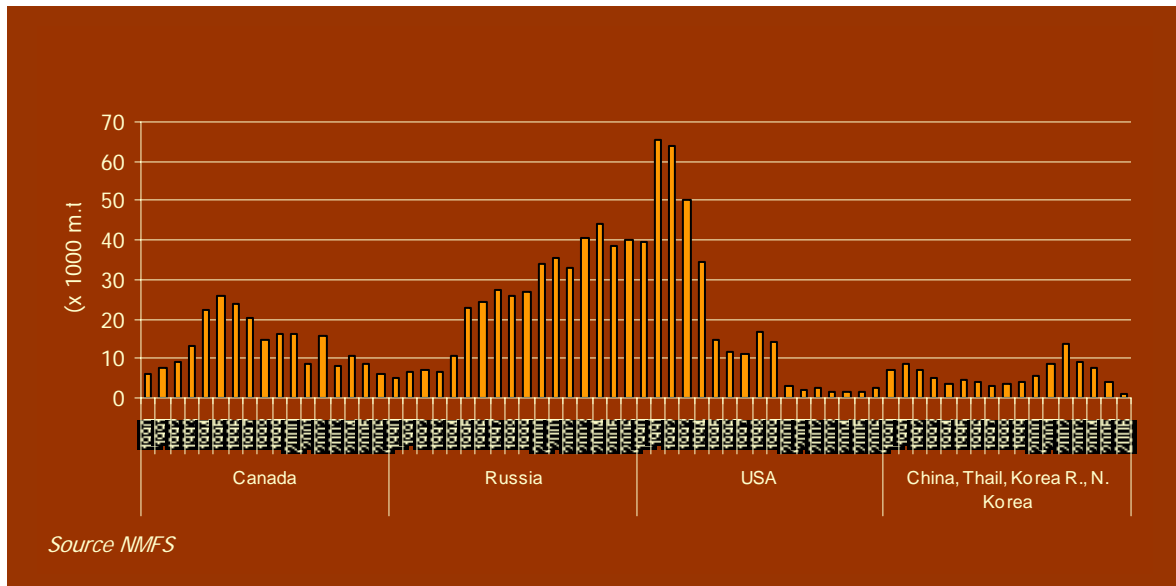
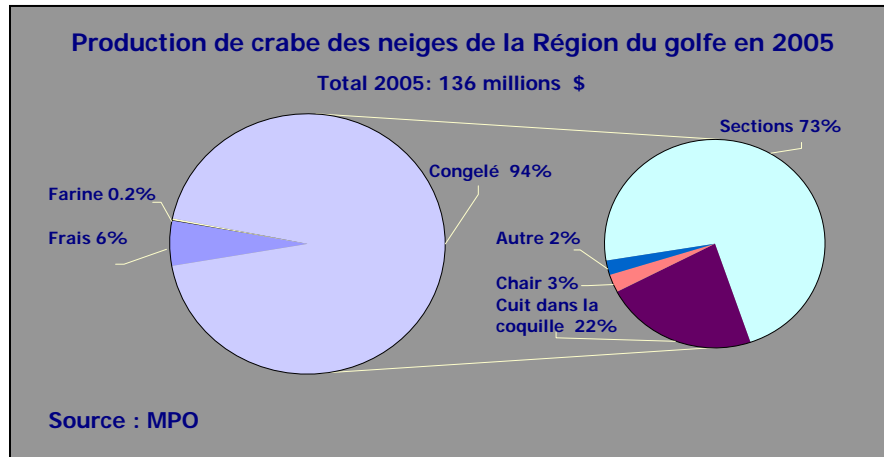


Figure 21 : Importations japonaises: les compétiteurs pour le marché japonais



Pratiquement tout le crabe des neiges capturé et transformé dans le golfe du Saint-Laurent finit par être congelé. En 2005 par exemple, 94 % du crabe a été congelé- la grande majorité en sections, toutefois en certain pourcentage fut vendu entier dans la coquille puis congelé. Seuls 6 % du crabe fut vendu frais et une infime partie a été transformée en farine de poisson.

Figure 22 : Production de crabe des neiges de la Région du golfe en 2005



### Le marché du crabe des neiges congelé canadien

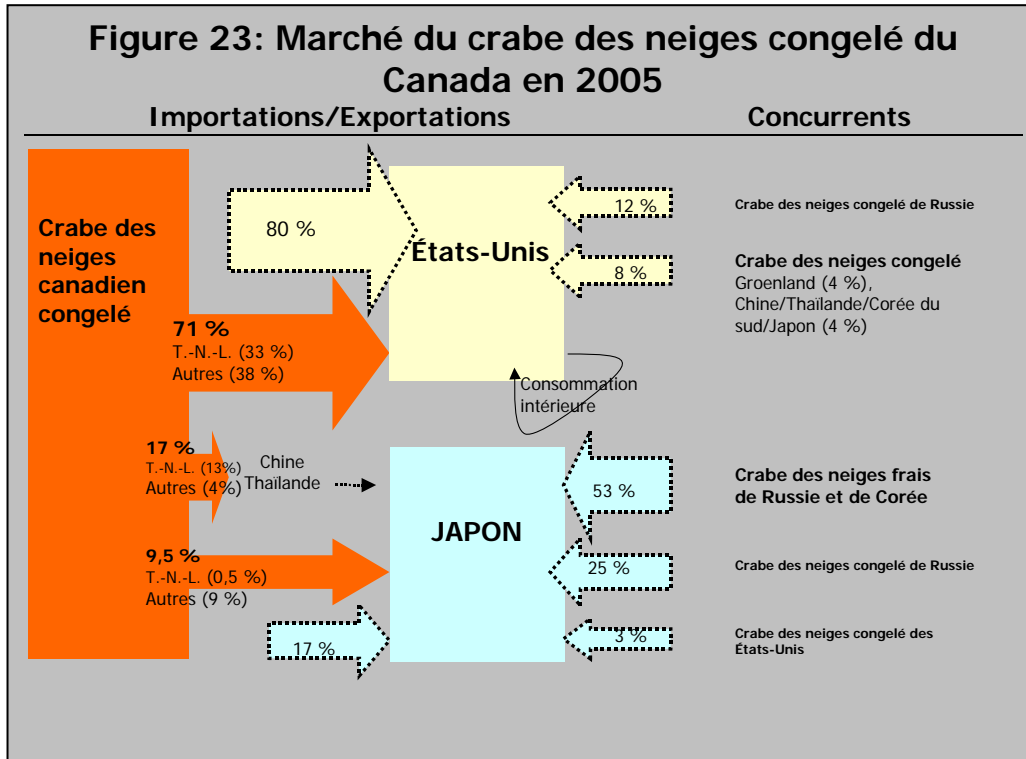
Selon les données de l'année 2005, le crabe des neiges canadien est surtout destiné au marché des États-Unis. En effet, 71 % de notre production y a trouvé preneur. Ainsi, 80 % du crabe des neiges importé par les Américains provient du Canada. Le reste de la production canadienne est exporté en Chine et en Thaïlande (17 %) pour y être transformé et être ensuite principalement revendu au Japon, alors que presque 10 % est exporté directement au Japon.

Sur le marché américain, les produits faisant concurrence au crabe des neiges canadien sont le crabe des neiges congelé de la Russie (12 % des importations américaines), et le crabe des neiges congelé provenant de l'Asie et du Groenland (8 % des importations américaines).

Pour ce qui est du marché japonais, les concurrents sont sous forme de

- crabe des neiges frais provenant de la Russie et de la Corée (53 % des importations japonaises),
- crabe congelé de la Russie constituant 25 % de ces importations et,
- crabe congelé provenant des États-Unis représentant 3 % des importations japonaises.

Le tableau suivant illustre bien les rapports de force entre les produits concurrents au crabe des neiges canadien sur le marché mondial.



## 6. Les prix

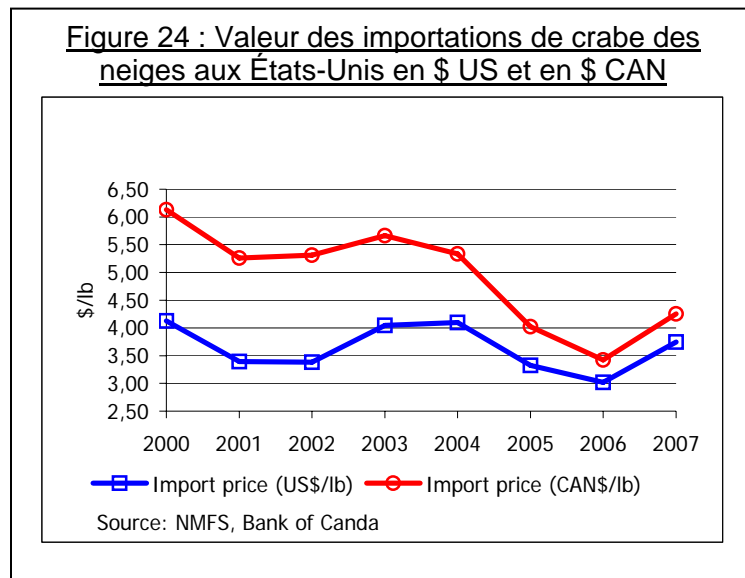
### 6.1. Évolution et changement du prix

On sait tous que, généralement, les prix du crabe augmentent lorsque les inventaires sont à la baisse et que la demande japonaise et américaine est forte. D'autre part, on sait aussi que les prix diminuent lorsque les prix du gros excèdent ce que les consommateurs sont prêts à payer, ce qui augmente les inventaires de crabe non vendu. On sait également qu'une diminution de l'ensemble de l'approvisionnement d'un marché provoquera une concurrence accrue pour un produit qui se fait plus rare ce qui conduit à une augmentation du prix, et vice-versa. Par exemple, lorsque le prix a augmenté en 2004 pour atteindre des records, cela a créé des augmentations d'inventaires qui ont par la suite fait chuter les prix sur le marché en 2005 et en 2006. De même, l'influx important de crabe russe vivant, à bas prix, sur le marché japonais a fait en sorte qu'il était plus difficile pour les transformateurs canadiens de demeurer concurrentiels (les Japonais préférant le crabe frais).

Par ailleurs, la variation du taux de change des monnaies influence la valeur des produits exportés, même si cette variation a peu d'effet sur le prix des produits sur le marché.

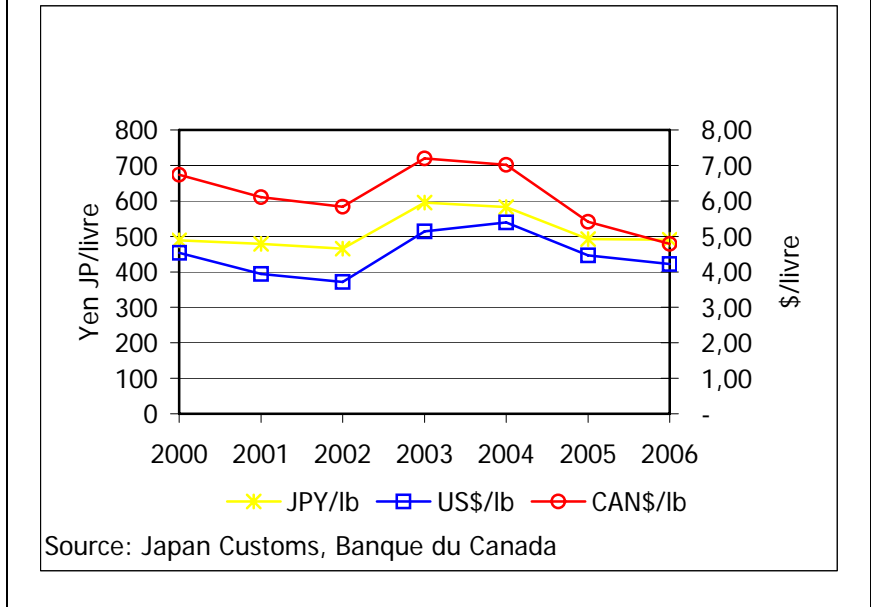
#### L'effet du déclin du dollar américain

Le tableau ci-contre illustre que depuis l'an 2000, la valeur des produits de crabe canadiens exportés aux États-Unis se rapproche graduellement de la valeur de ces produits en dollar US. Au bout du compte, cela signifie que depuis 2000, les transformateurs canadiens reçoivent moins d'argent pour leurs exportations.

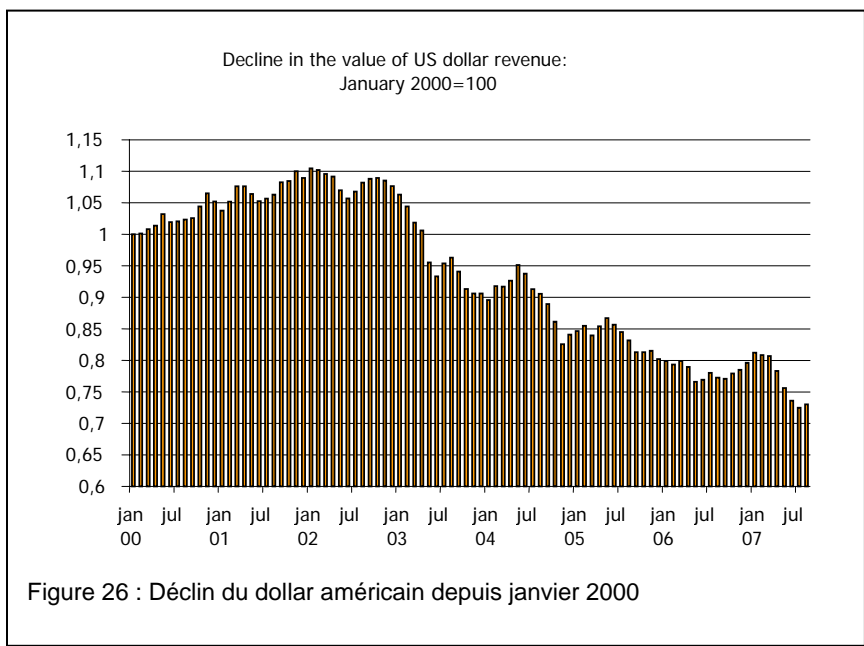


On observe la même tendance du côté des exportations vers le Japon, quoique la différence pour les exportateurs est moins grande depuis 2000 qu'elle l'a été sur le marché américain.

Figure 25 : Valeur des importations de crabe des neiges au Japon en yen, \$ US et \$ CAN



Selon le tableau qui suit, on peut conclure que le produit qui générerait 1 \$ CAN en janvier 2000 ne générerait plus que 72 cents CAN en juillet 2007. La dégringolade se poursuit : cette valeur a atteint 67 cents à la fin octobre. À lui seul, le déclin de la valeur du dollar US signifie une diminution de valeur de plus de 25 % pour le crabe. Il y a cependant d'autres facteurs qui influencent le prix du crabe, tels l'offre, la demande, la qualité, le type de production, etc.





En conclusion, la diminution graduelle de la valeur du dollar américain depuis l'an 2000 a eu un effet négatif sur les prix dans l'industrie de la transformation du crabe des neiges du Canada atlantique, y compris les prix payés aux pêcheurs.

### Évolution du prix par rapport aux débarquements mondiaux

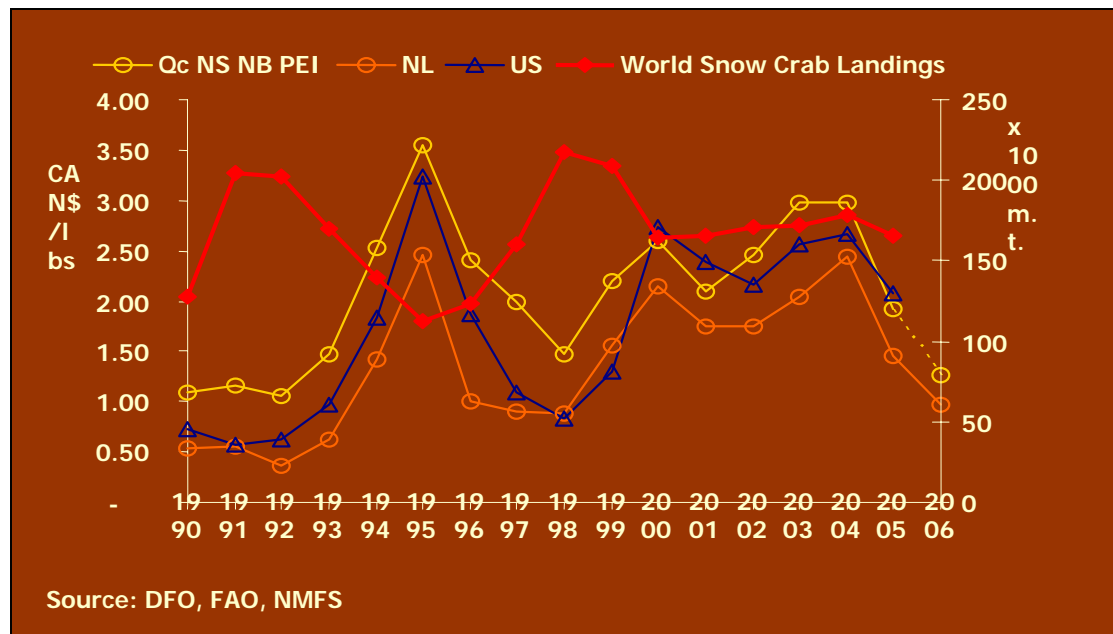
Le prix du crabe des neiges payé aux pêcheurs a connu plusieurs fluctuations depuis le début des années 90. Le prix fluctue habituellement selon la production mondiale du crabe des neiges, ce qui semblerait concorder avec les principes de l'offre et de la demande. À partir de 2005, la situation a changé. Jusqu'à ce moment, le prix suivait les principes de l'offre et de la demande, c'est-à-dire que les prix diminuent lorsqu'il y a beaucoup de crabe sur les marchés. Inversement, les prix augmentent lorsque les débarquements est en décroissance.

À partir de 2005, on constate une baisse des débarquements ET une baisse des prix, ce qui semble anormal. Une explication possible : si les données des débarquements russes ne sont pas véridiques, comme le prétendent de nombreux observateurs, les débarquements seraient effectivement plus élevés, et il serait ainsi normal qu'il y ait un ajustement des prix vers le bas.

En plus, on constate que les pêcheurs du Sud du golfe du Saint-Laurent ont toujours reçu davantage pour leur crabe que ceux de Terre-Neuve-et-Labrador et ceux des États-Unis. L'exception observée lors des années 2000 et 2001 est probablement due à la nouvelle rareté du crabe de l'Alaska qui aurait engendré une augmentation des prix sur le marché de l'Alaska.

Il est à noter que les données de la figure suivante sont des moyennes provinciales, toutes flottilles confondues.

Figure 27 : Valeur au débarquement et débarquements mondiaux de crabe des neiges



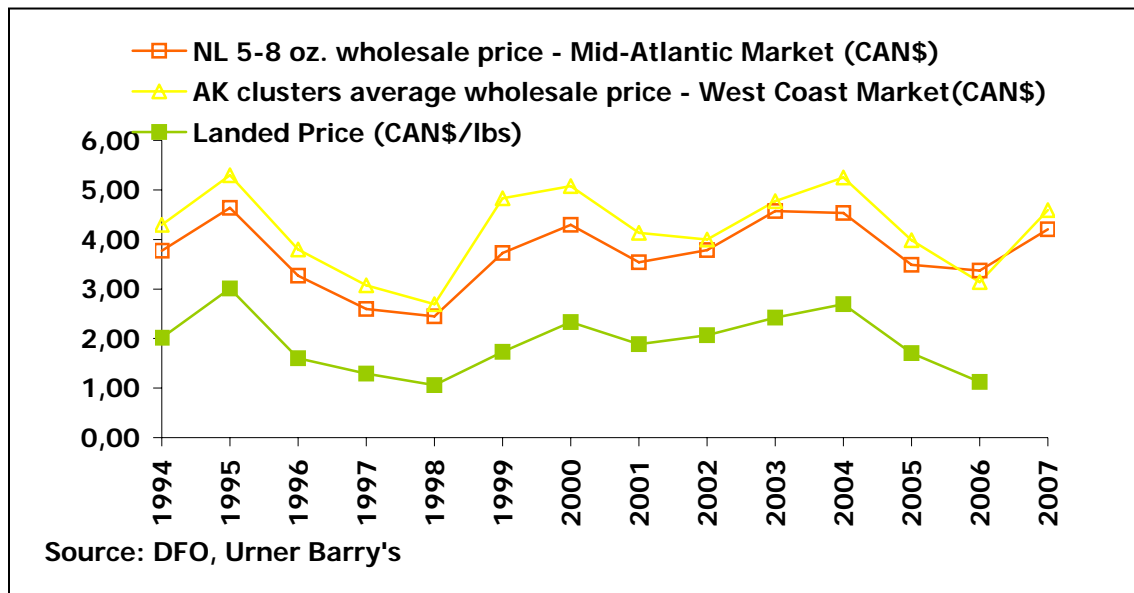
## 6.2. Comparaison du prix payé aux pêcheurs à la valeur marchande du produit

Voici un aperçu de la variation des prix sur les marchés nord-américains depuis 1994. Sur la côte Est, le prix du gros a varié de 3,50 à 4,50\$ CAN. Pour ce qui est du crabe de l'Alaska, son prix a fluctué entre 3 \$ CAN (environ) à plus de 5 \$ la livre.

Il faut noter que les prix du gros sont pour une seule catégorie de crabe et le prix au débarquement est une moyenne pondérée des prix moyens obtenus par les pêcheurs du N.-B., de la N.-É., du Québec, de l'I.-P.-É. et de T.-N.-L.

En général, les prix payés aux pêcheurs ont reflété les prix sur le marché, sauf en 2006. La valeur du crabe au débarquement avait alors diminué, tout comme l'avait fait la valeur marchande du crabe de l'Alaska. Cependant, la valeur marchande du crabe de Terre-Neuve-et-Labrador n'a pas suivi, et est restée à peu près stable. En principe, cette stabilité de prix aurait du se refléter dans le prix payé aux pêcheurs, mais au lieu, les pêcheurs ont reçu moins qu'en 2005. En 2004 par contre, le prix au pêcheur a augmenté, tout comme le prix en Alaska, alors que le prix du gros NL 5-8oz a diminué...

Figure 28 : Valeur au débarquement comparée au prix de gros du crabe des neiges



### 6.3. Comparaison des prix payés aux pêcheurs

Les prix que reçoivent les différents pêcheurs ont souvent fait l'objet de variations et d'ambiguïté. Par exemple, on sait que le crabe de neiges de Terre-Neuve-et-Labrador va sur le même marché que le crabe des neiges du golfe, soit le marché américain. Pourtant, les pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador ont toujours reçu moins pour leur crabe que ceux du golfe. D'autre part, les prix à l'intérieur du golfe varient également. Ainsi, les côtiers du Nouveau-Brunswick reçoivent de 10 à 40 cents de moins la livre que les crabiers traditionnels pour le même produit. Entre les usines, les prix varient également, ce qui signifie que même les crabiers traditionnels ne reçoivent pas tous le même prix. On a ainsi vu des pêcheurs aller vendre leur capture à l'extérieur de la province parce qu'ils y obtenaient de meilleurs prix.

Les raisons expliquant ces variations de prix ne sont pas claires. Elles sont souvent attribuées à des questions de qualité, quoique la qualité comme telle ne soit jamais clairement mesurée.

Depuis des années, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick reçoivent dans les environs de 48 à 60 % de plus que les pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador. En 2006, par contre, la différence n'était que de 31 %, comme le montre la figure suivante. Cette différence pourrait donc expliquer ce qui est vu au graphique précédent concernant la hausse des prix NL et la baisse des prix aux pêcheurs.

**Figure 29 : Comparaison du prix payé aux pêcheurs des diverses flottilles pour le crabe des neiges (à la livre), par région\***

| Année | Terre-Neuve-et-Labrador | Nouveau-Brunswick | Côtiers du N.-B. |              | Golfe N.-É. (ZPC 18 & 19) | Îles-de-la-Madeleine | Gaspésie (ZPC 12) |
|-------|-------------------------|-------------------|------------------|--------------|---------------------------|----------------------|-------------------|
|       |                         |                   | prix minimum     | prix maximum |                           |                      |                   |
| 2002  | 1,73 \$                 | 2,70 \$           | 2,25 \$          | 2,50 \$      | 2,78 \$                   | 2,44 \$              | 2,30 \$           |
| 2003  | 2,03 \$                 | 3,00 \$           | 2,65 \$          | 2,70 \$      | 3,07 \$                   | 2,83 \$              | 2,94 \$           |
| 2004  | 2,11 \$                 | 3,30 \$           |                  | 3,00 \$      | 3,00 \$                   | 3,08 \$              | 3,03 \$           |
| 2005  | 1,24 \$                 | 2,00 \$           |                  | 1,75 \$      | 2,06 \$                   | 1,94 \$              | 1,99 \$           |
| 2006  | 0,95 \$                 | 1,25 \$           |                  | 1,10 \$      | 1,36 \$                   | 1,25 \$              | 1,32 \$           |
| 2007  | 1,50 \$                 | 2,40 \$           |                  | 2,00 \$      | 2,25 \$                   | 2,16 \$              | 1,75 \$           |

\* Les prix de l'année 2007 sont préliminaires; des ajustements pourraient être apportés dans les prochains mois.

Les données concernant le prix du crabe payé aux pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador proviennent de l'Association des crabiers acadiens et des crabiers du nord-est<sup>16</sup>; l'Union des pêcheurs des Maritimes – Opilio nous a fourni les prix du crabe payé aux côtiers du Nouveau-Brunswick; et le MPO, région du Golfe, ceux

<sup>16</sup> Association des crabiers acadiens et Crabiers du nord-est, Fiche d'information, septembre 2007.

du crabe acheté dans les zones de pêche au crabe 18 et 19 dans la région du golfe de la Nouvelle-Écosse. Quant aux prix accordés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ils nous ont été fournis par la région du Québec du MPO.<sup>17</sup>

Ces prix payés aux pêcheurs n'incluent aucun autre produit ou service, tel la glace, les casiers ou les appâts.

---

<sup>17</sup> Division de la Statistique et des permis, MPO, région du Québec, octobre 2007.

## **7. Ce qui s'est fait ailleurs**

Un grand nombre d'initiatives ont été mises de l'avant à travers le monde afin d'apporter des ajustements à divers niveaux de l'industrie des pêches. On perd le compte des programmes de rationalisation dans les industries des pêches, dans lesquels les gouvernements ont dépensé de gros sous pour réduire les flottilles et moderniser la capacité de transformation de l'industrie.

On peut souligner particulièrement l'effort gigantesque déployé par la communauté européenne pour rationaliser la flottille de pêche à travers l'Europe. On pourrait tirer des leçons valables de plusieurs de ces projets de rationalisation, qu'ils aient été mis en œuvre ici au Canada ou ailleurs.

De multiples formules de partage et d'allocation de la ressource ont vu le jour ces dernières décennies. Que ce soit chez nos voisins américains, ou aussi loin qu'en Australie ou en Nouvelle-Zélande; on a entrepris dans plusieurs pays une redistribution de la ressource dans l'espoir d'en faire une gestion plus rationnelle et plus rentable économiquement.

Au Canada atlantique, les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec ont été les plus actives en vue d'améliorer le régime de répartition de la ressource parmi les transformateurs. Elles ont également tenté l'élaboration de mécanismes visant à déterminer les prix à payer aux pêcheurs.

Ces provinces ont aussi pris des mesures pour restreindre la vente directe hors province des débarquements de leurs pêcheurs.

### **Les mécanismes de détermination des prix aux pêcheurs**

Il existe sur la planète de nombreux mécanismes pour déterminer les prix que devraient recevoir les pêcheurs pour leurs produits.

#### **a) La vente aux enchères**

La vente aux enchères est sans doute le système le plus répandu à travers le monde. On le trouve chez nos voisins aux États-Unis, partout en Europe, en Asie et ailleurs.

Un tel système n'a jamais existé au Canada atlantique. Des études sur le sujet ont pourtant été réalisées dès la fin des années 70 et au début des années 80. La dernière étude sur le sujet fut d'ailleurs complétée en 1986 par Peat Marwick and Partners. Ces premières études ont conclu qu'un tel système n'était pas vraiment réalisable dans notre contexte, sauf pour la dernière, en 1986, qui souligne qu'un tel système pourrait être efficace dans l'industrie du crabe des neiges au Nouveau-Brunswick. Il y a de cela plus de 20 ans...

Il faut dire qu'on s'est récemment penché sur cette approche à Terre-Neuve-et-Labrador. Le ministre des Pêches de Terre-Neuve-et-Labrador s'est rendu en Norvège cette année pour étudier leur système de vente aux enchères. Depuis, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a décidé d'investir 1,5 million \$ au

cours des trois (3) prochaines années pour implanter un système de vente aux enchères.

**b) La négociation collective**

On n'a pas à regarder trop loin pour constater la présence de mécanismes de négociation collective comme méthode pour fixer les prix. Cette approche n'a jamais inspiré personne, pas plus qu'elle n'a trouvé preneur dans les provinces Maritimes, même si elle existe à Terre-Neuve-et-Labrador depuis plus de 30 ans.

**c) Le système d'arbitrage obligatoire**

Dans plusieurs pays et ici au Canada, il existe différents types de détermination des prix par des mécanismes d'arbitrage obligatoire. C'est le cas pour les pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine, et dans certaines pêches en Alaska, comme dans d'autres pays. On a d'ailleurs tenté un tel système pour déterminer les prix du crabe des neiges à payer aux pêcheurs à Terre-Neuve-et-Labrador. L'expérience a échoué pour différentes raisons. Selon certaines sources, l'échec serait dû entre autres à une mise en œuvre trop hâtive, et à un manque de préparation et de renseignements.

**d) Les offices de mise en marchés**

Il existe de nombreux modèles d'offices de mise en marché comme moyen de fixer les prix aux producteurs et de structurer l'écoulement des produits. C'est la formule prévalente dans l'industrie agricole, et elle pourrait servir de modèle comme option pour améliorer notre mécanisme de détermination des prix.

**Les mécanisme de distribution de la ressource**

Ces dernières années, nombreux sont les pays (le Canada fait partie du nombre) ayant mis en place divers systèmes de distribution de la ressource. Cette question a été abordée dans un autre chapitre. Il s'agit tout simplement ici de noter la multitude de formules d'allocation, de partage et d'exploitation de la ressource, et ce dans de nombreux pays.

**Les mécanisme pour empêcher la vente du poisson frais en dehors de son territoire**

Encore là, il existe de nombreux exemples et différentes approches, en passant par les mesures tarifaires imposées par de nombreux pays aux réglementations provinciales telles que celles de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec. À nouveau, cette question est traitée dans un autre chapitre.

De nombreux modèles mériteraient des études plus approfondies, particulièrement si les intervenants de l'industrie souhaitent explorer davantage toutes les options quant aux mesures à prendre pour moderniser notre industrie des pêches.

À part les prêts et les subventions pour moderniser la flottille de pêche, il faut admettre que le Nouveau-Brunswick a été très peu actif dans le domaine de la modernisation et de la restructuration de l'industrie provinciale des pêches.

Il suffit de regarder autour de nous pour réaliser qu'il est probablement temps d'agir. Le laisser-faire n'est plus une option à considérer si l'on veut que notre industrie, comme le reste de la province, prenne la route de l'autosuffisance.

## **8. Ce que racontent les intervenants**

Ce chapitre est consacré aux résultats des entrevues menées par le consultant auprès de divers intervenants de l'industrie du crabe des neiges de l'Atlantique. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, le consultant a rencontré personnellement des représentants des crabiers traditionnels, des pêcheurs côtiers, des propriétaires d'usines de transformation, des employés d'usine, ainsi que d'autres personnes qui connaissent bien l'industrie.

Les sections qui suivent relatent les propos de ces intervenants. Ils sont divisés par thème, mais avec un minimum de mise en forme. Certains commentaires pourraient paraître « crus »; ce sont cependant les impressions et les déclarations qui nous ont été rapportés et nous croyons important qu'ils soient relatés tels qu'ils nous ont été présentés. Il nous est cependant impossible de confirmer la véracité de plusieurs de ces commentaires. Néanmoins, nous considérons qu'il est important de refléter le plus fidèlement possible ce que les intervenants nous ont dit.

### **Au sujet de la vente du crabe à l'extérieur du Nouveau-Brunswick**

- Dans certaines circonstances, on ne peut pas pénaliser les pêcheurs qui débarquent à l'extérieur du N.-B. si le crabe est transformé au N.-B.; p. ex. le crabe débarqué à Chéticamp et transporté au N.-B....
- Dans le cas des pêcheurs qui doivent pêcher dans la zone E qui est collée sur les Îles-de-la-Madeleine, il est plus près et plus économique pour eux de débarquer au Québec, que de revenir au Nouveau-Brunswick, si le prix qu'ils y reçoivent est le même.
- Il faut monter une campagne de persuasion morale pour que les pêcheurs ne vendent pas ailleurs. Dans les faits, 80 % des pêcheurs collaboreraient; c'est seulement un petit groupe de pêcheurs, environ 20 %, qui ne veulent faire qu'à leur tête...
- Il faut améliorer les relations du personnel du Ministère des Pêches du N.-B. avec les pêcheurs sur une base individuelle et collective. Ceci s'applique aussi au MPO. Une approche de partenaire est à développer.
- On laisse entrer les entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador, mais là-bas, il faut être de cette province pour détenir un permis pour acheter du crabe.
- Il faudrait subventionner le coût de transport du crabe débarqué aux Îles-de-la-Madeleine vers le Nouveau-Brunswick.
- Selon la loi actuelle, il est impossible de légiférer l'endroit où est débarqué le poisson. Serait-il possible alors d'avoir une entente entre le N.-B. et le fédéral sur les débarquements?
- On ne peut pas empêcher la transformation ailleurs, ce n'est pas légal selon la loi.



- Il faudrait que l'on oblige les pêcheurs à débarquer leur crabe dans leur province respective, selon leur pourcentage du quota.
- On devrait examiner la possibilité d'offrir un crédit d'impôt pour les débarquements livrés et transformés au N.-B.
- On pourrait instaurer une taxe d'exportation du produit qui sort de la province.
- Les pêcheurs côtiers ont comme politique de ne pas vendre leur crabe à l'extérieur de la province.
- Les ventes à l'extérieur du N.-B. constituent un sérieux problème qui va s'accroître. Les usines doivent se regrouper pour y faire face.
- Il faut encourager les pêcheurs du N.-B. effectuant des débarquements à l'extérieur de la province pour diverses raisons, de vendre leurs captures aux transformateurs du N.-B.
- La formation, particulièrement en économie sociale, est très importante. Il faut faire ressortir les effets positifs notamment dans les secteurs de l'économie (\$ générés) et du mieux-être du milieu.
- Les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec ont des restrictions sur les débarquements de leurs pêcheurs à l'extérieur de leur province. Il faut faire la même chose ici aussi.
- On doit tous reconnaître qu'on a tous des obligations envers nos communautés. Cela doit faire partie de nos plans de gestion.
- Les crabiers traditionnels sont d'accord pour s'asseoir avec les transformateurs et discuter d'enjeux comme celui-ci, mais les transformateurs refusent de les rencontrer.
- Il faut développer des formules de partenariat entre pêcheurs et producteurs.
- Il a été dit qu'en 2006, 7 millions de livres de crabe ont été vendues à l'extérieur du N.-B.
- Une usine doit faire une contribution sociale, p.ex. lorsqu'une usine a trop de crabe à transformer entre les mains, elle devrait essayer de le vendre dans la province au lieu de le vendre ailleurs.

### **Au sujet du prix**

- Il faut mettre sur pied un système de renseignements sur les conditions du marché.
- Il est très important d'avoir un prix de base au départ.
- Il faudrait se pencher sur un système de vente à la criée (encan) comme source d'approvisionnement.
- Dans un système d'encan, peut-on et veut-on forcer les crabiers qui sont aussi propriétaires d'usines de vendre à d'autres usines?

- Il faudrait un « pricing board ».
- Il faut donner la chance aux transformateurs « d'être dans la *game* » relativement aux prix. Les crabiers transformateurs contrôlent toute la question de l'approvisionnement.
- Il faudrait des contrats de vente ferme entre les transformateurs et les pêcheurs.
- En 2006, les données démontrent que plusieurs transformateurs ont fait preuve de mauvaise volonté lors de l'établissement des prix.
- La majorité de l'industrie est trop orientée sur le marché traditionnel. Il y en a une qui a une approche différente, c'est comme ça qu'elle peut payer plus aux pêcheurs.
- Le printemps dernier, aux Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement du Québec a payé pour une partie des salaires des employés d'une usine qui avait brûlé. L'usine a pris cet argent pour augmenter le prix payé aux pêcheurs...
- Il y a une différence de prix entre le crabe du golfe et celui de Terre-Neuve. Le crabe du golfe est de meilleure qualité, car celui de Terre-Neuve vit dans la boue, et a donc moins belle apparence.
- Il y a trop de capacité de transformation; cela cause des guerres de prix.

#### **Au sujet de la transformation**

- Il faudrait que la province exige un minimum de semaines de transformation par année (minimum de semaines) pour obtenir un permis de transformation.
- Un des problèmes pour pouvoir opérer sur une saison plus longue est qu'il se fait plusieurs pêches en même temps (p. ex. le homard et le crabe dans la Péninsule acadienne).
- Augmenter nos investissements dans la recherche et le développement.
- Il faut abolir les « peddleux ». Seules les usines devraient être en mesure d'acheter du crabe des pêcheurs.
- On devrait réduire de façon considérable le coût des permis de transformation et augmenter de façon considérable le coût du permis d'acheteur. Cela ferait en sorte que les acheteurs qui sont aussi transformateurs ne déboursaient pas davantage pour un permis. D'autre part un coût élevé réduirait le nombre d'acheteurs qui ne sont pas transformateurs.
- Cette industrie n'en est pas une de transformateurs, mais une d'empaqueteurs.
- Les permis d'acheteur doivent être attachés à une usine qui transforme les produits de la mer.
- Il faut mettre plus d'emphase sur la valeur et non sur le volume.
- On doit envisager un regroupement de transformateurs (« joint venture ») pour faire de la transformation à valeur ajoutée.

- Il y a d'autres exemples, comme le hareng : Dans le secteur de la roque japonaise, les gens ont peur de faire davantage de transformation. Pour ce qui est de la roque pour le marché américain, le système de « brine freezer » coûte cher. En fait, tous les produits à valeur ajoutée doivent être congelés.
- Il y a plus d'avenir dans le marché américain que le marché japonais, car le marché japonais exige plus de transformation et plus de main-d'œuvre donc coûte plus cher.
- Pour investir et faire de la transformation à valeur ajoutée; ça prend une garantie d'approvisionnement.
- Il faut de bonnes quantités de produits pour percer un marché. On ne vend pas un « container » à la fois de produit à valeur ajoutée. On commence par de petites quantités et on est souvent limité à de petites quantités dans des marchés niches.
- On doit développer un concept de cuisine industrielle (p. ex. au Québec).
- Produire autre chose que du crabe ou poisson : chaque usine ayant des capacités de congélation et de manutention relativement importante, il pourrait être intéressant de regarder dans les secteurs de l'agriculture ou de la production des petits fruits.

#### **Au sujet de la mise en marché du crabe**

- Il faut une agence collective pour faire la promotion et la vente.
- On doit effectuer une analyse plus serrée de la culture et du marché japonais; et aussi analyser l'évolution des ventes sur le marché américain et japonais. Au début, on vendait tout notre crabe sur le marché japonais. Maintenant c'est l'inverse.
- Le crabe du N.-B. a perdu sa place sur le marché japonais, partiellement à cause de la Russie, mais également à cause du déclin de la qualité du crabe qu'on y a exporté.
- On peut reconquérir le marché japonais, mais il faut mettre de l'ordre dans l'industrie.

#### **Au sujet de la situation de l'industrie de la transformation**

- La grande majorité des crabiers traditionnels se sont maintenant départi des intérêts qu'ils détenaient dans les usines à crabe de la Péninsule acadienne. Cela a eu pour effet de fragiliser sérieusement la stabilité d'approvisionnement de ces usines. Celles-ci, incluant des usines importantes situées à l'extérieur de la Péninsule, doivent maintenant se faire compétition annuellement pour assurer leur approvisionnement auprès d'un nombre beaucoup plus important de clients indépendants (crabiers traditionnels, Premières Nations, associations de pêcheurs, homardiens et morutiers).

- Mettre en place un programme de rationalisation.
- Il devrait y avoir une association de transformateurs, et si la majorité y adhère, tous doivent payer une cotisation (comme c'est le cas pour l'Union des pêcheurs des Maritimes).
- Il existe une « culture du chômage » : il faut s'y pencher.
- Le problème de main-d'œuvre va s'accroître. La moyenne d'âge des travailleurs d'usines est près de 60 ans, et il n'y a pas de relève.
- Le problème du manque de relève existe également pour la direction des usines : la moyenne d'âge est de 60 ans et plus...
- Il devrait y avoir moins d'usines qui transforment le crabe, avec moins d'employés, mais mieux payés. L'usine de 40 ans passés n'est plus l'usine d'aujourd'hui... On n'a qu'à regarder ce qui se fait en Europe. Dans 20 ans, on ne devrait avoir que 4 ou 5 usines seulement.
- Il faudrait instaurer un moratoire sur le nombre de permis de transformation du poisson au N.-B.
- L'industrie du crabe des neiges ne fonctionne pas à son plein potentiel parce que les transformateurs ont peu de moyens ou n'ont aucun moyen de planifier ou de négocier des accords de commercialisation avec leurs clients qui contribueraient à faire augmenter les prix. Nous sommes incapables de maximiser les forces du marché parce que nous ne pouvons maîtriser le marché (approvisionnement trop rapide). Les décisions concernant la production sont prises en fonction des conditions de l'offre plutôt que de la demande du marché.
- La province devrait travailler avec moins d'usines et donner un permis de transformation permettant de transformer n'importe quel produit de la mer. Cependant, ce permis devrait être accordé avec d'autres conditions liées à :
  - la production;
  - la quantité à transformer; et
  - la valorisation des travailleurs.
- Nos usines ne sont pas assez mécanisées. Il devrait y avoir un programme de formation pour que les employés puissent faire fonctionner des machines plus sophistiquées.
- Les usines ont des problèmes de liquidités.
- Dans le nord-est du N.-B., plusieurs usines ont fait faillite et plusieurs autres sont en difficulté. Plusieurs usines sont trop vieilles et pas modernes.
- Il faudrait acheter les permis des usines en difficulté.
- Un problème se dessine à l'horizon : la fermeture d'usines et les changements de propriétaire. Il n'y aura plus de place pour les Acadiens, et il faudra s'adresser au propriétaire en anglais...
- Il faut être visionnaire. La dynamique de l'appropriation des usines est en mouvement, et on n'a pas de contrôle là-dessus.

- L'industrie traditionnelle acadienne est frappée de deux fronts (des « outsiders ») :
  - a) Les producteurs de l'étranger (de l'extérieur du Canada) et
  - b) De gros producteurs de l'extérieur de la province.
- Certains prétendent que l'usine « XYZ » (nom fictif), c'est le crime organisé qui est derrière ça ».
- Il existe peu d'usines qui font de l'argent sur une base régulière.
- Il y a une pratique de blanchiment d'argent et de « cash » dans l'industrie qui est ignorée.
- Certaines usines « donnent » des timbres de chômage.
- Il est difficile d'être en compétition avec certaines autres usines. Par exemple, l'usine « ABC » (nom fictif) ne veut pas faire d'argent ici (pour ne pas payer d'impôt). Ils font leur vraie transformation et leur vrai argent ailleurs.
- On ne doit pas choisir qui va disparaître; il faut les laisser mourir de leur belle mort.
- Il existe quatre catégories de transformateurs :
  1. les usines appartenues par les pêcheurs
  2. les usines appartenues par de grosses entreprises
  3. les opérateurs indépendants
  4. les entreprises sous contrôle étranger
- N'oublions pas l'expérience de Nickerson; la même chose peut arriver au nouveau groupe qui veut agir en roi et maître.
- Il faudrait investir dans l'industrie sans toutefois éliminer la concurrence.
- Permettre la possibilité de transformer des espèces autres que le crabe.
- Il faut un programme de diversification des usines.

### **Au sujet des relations entre les usines de transformation et les pêcheurs**

- Selon les propriétaires d'usines, les crabiers traditionnels ont le gros bout du bâton. On ne peut pas appauvrir un secteur et avoir une industrie forte. Il faudrait documenter l'écart entre la valeur du crabe à l'exportation et sa valeur au débarquement. L'écart est trop petit. Les crabiers ont fragilisé le secteur de la transformation. Il faut un meilleur équilibre entre la pêche et la transformation.
- Il faut une structure de représentativité mieux faite pour les crabiers, les côtiers, et les transformateurs.
- Toutes les usines devraient avoir une chance égale pour avoir du poisson.
- Entreprise Péninsule a tenté de créer un regroupement de l'industrie, mais les crabiers ont refusé de participer. Les crabiers traditionnels s'opposent à tout effort de regroupement où ils n'ont pas le contrôle (sur le prix).
- Il existe une structure extrême dans l'industrie du crabe : pauvre versus riche.

- Les pêcheurs semi-hauturiers ont un problème d'attitude (roi et maître).
- Il faut que l'usine et le pêcheur aient une plus grande responsabilité sociale.
- Les crabiers traditionnels pensent que les médias francophones, en particulier L'Acadie Nouvelle et Radio-Canada, sont biaisés et exagèrent la crise du crabe. Il en résulte beaucoup de pression sur le dos des pêcheurs.
- On ne peut pas se fier aux transformateurs pour avoir l'heure juste sur le prix offert aux pêcheurs. Il y a eu des tentatives de collusion (« *price fixing* ») entre les transformateurs.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, ils ont légiféré la transformation : peut-on faire la même chose ici?
- Les crabiers font trop d'argent maintenant que les hommes de pont sont à salaire fixe.
- Il semble actuellement que les pêcheurs décident tout.

#### **Au sujet de la qualité du crabe du Sud du golfe**

- Lorsqu'il y a trop de débarquements en même temps, cela nuit définitivement à la qualité du produit.
- Lorsqu'il y a beaucoup de débarquements, les usines opèrent avec deux « shifts » (quarts de travail). Cela affecte la qualité, car les employés n'ont pas le temps de nettoyer l'usine qui devient sale... Un seul long « shift » n'est pas la solution non plus, même si on a le temps de nettoyer.
- Il est reconnu que le meilleur crabe des neiges est dans le golfe. Il n'existe pas de raison valable pour expliquer une baisse de la qualité.

#### **Au sujet des flottilles de pêche**

- Il faudrait un programme de rachat des permis de pêche. Les crabiers demandent un prix qui est le double de la valeur du permis de crabe... Pour refinancer la flottille, il faudra mettre en place un système, p. ex. un plan pour que les membres d'équipage puissent se regrouper et acheter un permis ensemble.
- Il faudrait attacher des conditions provinciales aux permis pour garder la flottille au N.-B.
- Il faudrait examiner la mise en place d'un programme de transfert de permis de pêche avec des conditions de débarquements pour les nouveaux détenteurs.
- Tout appui financier quelconque de la province aux transformateurs ou aux pêcheurs devrait être accompagné de conditions visant le débarquement et la transformation au N.-B.

### **Au sujet des empêchements à prolonger la période de transformation**

- Il y a des barrières biologiques : on ne peut pas étendre la saison plus tard...
- On doit ouvrir la saison de pêche le plus rapidement possible afin d'éliminer le risque potentiel de la mue (crabe blanc).
- En 2003, même avec le retard du début de la saison de pêche, pour des raisons bien connues, il n'y a pas eu de problème de crabe blanc.
- Il faut clarifier la question du crabe blanc avec l'appui scientifique de Mykio Moriasu (MPO).
- Si on étend la durée de saison sur une trop longue période, cela coûte plus cher aux usines en frais d'exploitation.

### **Au sujet des conditions de travail des employés d'usine**

- Dans l'industrie de la transformation du crabe, la masse salariale des employés représente environ 10 % du coût de production. Cette moyenne dans le secteur de la transformation traditionnelle est plus près de 30 à 40 %...
- Le ministère du Travail doit légiférer le nombre de jours et d'heures maximums que les employés peuvent travailler dans les usines.
- Certaines usines garantissent le chômage à leurs employés.
- Si les employés sont bien traités, ils donneront un très bon rendement.
- Certaines années, par exemple en 2005, certains employés ont travaillé 100 heures par semaine, 12 heures par jour et même parfois plus.
- Pour les employés d'usine, le salaire maximum annuel est de 7 000 \$. La moyenne est plus près de 3 500 \$. Le salaire horaire devrait être d'au moins 12 à 13 \$ l'heure.
- Les salaires des employés sont absurdes. Ils ne peuvent pas faire la grève. Il faudrait de l'arbitrage exécutoire (« binding arbitration »).
- Il est clair qu'il faudra éventuellement faire venir des employés et des membres d'équipage d'autres pays.
- Dans certains cas, les gens sur le bien-être social sont mieux que les travailleurs d'usine.
- L'industrie des pêches ne s'est jamais occupée des travailleurs d'usine.
- Il faut développer un mécanisme de responsabilisation des employeurs vis-à-vis de leurs employés.
- Il faut abolir le travail le dimanche, par le contrôle des débarquements.
- Dans l'industrie du crabe, les employés sont les plus vulnérables. La province devrait mieux réglementer leurs conditions de travail.
- Il y a trop d'employés d'usine.

- Il faut professionnaliser les employés.
- Il faut donner 10 à 15 cents de moins la livre aux pêcheurs pour payer de 11 \$ à 14 \$ l'heure aux employés.
- La loi ne devrait pas permettre plus de 6 jours de travail par semaine, et un maximum de 12 heures par jour.
- Les captures d'un bateau de crabier traditionnel représentent du travail pour 20 travailleurs d'usine.
- Pour les travailleurs d'usine, une semaine de 60 heures est une bonne semaine.
- Il faudrait améliorer le chômage pour l'adapter aux usines. Le calcul selon le taux de chômage fait que s'il diminue dans la région, le revenu des travailleurs diminue.
- Dans notre usine, les profits de la cafétéria vont pour aider les familles des employés en détresse.

#### **Au sujet du plan de pêche**

- Il est absurde que les plans de pêche soient annoncés si tard. Ils doivent être sortis beaucoup plus tôt.
- Il faut dépolitiser le plan de pêche.
- Si on veut que les plans de pêche soient un élément stabilisateur, ils doivent inclure les travailleurs d'usine.

#### **Au sujet de l'approvisionnement et de la distribution du quota de crabe**

- Les travailleurs d'usine devraient avoir un certain contrôle sur la distribution, comme c'est le cas en Alaska.
- Une garantie d'approvisionnement est fondamentale. Actuellement, la situation dans l'industrie des pêches est très précaire. Les propriétaires sont très nerveux. Il faut améliorer la situation de l'employabilité.
- Les employés d'usine devraient avoir le droit de gérance de 40 % du quota.
- La clé : stabilité d'approvisionnement.
- On pourrait allouer un quota à chaque usine.
- Faut se pencher sur d'autres systèmes de distribution de la matière brute : p. ex. en Alaska, c'est un tiers aux usines, un tiers aux pêcheurs et un tiers à la communauté. Le « timing » n'a jamais été aussi bon pour apporter des changements au niveau de la distribution. Autre formule de partage : 20 % usines, 10 % employés, 70 % pêcheurs.
- La stabilisation de l'approvisionnement aux usines doit être accompagnée d'un mécanisme de compétitivité des prix.



- Notre usine appartient un bateau avec son propre quota. Nous pourrions fournir 4 ou 5 bateaux.
- La ressource n'appartient pas aux pêcheurs, mais à tout le monde.
- Personne n'a de contrôle sur les crabiers, ni sur les débarquements. La compagnie Pèse-Pêche est elle-même un « panier de crabes »...
- Le retrait des allocations aux crabiers traditionnels a eu pour effet direct de réduire de façon significative la possibilité de prolonger la durée des emplois dans les usines approvisionnées par ces pêcheurs. À titre d'exemple, les usines qui ont été incapables de récupérer, en fin de saison, les allocations des crabiers transférées aux autres pêcheurs ont dû raccourcir de trois (3) semaines en moyenne la période de travail de leurs employés d'usine. Cette carence d'approvisionnement se répète chaque année depuis 2003.

### **Au sujet du rythme de débarquement**

- On devrait limiter les débarquements à 20 à 25 000 livres et deux sorties en mer par semaine maximum.
- Examiner la possibilité de favoriser une mise à l'eau progressive des casiers en début de saison afin d'éviter l'engorgement de départ.
- Tous les bateaux n'ont pas besoin de sortir tous le même jour, même la première semaine de pêche.
- Il existe définitivement une surcapacité de transformation. Il faut préparer un horaire pour les pêcheurs et leurs débarquements.
- En se basant sur le nombre de casiers des pêcheurs traditionnels contingentés, permettre aux pêcheurs temporaires un nombre de casiers en fonction de la quantité à prendre.
- Il faut continuer et promouvoir la pratique des débarquements programmés et contrôlés.
- Il faudrait un incitatif financier ou fiscal pour prolonger les semaines ouvrables après un certain nombre de semaines (6 ou 7, par exemple) et placer divers paliers pour ceux qui atteignent de plus longues périodes. Afin d'assurer le fonctionnement de ce point, il faut assurer des débarquements avec des quantités minimum/maximum.
- C'est criminel de voir un pêcheur capturer tout son quota en 11 jours...
- On pourrait aussi considérer des méthodes de pêche alternatives comme la pêche par un groupe de pêcheurs, p. ex. un bateau pêche les quotas de trois bateaux.
- La pêche au crabe pourrait durer sept (7) semaines si les débarquements étaient fixés de façon plus égale par semaine.
- Il faudrait réduire l'effort de pêche et la capacité de capture afin d'étaler les débarquements, surtout en début de saison.

- Les pêcheurs côtiers sont d'accord avec l'idée d'une loi limitant les débarquements, y compris pour les côtiers. Ils sont prêts à collaborer avec le gouvernement et les transformateurs afin de régler cette question.
- En 2006, 70 % du crabe a été débarqué durant les trois premières semaines de la saison.
- Si les côtiers sortaient plus tard, cela éviterait certains engorgements.
- Il y a maintenant trop de casiers à la mer durant la saison de pêche au crabe. En 1990, on en comptait 18 560, alors qu'en 2004, il y en avait approximativement 38 163.
- Il y a aussi trop de bateaux : il y en avait 130 durant la pêche en 1990. durant la saison de pêche en 2004, ce nombre avait grimpé à environ 398.

### **Et le reste...**

- Il faut comprendre les raisons derrière tous ces problèmes :
  - Il existe une nouvelle attitude d'agressivité incroyable chez les crabiers depuis qu'ils doivent partager le quota.
  - Ils veulent déstabiliser l'industrie pour démontrer que le partage était une erreur.
  - Les associations n'ont pas de contrôle sur leurs membres, donc ça ne mène à rien de conclure des ententes avec ces associations. Les ententes sur une base volontaire ne seront jamais respectées. La seule façon de contourner : chaque pêcheur doit signer individuellement une entente.
  - Les crabiers encouragent le chaos, et les ministères fédéral et provincial ne voient pas cela.
  - Il y avait des problèmes avant le partage, y compris la vente du crabe à l'extérieur du N.-B.
- Depuis 1997, les crabiers ont la mentalité de faire plus d'argent peu importe la qualité, parce qu'ils ont dû partager la ressource.
- L'anarchie règne dans l'industrie. L'industrie doit apprendre à se discipliner.
- Il faut sortir la politique de la pêche.
- Il faut qu'il y ait plus de transparence dans l'industrie.
- Il faut un plan directeur pour ensemble de l'industrie.
- Il faut présenter un aperçu général de l'industrie et ne pas avoir peur de présenter une vision de l'industrie de l'avenir.
- Il y a bien du monde qui fait des recommandations pour leurs intérêts seulement et non pour le bien de l'ensemble de l'industrie et de la communauté.
- Le fonds de solidarité est un constat historique qu'on ne peut pas ignorer, c'est-à-dire qu'on ne peut pas l'effacer.

- C'est affreux ce que font les crabiers pour réclamer l'argent du fonds de solidarité. Les pêcheurs n'ont pas été forcés d'y contribuer. Ils l'ont fait pour protéger leurs intérêts.
- Le fonds de solidarité était le meilleur système pour protéger les travailleurs d'usine. Ils n'étaient pas forcés d'aller ailleurs pour compléter leur chômage.
- Il faut garder le rapport de la commission sur l'autosuffisance au N.-B. et examiner la section qui traite de l'autosuffisance dans l'industrie des pêches.
- Il faut voir les documents de Maurice Beaudin sur la transformation et la situation des pêches dans la Péninsule acadienne.
- La province doit s'assurer de conserver tous les accès à la pêche qu'elle possède et dont elle bénéficie.

## **9. Les observations du consultant**

À la suite de nombreux échanges et discussions avec des représentants de l'industrie du crabe de neiges, des représentants du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, du ministère des Pêches et des Océans, des représentants des communautés, et des représentants d'autres provinces; et après avoir jeté un regard sur ce qui se fait ailleurs, il me paraît évident que l'industrie du crabe des neiges, tout comme l'ensemble de notre industrie des pêches d'ailleurs, a besoin d'une bonne dose de changement et de modernisation.

Dans ce chapitre, j'ai voulu présenter mes observations personnelles. Je sais que certains prétendent que je suis biaisé parce qu'au tout début de ma carrière, il y a hélas plus de 35 ans, j'ai voulu donner une voix forte aux pêcheurs côtiers tout comme mon bon ami Gastien Godin l'a fait pour les pêcheurs semi-hauturiers. Il y a déjà plus de 20 ans que j'ai quitté l'Union des Pêcheurs des Maritimes pour me pencher sur l'ensemble de la situation des pêches, et ce, tant au niveau de ma province et de mon pays, que dans l'arène internationale. Je suis un passionné de la pêche commerciale et je m'y intéresserai aussi longtemps que je vivrai.

D'autres prétendent que la raison pour laquelle on me demande de faire des études, analyses et recommandations dans le domaine de la pêche est liée à des affiliations politiques. Ces individus semblent vouloir effacer 1) mes 35 années de dévouement, de réflexions et de passion pour le sujet, 2) le fait que j'ai travaillé sur au-delà de 500 dossiers reliés à la pêche, et 3) le fait que j'ai travaillé dans plus de 30 pays à travers le monde.

Je ne m'attends pas à ce que mon rapport et mes observations fassent consensus. À ceux qui seront en désaccord avec mes analyses, mes opinions ou mes recommandations, la seule chose que je demande est de ne pas exprimer leur désaccord en m'accusant d'être biaisé ou d'être partisan politique : critiquez mes idées parce que vous êtes convaincu (e) s qu'il y a quelque chose de mieux à faire et énoncez vos idées. C'est de cette façon que l'on fera avancer la cause. C'est ce que je vous encourage à faire.

### **9.1. La situation est grave**

Je considère que l'ensemble de l'industrie du crabe est dans une situation précaire. Nous sommes au point où, pour que la province reprenne du galon, la collaboration de tout le monde est essentielle. Si l'on est pour « reprendre du poil sur la bête », c'est-à-dire si on est pour reprendre notre rôle de chef de file et revenir à l'avant-garde dans une industrie où le Nouveau-Brunswick fut le pionnier, où nous sommes partis de zéro il n'y a pas très longtemps (fin des années 60) comparé à nos autres pêches et où notre production à une valeur marchande dépassant les 800 millions \$, tous les intervenants doivent mettre l'épaule à la roue.

## **9.2. L'industrie est dans un état précaire**

Je considère que la situation est précaire, car nos usines font le minimum de transformation et aucune valeur n'est ajoutée au crabe. Nous sommes par ailleurs devenus dépendants d'un seul et unique marché (le marché américain). De plus, d'autres facteurs menacent l'industrie : l'augmentation de la valeur du dollar canadien qui va influencer la valeur de notre produit; la main-d'œuvre qui se fera de plus en plus rare; et la ressource qui est sur la pente descendante pour les prochaines années — nous allons vers la partie creuse du cycle biologique avant la remontée.

## **9.3. Le chaos dans la détermination des prix**

Je considère qu'il existe trop de chaos et de confusion quant à la détermination des prix payés aux pêcheurs. Il est très difficile pour les pêcheurs d'avoir l'heure juste quant aux prix qu'ils reçoivent pour le crabe. Le prix payé en 2006 par les transformateurs est sans aucun doute un exemple frappant. Il ne me paraît pas évident que les prix payés aux pêcheurs étaient en fonction de la réalité du marché, mais possiblement plutôt en fonction de profits qu'on aurait faits ou non l'année précédente. En plus, il n'existe aucune structure indépendante transmettant aux pêcheurs l'information pertinente qui leur permettrait de déterminer si les prix offerts sont un juste reflet des conditions du marché. Je comprends très bien pourquoi les pêcheurs se méfient de la validité des prix offerts par les transformateurs.

## **9.4. La méfiance et le manque de collaboration**

Je déplore la méfiance et le manque de collaboration qui existent depuis trop longtemps entre tous les intervenants.

- entre pêcheurs,

D'abord, je constate depuis trop longtemps la méfiance, l'animosité, le manque de respect, parfois même la haine, et sans doute le manque de collaboration qui existent entre les différentes flottilles de pêche et les organisations qui les représentent. J'en sais quelque chose et parfois je considère que j'en suis un peu responsable lorsque je regarde en arrière et que je songe à mon passage à l'UPM il y a maintenant plus de 20 ans.

Peu importe, il faut trouver un moyen pour enterrer les haches de guerre. Nous sommes en 2007 et la vraie concurrence est sur le marché mondial, et non entre les flottilles de pêche. Nous avons besoin de collaboration étroite entre toutes les organisations de pêcheurs, et entre tous les pêcheurs et les propriétaires d'usines de transformation pour reprendre notre place de leader et d'avant-gardiste, et pour obtenir le maximum de valeur pour notre crabe pour que tous en ressortent gagnants.

- entre transformateurs,

Il existe aussi un manque flagrant de collaboration entre les transformateurs. On ne se fait pas confiance et on passe souvent son temps à se dénigrer l'un et

l'autre. Le fait qu'aujourd'hui il n'existe pas de regroupement professionnel de transformateurs est l'exemple le plus criant de la dégradation des relations entre transformateurs. Je ne parle pas ici d'essayer de s'entendre et pour payer le prix le plus bas possible aux pêcheurs, comme ceux-ci le soupçonnent souvent. Si c'est véritablement le cas, ils n'y arrivent pas souvent, comme en fait foi la fluctuation des prix payés aux pêcheurs.

J'évoque le développement de stratégies communes pour que l'industrie soit plus compétitive sur le marché international, des stratégies et des mesures pour diversifier nos marchés et valoriser davantage le produit que l'on met en marché. Les producteurs du crabe araignée, et en particulier du crabe des neiges, ne sont pas si nombreux que l'on pourrait croire. La production mondiale est assez limitée et l'on peut compter sur les doigts d'une main le nombre de pays producteurs. En plus, le crabe est un vrai produit de luxe que l'on pourrait vendre presque exclusivement sur le marché haut de gamme si l'on mettait tous la main à la pâte.

- entre pêcheurs et transformateurs,

Il faut plus de collaboration entre transformateurs et pêcheurs. Rares sont les occasions où les pêcheurs et les transformateurs s'assoient à la même table pour discuter de sujets d'intérêt commun, si ce n'est que dans des forums organisés par le gouvernement. Les pêcheurs et les transformateurs ont besoin de se rencontrer, et ce, de façon régulière pour discuter de qualité du produit, des exigences du marché, de conditions du marché, de cadence des débarquements, de promotion de l'industrie, de durabilité, d'écologie, et j'en passe. Toutes ces questions et bien d'autres sont d'intérêt commun et il doit se créer un forum, une occasion de rencontre sur une base régulière et continue, pour aborder ces points qui sont de haute importance si l'on est pour obtenir un meilleur prix sur le marché et un meilleur prix pour le pêcheur. Nombreux sont les sujets d'intérêt commun : il faut surmonter la méfiance, il faut se parler.

- entre pêcheurs et travailleurs d'usine,

On entend parfois certains pêcheurs dire que la situation des travailleurs d'usine ne les concerne pas; que c'est un problème à régler entre les travailleurs et les propriétaires des usines de transformation. Premièrement, je tiens à dire que cette attitude ne reflète pas l'opinion de la majorité des pêcheurs. Nombreux sont les pêcheurs, qu'ils soient crabiers traditionnels, côtiers ou autre, qui déplorent la situation des employés d'usine.

Il serait utile pour les travailleurs et les pêcheurs de se rencontrer deux fois par année, avant et après la saison de pêche, pour discuter des débarquements et des conséquences sur leur situation respective. Ici, je fais allusion à des représentants de chacune des usines de transformation et à tous les pêcheurs qui sont impliqués dans la pêche au crabe, soit les crabiers traditionnels, les côtiers, les pêcheurs de poisson de fond et les Autochtones.

- entre transformateurs et travailleurs d'usine,  
Encore là, il n'existe pas de forum où les représentants des travailleurs de chacune des usines et les représentants de chacune des usines de transformation se rencontrent annuellement pour discuter de sujets d'intérêt commun, par exemple : les besoins en formation, les questions de santé et de sécurité, les questions de contrôle de la qualité, les questions d'exigence de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les questions de condition de travail, etc. Bien sûr, il existe des échanges entre les propriétaires d'usine et leurs employés; je parle plutôt d'échange collectif. Cela accroîtra sans doute le professionnalisme dans les relations de travail, et contribuera à l'amélioration des conditions de travail et à l'augmentation de la productivité.
- entre industrie et gouvernements, et  
Il existe une attitude de méfiance et de manque de confiance très répandue de la part de l'industrie vis-à-vis des gouvernements. Cela se manifeste de temps en temps par des manifestations, souvent par des déclarations publiques outrageuses, et de plus en plus, par des poursuites et autres formes de contestations judiciaires. En retour, cela n'encourage sans doute pas les fonctionnaires à être très sympathiques et ouverts aux plaidoyers de l'industrie lorsqu'ils se font traiter de façon aussi irrespectueuse. Cette attitude est très malsaine; il faut apprendre à être en désaccord, lorsqu'il y a lieu, tout en se respectant mutuellement. Je ne crois pas que les fonctionnaires sont malhonnêtes (quoique comme dans toute organisation, certains sont plus compétents que d'autre), pas plus que les pêcheurs et leurs représentants. Il faut réapprendre à travailler ensemble, dans une atmosphère de professionnalisme, de respect mutuel et de bonne volonté.
- entre gouvernements.  
Encore, on observe trop fréquemment un manque profond de collaboration entre les divers paliers de gouvernement. Je côtoie les ministères fédéraux et provinciaux depuis plusieurs années; il est encore monnaie courante de se blâmer mutuellement, de se méfier l'un de l'autre, et de se critiquer de façon continue en coulisse, alors que dans les rencontres publiques on évoque la bonne collaboration et le respect mutuel. Le comble fut atteint lorsque le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est laissé embarquer dans la valse des poursuites contre le ministère des Pêches et des Océans. Il faut un plus grand respect mutuel, un plus haut niveau de confiance et une plus grande volonté de collaboration entre provinces, et entre provinces et le fédéral, si l'on veut améliorer le sort de notre industrie des pêches.

### **9.5. Le débat à propos de qui devrait recevoir un quota à gérer**

La question à savoir qui devrait recevoir un quota de crabe en est une qui fait parler beaucoup de gens. « Tout le monde pis son voisin » réclament un quota de

crabe. D'abord, les propriétaires d'usine de transformation qui ne sont pas pêcheurs clament depuis toujours qu'il est injuste qu'un pêcheur détenant un quota de crabe puisse être propriétaire d'une usine de transformation, mais qu'un propriétaire d'usine de transformation ne puisse pas obtenir un quota de crabe.

Les travailleurs d'usine réclament un certain contrôle sur les quotas, voulant s'assurer que la transformation soit effectuée dans leur région et non ailleurs ou à l'extérieur de la province.

Certains argumentent qu'il y a beaucoup de mérite dans la notion de quota communautaire comme moyen de s'assurer une répartition équitable et structurée des bénéfices qui se dégagent de cette ressource.

Des membres d'équipage réclament qu'on leur permette d'avoir accès à une partie des quotas de façon à leur assurer un avenir plus viable dans la pêche.

Il est bien documenté que l'on procède un peu partout sur la planète à différentes formules de partage de la ressource, qui est après tout une propriété commune.

Je suis de l'avis qu'il serait prématuré, à ce moment-ci, de considérer d'autres formes de partage que celle que nous utilisons présentement, même s'il peut y avoir bien du mérite dans d'autres formules d'allocation de la propriété commune qu'est notre ressource halieutique.

D'abord, on pourrait dire que déjà environ 25 % du crabe de neiges est distribué sous forme de quota communautaire. En effet, les allocations accordées aux Premières nations sont clairement sous forme communale selon l'expression de la Cour Suprême du Canada, ce qui respecte les traités signés entre les Premières nations et la Couronne, il y a de cela environ 250 ans. En plus, par l'entremise de leur organisation, l'Union des pêcheurs des Maritimes, les pêcheurs côtiers ont choisi de diviser leur allocation par communautés d'intérêts de façon à ce que chaque communauté décide ce qu'elle veut faire des bénéfices provenant de sa part des allocations. Certaines communautés d'intérêts ont procédé par exemple à une réduction du nombre des permis de homard, à l'ensemencement du homard ainsi qu'à d'autres programmes économiques et sociaux d'envergure. Pour leur part, les pêcheurs de poisson de fond ont choisi de convertir leurs allocations en quota individuel. Selon moi, chaque voie a ses mérites selon les circonstances de chacun.

Je crois qu'il est possible de répondre aux préoccupations légitimes des propriétaires d'usines de transformation, des travailleurs d'usines, des membres d'équipage, et des communautés sans leur accorder un quota de crabe des neiges.

Mes recommandations sont formulées pour aborder ces préoccupations entre autres.

## **9.6. Les conditions de travail déplorables des travailleurs d'usines**

J'ai décrit dans ce rapport la situation des travailleurs d'usine. Il est embarrassant



pour une industrie qui se veut moderne, juste et équitable de voir les travailleurs fonctionner dans de telles circonstances. Salaire déplorables, minimum de semaine de travail, très peu de sécurité d'emploi, aucun programme de retraite ou d'avantages sociaux, aucune constance dans les heures de travail, et j'en passe. Je tiens à souligner que ce sont des femmes qui détiennent la majorité de ces emplois, et qui sont victimes d'injustice encore une fois. Lors de mes rencontres avec les transformateurs, nombreux furent les gérants et propriétaires d'usine qui ont souligné qu'il ne trouvait pas correcte la situation des employées d'usine de transformation des produits marins, mais qu'individuellement ils n'étaient pas en mesure de corriger la situation. La manière dont c'est parti, il n'y aura pas de prochaine génération de travailleurs d'ici pour dans nos usines. C'est évident. Je trouverais déplorables que l'on réplique en se tournant vers les pays plus démunis pour aller chercher du « cheap labour » pour pallier au manque de main-d'œuvre. La solution réside sans doute dans la modernisation de notre industrie, où l'on aura une main-d'œuvre beaucoup moins nombreuse, mais plus spécialisée, qui gagnera un salaire honorable, et qui travaillera plus de semaines qu'elle en retirera de l'assurance-emploi. Ce n'est pas un rêve en couleur, mais un projet de société que l'on se doit de réaliser.

### **9.7. La culture de chômage**

Notre industrie des pêches est dépendante, d'abord et avant tout, d'une béquille qui s'appelle assurance-emploi. En réalité, c'est une forme de subvention qui permet d'obtenir du « cheap labour », car personne n'accepterait de travailler dans de telles circonstances, certainement pas sans la possibilité d'aller chercher comme revenu en assurance-emploi. J'ai déjà mentionné que maintenant les travailleurs des usines et les membres d'équipage travaillent principalement pour se qualifier pour l'assurance-emploi et qu'ils passaient beaucoup plus de temps sur le chômage qu'au travail. Je dois souligner que c'est bien souvent le cas de nombreux pêcheurs-propriétaires de leur entreprise.

Il faut reconnaître que l'industrie des pêches est loin d'être autosuffisante; au contraire, elle est totalement dépendante de l'assurance-emploi.

Selon moi, avec cette dépendance, il s'est développé au cours des années ce que j'appelle une culture du chômage. Cela implique qu'on accepte de travailler pour moins, dans des conditions moins qu'idéales, pourvu qu'on se qualifie pour le chômage. Une fois au chômage, on est moins motivé à retourner au travail sous les conditions que l'on connaît, car on est mieux de rester à la maison au chômage, que de retourner au travail. On entend même parler de gens qui achètent leurs timbres, c'est-à-dire qui offrent un certain montant à une usine pour qu'elle déclare qu'elle vous a employé et qu'elle vous a payé un certain montant qui vous permet de qualifier pour l'assurance-emploi. C'est de la fraude pure et simple, et ce sont des cas d'exception. Cette anecdote démontre tout de même à quel point on est devenu dépendants de l'assurance-emploi. Cela ne signifie aucunement que les gens sont paresseux et qu'ils ne veulent pas travailler; cela démontre plutôt que le système est entravé par des défauts et qu'il est temps de restructurer

l'industrie de la pêche.

### **9.8. Les problèmes de gouvernance**

Je crois qu'une industrie des pêches moderne doit bien être structurée et que chaque composante de l'industrie doit être dotée d'un regroupement professionnel. Il existe de sérieuses failles dans la gouvernance de notre industrie. D'abord, seule la moitié des travailleurs sont syndiqués, dans divers syndicats et structures syndicales. En réalité, il devrait y avoir une structure en place qui représente l'ensemble des travailleurs.

Les transformateurs n'ont plus de regroupement professionnel propre à leur industrie. C'est tout à fait déplorable. Il faut que l'ensemble des transformateurs de produits marins se donne à nouveau une structure professionnelle, qui comprendrait une division ou un sous-regroupement des transformateurs de crabe. Cela me paraît indispensable si l'on veut être concurrentiels sur le marché mondial.

Les crabiers traditionnels du Nouveau-Brunswick sont divisés en trois ou quatre associations alors qu'ils devraient être tous sous le même toit.

Les Autochtones n'ont pas de structure qui leur permet de travailler ensemble.

Les pêcheurs de poisson de fond devenus crabiers constituent un autre petit groupe.

Les côtiers, qui sont tous regroupés sous une même organisation grâce à une législation provinciale, n'ont pas encore très bien appris, même après trente ans d'existence, qu'en démocratie il faut se soumettre à la volonté de la majorité sinon c'est l'anarchie qui règne.

Chose peut-être inconcevable dans les circonstances, mais non moins nécessaire si l'on veut briser le cycle de méfiance et de discorde : dans l'industrie moderne et compétitive qu'on envisage, l'idéal serait un regroupement de tous les pêcheurs sous un même toit — côtiers, semi-hauturiers, Autochtones, et membres d'équipage. Il faudrait également se doter d'un Grand Conseil qui regrouperait pêcheurs, travailleurs de la transformation des produits marins et propriétaires d'usine. Vous savez, tout le monde en sortirait gagnant.

### **9.9. L'image des pêcheurs**

Malheureusement, l'image qu'on a des pêcheurs est tout à fait contraire à celle d'un groupe de professionnels qui font une importante contribution à leur communauté. Cette image n'évoque pas plus des professionnels qui travaillent ensemble, réalisant que c'est le moyen le plus efficace pour assurer leur rentabilité respective et demeurer concurrentiels lorsqu'on pêche un produit destiné à être exporté sur le marché mondial.

L'image folklorique du pauvre pêcheur qui se démène pour gagner honorablement

sa vie et nourrir sa famille ne correspond plus depuis longtemps à celle qu'on a des pêcheurs.

L'image du pêcheur est malheureusement ternie. On a tendance à voir les pêcheurs comme un groupe d'individualistes qui ne sont jamais contents, qui se chicanent continuellement entre eux, qui chialent perpétuellement contre les gouvernements, qui gagnent soit 1-beaucoup d'argent en peu de temps ou 2-s'ils gagnent peu, ils sont la plupart du temps au chômage recevant le maximum de ce que l'assurance-emploi offre. On les perçoit comme conduisant tous de gros camions ou des 4par4 qui coûtent très cher, qui ont tous des « campers » pour se promener, en particulier pour aller à la chasse...

Ici, je dis tout haut ce que j'entends continuellement, comme bien d'autres, sur la rue ou au café.

Cette image n'est pas un reflet exact de la réalité, mais elle nuit énormément à l'avancement de la cause des pêcheurs.

J'ai côtoyé les pêcheurs de la côte est de la province toute ma vie et j'ai rencontré des gens extraordinaires, à la fois parmi les semi-hauturiers, les côtiers, les crabiers traditionnels, et les homardiens. J'en connais tellement qui travaillent très fort, d'autres qui sont des entrepreneurs doués, dévoués à la conservation, à la protection et à l'avancement de leur industrie pour le bien-être de tous, et non uniquement pour leur intérêt personnel. J'en connais tellement qui sont fortement attachés à leur communauté, qui veulent que la pêche amène des bienfaits pour l'ensemble de la communauté, qui déplorent les conditions des employés d'usine, qui sont ce que j'appelle du « bon monde ». Pour moi, cette observation est plus fidèle de ce que représente la très grande majorité des pêcheurs.

Je crois personnellement que les organisations de pêcheurs, sans exception, et je vise ici autant l'UPM que les associations de crabiers, ont une sérieuse réflexion à faire sur la façon dont ils travaillent pour faire avancer leur cause. Le lavage de linge sale en public sert les intérêts de personne. Le chialage contre les employés des gouvernements n'est pas nécessairement la meilleure façon d'aller chercher l'appui nécessaire pour faire avancer sa cause que ce soit à Fredericton ou à Ottawa. Les organisations de pêcheurs dans l'ensemble sont généralement peu impliquées dans les activités communautaires.

Malheureusement, trop nombreux sont les politiciens qui ne sont plus sympathiques à la cause des pêcheurs, à l'exception des politiciens qui dépendent des pêcheurs pour se faire élire. Ils ne faut pas oublier que ces derniers ne représentent qu'une petite minorité des élus.

Les pêcheurs et leurs organisations devrait faire un examen de conscience et réfléchir sérieusement à savoir s'ils veulent continuer sur la même voie ou repenser leur approche.

### **9.10. *La perception du public en général par rapport à l'industrie***

La perception que l'on a de l'industrie de la pêche est loin d'être celle d'une industrie bien structurée, stable, avec le vent dans les voiles, qui se modernise pour affronter les nouvelles réalités et le potentiel des marchés mondiaux.

Au contraire, on perçoit plutôt une industrie qui ne paye pas bien ses employés, en crise perpétuelle. Si ce n'est pas dans le hareng, c'est le homard; si ce n'est pas le homard, c'est le crabe, et ainsi de suite...

Les usines changent de propriétaire à un rythme jamais vu. Depuis dix ans, le nombre d'usines ayant changé de main est très élevé, reflétant sans doute l'instabilité qui y règne.

Il faudrait aussi analyser en profondeur où s'en va l'industrie de la transformation. Il faut identifier ce dont elle a besoin pour se stabiliser, non seulement pour demeurer concurrentielle sur les marchés, mais davantage pour devenir un chef de file dans l'innovation et la valorisation de nos produits afin que tous en sortent gagnants : les pêcheurs, les employés d'usine et les propriétaires.

### **9.11. *Mes conclusions***

Les observations que je viens de partager n'ont pas pour objectif de me vider le cœur ou de sortir des frustrations, loin de là. Je suis persuadé que nous avons besoin de profonds changements dans l'industrie des pêches de la côte est du Nouveau-Brunswick. Je crois également que l'on a besoin de faire face à la réalité pour être en mesure de relever adéquatement les défis qui se présentent, et, à partir d'une vision claire, réaliser les changements qui s'imposent.

Je connais la plupart des intervenants de l'industrie de la pêche ainsi que les représentants des ministères fédéraux et provinciaux qui travaillent avec l'industrie. Tant au sein de l'industrie que chez nos représentants gouvernementaux, je sais que nous avons le potentiel, la capacité et la direction pour réaliser les changements qui s'imposent.

Je me réjouis de la démarche entamée par la province pour rassembler tous les intervenants à une même table afin de se pencher sur les problèmes de notre industrie. Je me réjouis de l'attitude, de la volonté et de l'engagement de l'industrie dans cette démarche qui implique que nous devons tous travailler ensemble pour procéder aux ajustements qui s'imposent.

Je crois que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a un rôle de chef crucial à exercer, car c'est lui qui doit piloter la démarche nous menant à la transformation profonde et à la modernisation de notre industrie. Cette modernisation indispensable nous permettra :

- de briser le cycle de dépendance de l'assurance-emploi,

- d'offrir de meilleures conditions de travail et un gagne-pain décent pour les travailleurs,
- de reprendre notre position de chef de file de l'industrie de la pêche,
- de valoriser davantage nos produits de la mer afin que nos pêcheurs gagnent mieux leur vie et en vue d'une industrie autosuffisante.

Mes commentaires ont pour but de pousser tous les intervenants de l'industrie du crabe des neiges à réfléchir à l'ensemble de la situation de l'industrie. De cette façon, nous pourrions aborder ensemble les recommandations proposées et visant à stabiliser notre industrie du crabe des neiges, à faire les ajustements qui s'imposent. L'objectif est de ne pas créer des perdants; en fait, tous peuvent y trouver leur compte.

## 10. Analyse et description des trois enjeux

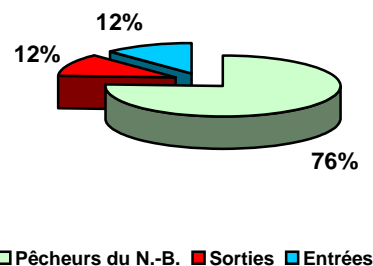
### 10.1. Le crabe des neiges capturé par les pêcheurs du N.-B. et transformé à l'extérieur de la province

Les transformateurs de crabe des neiges du Nouveau-Brunswick étant les pionniers dans le développement de cette industrie, ils ont pratiquement toujours transformé un peu plus de crabe que les pêcheurs d'ici en débarquant. Nos transformateurs allaient chercher du crabe au Québec, puis par la suite à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Certains transformateurs du Nouveau-Brunswick ont ensuite vite compris qu'ils avaient intérêt à faire de la transformation au Québec s'ils voulaient continuer à faire affaire avec les pêcheurs de cette province. Pour ce qui est de l'Île-du-Prince-Édouard, puisque ses pêcheurs n'y débarquaient pas suffisamment de grandes quantités de crabe pour y établir des usines de transformation, les transformateurs du N.-B. ont continué à importer du crabe de cette province, ainsi que de la Nouvelle-Écosse, pour le transformer ici.

Malheureusement depuis quelques années, le phénomène inverse commence à se produire. On constate que de plus grandes quantités de crabe sortent de la province pour être transformées ailleurs, comme au Québec et en Nouvelle-Écosse, qu'on en importe des autres provinces.

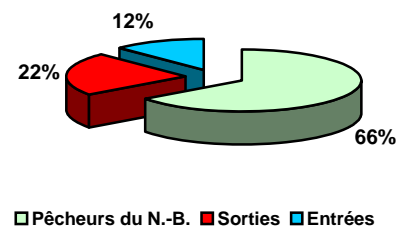
En 2006, les transformateurs du N.-B. ont importé 4 786 376 livres (12 % du total) de crabe des neiges vivant pour le transformer chez nous. La même année, 4 664 594 livres de crabe provenant du N.-B. (12 % du total) ont pris le chemin d'autres provinces pour y être transformées. La figure ci-contre illustre les proportions.

Figure 30 : Circulation du crabe des neiges du N.-B. en 2006 : Entrées et sorties



La tendance s'est poursuivie en 2007 comme le met en lumière la figure ci-contre. Cette année-ci, c'est un total de 7 791 663 livres de crabe des neiges (22 % du total) du Nouveau-Brunswick qui ont été transformées à l'extérieur de la province. À l'opposé, 4 322 962 livres de crabe (12 % du total) d'autres provinces furent transformées dans notre province.

Figure 31: Circulation du crabe des neiges du N.-B. en 2007 : Entrées et sorties



Que peut-on faire et que doit-on faire pour corriger le tir et s'assurer que la production des pêcheurs du Nouveau-Brunswick soit transformée chez nous dans les années à venir?

Pour contrer ce nouveau phénomène, plusieurs ont suggéré que le gouvernement du Nouveau-Brunswick intervienne et adopte des règlements empêchant le crabe des neiges provenant des pêcheurs du Nouveau-Brunswick d'être vendu en dehors de la province.

On a entendu des intervenants de l'industrie demander à plusieurs reprises que le gouvernement du Nouveau-Brunswick intervienne comme l'ont fait, sous une forme ou une autre, ceux du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador pour empêcher que les captures de leurs pêcheurs soient vendues ailleurs.

Avant de déterminer quelle mesure réglementaire devrait être imposée, il faut réfléchir à savoir si le Nouveau-Brunswick a intérêt à emprunter cette voie.

N'oublions pas que depuis le début de l'industrie, nous avons toujours importé plus de crabe des neiges vivant pour le transformer chez nous, que nous en avons exporté. C'est aussi le cas pour le hareng, et ce l'est encore davantage pour le homard.

La solution ne réside pas dans la création de barrières frontalières. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas empêcher la libre circulation de nos produits. Si nous privilégions cette voie, nous encouragerons toutes les autres provinces à faire de même. Au bout du compte, l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick en sortirait perdante.

Il faut au contraire laisser place à la concurrence et faciliter la libre circulation des biens. La solution réside dans notre capacité à être concurrentiels plutôt que dans la création de barrières.

Il faut comprendre que certains de nos pêcheurs débarquent leur crabe en dehors de la province parce que leurs lieux de pêche sont plus près de ports d'autres provinces que ceux du Nouveau-Brunswick. Cela ne les empêche pas de vendre à un transformateur du Nouveau-Brunswick qui le recueille et le transporte au N.-B. pour le transformer ici. Dans ces circonstances, un règlement provincial empêchant nos pêcheurs de débarquer leur capture en dehors de la province ne serait ni productif ni souhaitable.

Par ailleurs, certains autres pêcheurs vendent leurs produits ailleurs parce que c'est plus payant ainsi. Cette libre concurrence entre les usines de différentes provinces n'incite-t-elle pas nos transformateurs à être plus concurrentiels? N'est-ce pas une bonne chose?

Même si nos pêcheurs vendaient tous leurs débarquements au Nouveau-Brunswick, rien n'empêcherait nos propriétaires d'usine de faire transformer une partie de leur production en dehors de la province, surtout s'ils sont aussi propriétaires d'usines dans d'autres provinces.

Si l'on veut assurer que le crabe de chez nous soit transformé ici, tout en maintenant l'option d'aller chercher du crabe ailleurs, nous pouvons prendre certaines initiatives qui produiront ces résultats.

Il faut d'abord se donner les moyens pour être des plus compétitifs. Notre industrie est pionnière dans la transformation du crabe des neiges. En se renouvelant, elle sera en mesure de faire concurrence à n'importe quel transformateur de crabe des neiges au Canada Atlantique.

La toute première étape est celle-ci : les transformateurs et les pêcheurs doivent se parler. Les transformateurs doivent dire aux pêcheurs « si vous pouvez obtenir un meilleur prix en dehors de la province, nous ne nous attendons pas que vous accepterez un prix moindre de nous ». Or, si les pêcheurs et les transformateurs se parlent davantage, peut-être pourront-ils arriver à une entente où les pêcheurs, même s'ils peuvent recevoir un meilleur prix ailleurs, s'engageront à donner une chance au transformateur du N.-B. de s'aligner sur le prix offert en dehors de la province.

D'autre part, les transformateurs doivent se parler davantage entre eux pour traiter de question d'intérêts communs, de là la nécessité d'un regroupement des transformateurs. Il faut que les transformateurs s'engagent à 1- transformer au N.-B. les produits qu'ils achètent au N.-B., et 2- que dans l'éventualité où, pour une raison ou une autre, ils ont un surplus, de l'offrir d'abord à d'autres transformateurs du N.-B. avant de l'offrir à une usine de l'extérieur de la province.

La province a quand même un rôle à jouer. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de ses ministères des Pêches et des Affaires intergouvernementales, se doit d'intervenir auprès des autres provinces pour créer des ententes de libre circulation des biens et des produits. Il existe déjà, ici et là, certaines ententes spécifiques, mais il faut que les provinces productrices de crabe des neiges, c'est-à-dire Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, se rencontrent et signent un protocole de collaboration visant la libre circulation des biens et non la concurrence déloyale.

Pour s'assurer que les transformateurs du Nouveau-Brunswick sont en mesure de profiter pleinement de la ressource du crabe des neiges du Sud du golfe du Saint-Laurent, il nous faudra :

1. de la compétitivité,
2. la collaboration entre les transformateurs,
3. la collaboration entre pêcheurs et transformateurs, et
4. ces trois facteurs entourés d'un gouvernement proactif auprès des autres provinces productrices de crabe de neige.



## **10.2. Le rythme des débarquements**

Dans le chapitre sur la cadence des débarquements, on a démontré que les pêcheurs étaient en mesure de capturer très rapidement leur quota de crabe des neiges, et qu'en réalité c'est la capacité quotidienne de transformation qui limite les débarquements. On a aussi démontré qu'après quatre semaines de pêche, les pêcheurs avaient normalement capturé entre 60 et 70 % du quota.

La très grande majorité des transformateurs nous ont aussi confirmé que, lors des premières semaines de pêche, les quantités des débarquements hebdomadaires avaient souvent un effet sur la qualité du produit qu'ils étaient en mesure de transformer. Il va de soi qu'une moins bonne qualité finira tôt ou tard par nuire à la valeur du prix de ce produit.

Dans un chapitre précédent de ce rapport, nous avons démontré que pour l'ensemble de nos 12 usines de transformation actives en 2007, le niveau de production idéal était de 345 tonnes métriques par jour. Multiplié par six (6) jours de production par semaine, ce chiffre signifie que l'on ne devrait pas transformer plus de 2 070 tonnes métriques de crabe par semaine.

Il faut comprendre que dépendamment des quotas, à ce rythme, les débarquements de crabe devraient être en grande partie complétés après six (6) ou sept (7) semaines de pêches. Il serait tout à fait inapproprié d'étendre la saison sur une plus longue période pour des questions de qualifications aux prestations d'assurance-emploi. Les transformateurs doivent avoir la capacité d'être compétitifs sur les marchés mondiaux; on ne les aiderait pas du tout en étirant la période de transformation uniquement pour cette raison.

Dans les circonstances actuelles, avec le type de transformation effectuée, la saison idéale durerait de six (6) à sept (7) semaines. Cependant, si les transformateurs avaient des marchés pour d'autres types de transformation ou s'ils fabriquaient des produits à valeur ajoutée, il est possible que la période de transformation doive alors être allongée.

Allonger la saison, particulièrement en période de déclin de la biomasse peut aussi causer des problèmes de crabe blanc. Par exemple, prolonger la saison à 10 semaines lorsque la biomasse est à son plus bas pourrait causer des problèmes.

Néanmoins, avec ces limites hebdomadaires suggérées la capture du quota sera complétée plus rapidement pendant les années où le total des captures allouées (TAC) est à son plus bas.

Pour respecter un niveau de débarquement optimal de 2070 tonnes métriques, sachant que les crabiers traditionnels débarquent 71,3 % du quota global du Nouveau-Brunswick, leurs débarquements hebdomadaires ne devraient donc pas dépasser 1476 tonnes par semaine. De même, la flottille des « nouveaux accès » et les Premières Nations ne devraient pas pêcher plus de 594 tonnes par semaine.

En analysant les données des débarquements de 2006, on constate que c'est seulement pendant les trois premières semaines de la saison que les débarquements ont dépassé le seuil de 2 070 tonnes métriques. On a débarqué

3 073 tonnes métriques la première semaine, 2 717 tonnes métriques la deuxième, et 2 231 tonnes métriques la troisième.

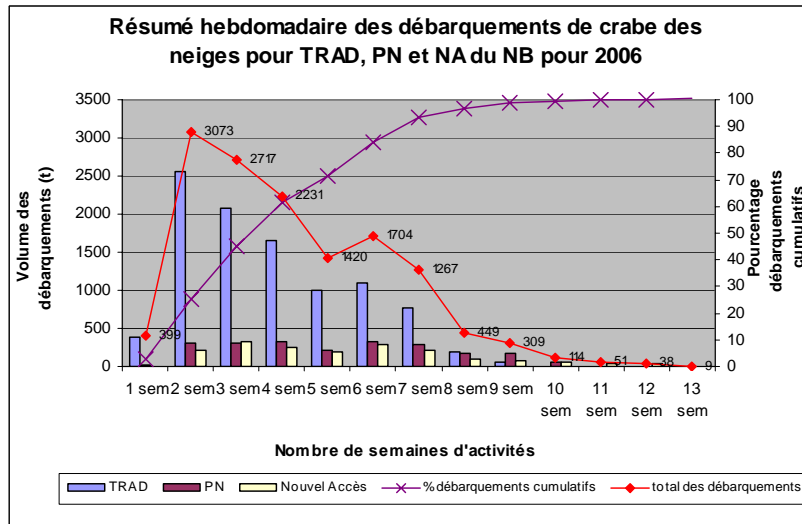


Figure 33 : les débarquements de crabe des neiges au N.-B. en 2006.

En 2007, ce n'est que pendant les deux premières semaines que les débarquements ont dépassé le niveau correspondant à une transformation dans des conditions optimales. La première semaine, on a débarqué 2 802 tonnes métriques de crabes des neiges; la deuxième semaine 2 072; et; la troisième semaine, on était à la barre maximale de 2 072 tonnes métriques.

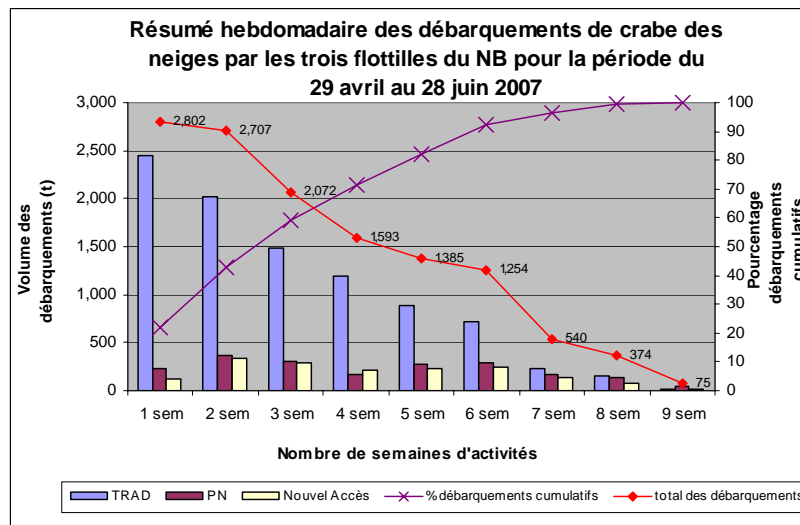


Figure 34 : les débarquements de crabe des neiges au N.-B. en 2007.

Selon ces portraits, en limitant les débarquements hebdomadaires à 2 070 tonnes pendant les trois premières semaines, c'est-à-dire d'environ 1 500 tonnes (chiffre arrondi) par semaine pour les crabiers traditionnels, et d'environ 600 tonnes (chiffre arrondi) pour les nouveaux arrivants et les Premières Nations, on réglerait

le problème des débarquements accélérés durant les premières semaines, et par le fait même, la transformation serait effectuée dans de meilleures conditions.

En plus de permettre une production de meilleure qualité, un tel équilibre dans les débarquements permettrait aussi aux travailleurs d'usine de travailler des heures plus « normales » (mieux équilibrées d'une semaine à l'autre) pendant la saison de pêche du crabe des neiges.

Une limite des débarquements des crabiers traditionnels à 1 476 tonnes métriques par semaine représente 19,4 t pour chacun des 76 pêcheurs détenteurs de permis de cette flottille. En divisant ce montant par deux voyages par semaines, cela équivaut à 9,7 t ou 21 402 livres pour chacun des deux voyages permis chaque semaine. Il n'est pas nécessaire d'être aussi précis, il s'agit plutôt que les crabiers traditionnels et les transformateurs s'entendent sur un chiffre rond.

Si les nouveaux arrivants (depuis 1995) et les Premières Nations pêchaient uniquement avec des bateaux de moins de 45 pieds, il s'agirait de limiter les débarquements à environ 10 000 livres par semaines. À cette quantité, ils ne dépasseraient pas le niveau de 594 tonnes. Il peut y avoir quelques exceptions chez quelques Premières Nations qui pêchent avec de plus gros bateaux, mais ce serait relativement simple d'apporter les ajustements qui s'imposent.

Maintenant que nous avons une bonne idée des quantités que représente la limite des débarquements par semaine pour les différentes flottilles, comment s'y prendre pour que TOUS respectent ces limites hebdomadaires?

Le ministère des Pêches et des Océans devrait-il limiter les sorties en mer et les débarquements par voyages dans le but d'atteindre les nouveaux objectifs inscrits dans sa politique « De la mer à la table »<sup>18</sup>? Par cette politique, on vise à offrir aux consommateurs les meilleurs produits possible pêchés dans des conditions optimales assurant une pêche durable et un produit supérieur.

Rappelons-nous que la pêche du crabe des neiges dans le Sud du golfe du Saint-Laurent est pratiquée non seulement par des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, mais aussi par des pêcheurs du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, et de la Nouvelle-Écosse. Il serait inapproprié pour le MPO d'imposer une limite aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick sans en faire autant pour les pêcheurs de ces autres provinces.

En conséquence, si le ministère des Pêches et des Océans se devait de limiter les débarquements hebdomadaires de crabe des neiges, il doit le faire pour l'ensemble du golfe sinon cela pourrait avoir un effet déstabilisateur sur la transformation au Nouveau-Brunswick. Si les transformateurs d'une province terminent leurs productions longtemps avant ceux du N.-B., ils seraient tentés de venir chercher du crabe parmi nos pêcheurs, car le prix payé pour le surplus de crabe auquel ils auraient ainsi accès pourrait être supérieur à celui des transformateurs du N.-B. qui n'auraient pas encore atteint leur production optimale...

---

<sup>18</sup> Ministère des Pêches et des Océans du Canada, Approche *De la mer à la table* dans les pêches et l'aquaculture commerciales, avril 2007.

Pour déterminer les débarquements hebdomadaires dans les autres provinces, il faudra également faire une analyse semblable à celle-ci.

D'autre part, si le MPO imposait une limite sur les débarquements, cela ne signifie pas nécessairement la fin des surplus de crabe des neiges débarqués à certaines usines. Malgré que les débarquements hebdomadaires par pêcheur seraient ainsi limités, la capacité d'achat de crabe (en excès) des transformateurs n'en serait pas diminuée pour autant... Un transformateur pourrait encore acheter plus de crabe que nécessaire pour sa capacité optimale de transformation, ce qui causerait de nouveau un engorgement et nuirait à la qualité du produit final. Au moins, personne ne pourra blâmer les pêcheurs.

Il est assez clair que dans un premier temps il faut tenter de régler ce problème de débarquements de crabe des neiges en quantité excessive les premières semaines de la saison, par l'entremise d'une collaboration plus étroite et d'une entente entre les transformateurs et les pêcheurs. Si l'une ou les deux parties refusent de collaborer ou n'arrivent pas à s'entendre, le MPO devrait à ce moment-là prendre les moyens qui s'imposent pour régler la quantité des captures de crabe, selon la flottille et selon la situation dans chacune des provinces.

Dans un second temps, avec le vent de nouvelle volonté et les vœux de collaboration qui soufflent en ce moment, l'ensemble des transformateurs doit d'abord se réunir afin de déterminer le maximum de débarquements dont ils auraient besoin. Ensuite, ils devraient rencontrer les représentants de l'ensemble des pêcheurs pour établir un protocole de capture hebdomadaire permettant de respecter l'équilibre entre les besoins pour la transformation et la limite acceptable pour les pêcheurs. Ces rencontres devraient avoir lieu annuellement puisque la situation peut changer selon les marchés et les types de transformation effectués. Si l'on accepte cette démarche, il faudrait que chaque pêcheur signe individuellement qu'il s'engage à respecter cette entente.

### **10.3. Les usines de transformation du crabe de neiges au N.-B. : aucune garantie d'approvisionnement**

Parmi les trois questions qu'on m'a demandé d'étudier, c'est sans aucun doute celle du manque de stabilité dans l'approvisionnement en matière première que doit subir l'industrie du crabe des neiges du Nouveau-Brunswick qui est la plus complexe et la plus importante. Afin d'assurer un avenir à notre industrie, il est indispensable de régler cette question. Pour y remédier, il faudra cependant changer en profondeur plusieurs de nos modes d'opération.

À maintes reprises, les transformateurs ont exprimé leur frustration vis-à-vis du fait que les pêcheurs disposent d'un quota individuel qui leur assure une part du total alloué de captures (TAC), alors qu'eux n'ont aucune assurance d'approvisionnement, à moins que les propriétaires ne soient des pêcheurs ayant leur propre quota.

Les transformateurs réclament depuis belle lurette leur propre quota afin d'être assurés d'un approvisionnement minimum.

Selon eux, il est très difficile d'investir en vue d'améliorer les perspectives d'avenir d'une usine sans savoir d'année en année s'il y aura du crabe à transformer ou sans connaître le nombre de pêcheurs qui accepteront de leur vendre du crabe. Cette situation est réelle, très problématique et il faut l'aborder.

Le Nouveau-Brunswick est en train de glisser du premier rang dans l'industrie du crabe des neiges du Canada (Québec et les provinces de l'Atlantique sont les producteurs de crabe des neiges au pays), et le manque de stabilité dans l'approvisionnement est l'un des facteurs à blâmer pour cette dégringolade.

Chaque année, beaucoup de pêcheurs passent d'une usine à l'autre. Ce va-et-vient explique pourquoi des usines se sont soudainement retrouvées avec un grand nombre de pêcheurs et, par conséquent, en possession de plus de crabe qu'elles étaient en mesure de transformer. Ces situations ont causé des pertes à quelques reprises, ont forcé la vente de surplus à d'autres usines, et ont sans doute nui à la qualité du produit final.

Pour les usines qui perdent « leurs pêcheurs », souvent c'est la consternation. Elles font tout pour essayer de garder leurs pêcheurs, mais parfois sans succès. À l'occasion, des usines sont dans l'obligation de cesser leurs opérations faute de matière première. Dans certains cas, elles se voient forcées de payer des prix pour la matière première qui n'ont aucun rapport avec les réalités du marché.

Les transformateurs ne peuvent pas offrir une garantie d'approvisionnement à leurs clients parce qu'il arrive à l'occasion qu'en pleine saison des pêcheurs passent d'une usine à l'autre, et que le nombre de pêcheurs qui acceptent de leur vendre du crabe n'est parfois connu qu'à la dernière minute.

Cette situation a des répercussions sérieuses sur toute l'industrie. Entre autres, elle limite :

- les arrangements bancaires possibles (autour de lignes de crédit) puisque les usines n'ont pas toujours de garantie d'approvisionnement,
- les possibilités d'investissement dans la recherche et le développement,
- la possibilité de développer de nouveaux produits et de procéder à une deuxième et une troisième transformation, et
- les efforts pour identifier de nouveaux marchés.

Étant limités de la sorte dans leurs possibilités de développement, les transformateurs ne sont pas en mesure de générer une augmentation de la valeur marchande du crabe. Par conséquent, cet immobilisme forcé nuit au prix que peuvent recevoir les pêcheurs, particulièrement à moyen et long terme.

Les pêcheurs seraient aussi gagnants si les transformateurs étaient en mesure de développer davantage le secteur de la transformation de cette matière première qu'est le crabe des neiges.

Rappelons-nous qu'au Nouveau-Brunswick, il existe 22 usines détenant un permis de transformation du crabe des neiges. Or en 2006, seules 15 d'entre elles ont transformé du crabe. Ce nombre est passé à 12 en 2007... Combien d'entre elles seront actives en 2008? On entend parler de gros joueurs qui veulent devenir actifs, et d'autres rumeurs que plusieurs usines ne sont pas très stables financièrement à l'heure actuelle et pourraient fermer leurs portes ou être vendues. D'une manière ou d'une autre, c'est l'instabilité qui règne.

Tout ça pour dire que la situation d'ensemble des usines de transformation du crabe des neiges n'est pas rose. En ce moment, l'industrie n'est certainement pas en mesure de jouer un rôle d'avant-garde qui lui assurerait une position privilégiée sur l'échiquier mondial du crabe des neiges.

Pourtant, notre crabe des neiges est un excellent produit, de qualité supérieure à la plupart des autres espèces de crabe qui sont vendues au monde...

Certains prétendent qu'il faut laisser le marché suivre son cours normal; en d'autres mots « au plus fort la poche »... Les plus forts survivent et les faibles disparaissent. L'histoire dans l'industrie des pêches nous a pourtant appris que cette voie n'est pas toujours aussi efficace que la logique populaire voudrait nous laisser croire. On a qu'à penser aux grandes sociétés de l'industrie des pêches qui ont anéanti de nombreuses plus petites entreprises pour ensuite aller quêter auprès des gouvernements pour se faire refinancer, pour les sauver de la faillite... Depuis les années 70, il y a eu *Fisheries Products International* à Terre-Neuve-et-Labrador, *National Sea Products* en Nouvelle-Écosse, l'empire Nickerson au Cap-Breton, et *Polar Foods* à l'Île-du-Prince-Édouard, pour ne nommer que ceux-là. Le Nouveau-Brunswick n'a pas vraiment besoin de compléter cette liste...

N'y a-t-il pas de bien-fondé à une restructuration planifiée et un investissement reliés, plutôt qu'à une fin où ceux qui vantent les mérites du « au plus fort la

poche » (et qui souhaitent ainsi agir en roi et maître) finissent par implorer les gouvernements de les sauver du désastre financier?

Alors, devrait-on accorder des quotas aux usines de transformation du crabe des neiges? La réponse est non, pour le moment.

Ces dernières années, le partage de la ressource a provoqué son lot de conflits; personne n'a intérêt à ce que cela recommence.

Existe-ils d'autres moyens pour garantir un approvisionnement plus stable aux usines sans passer par l'appropriation de quota? La réponse est oui.

Si les gouvernements, les transformateurs, les travailleurs, les pêcheurs et nos communautés côtières reconnaissent tous à la fois que l'industrie du crabe des neiges pourrait bénéficier d'un régime « d'assurance approvisionnement de matière première » aux usines de transformation; il sera possible d'y arriver, sans passer par l'appropriation de quota, même si d'autres pays ont choisi cette voie.

L'important c'est d'assurer un équilibre entre une garantie d'approvisionnement aux usines et une compétition saine, ce qui assure que le pêcheur recevra le meilleur prix possible pour son produit. L'un ne va pas sans l'autre. Si les usines s'appropriaient des quotas, les pêcheurs en seraient sans doute perdants. Il faut chercher et trouver l'équilibre. Il faut repenser la relation entre pêcheurs et transformateurs. Il faut à la fois redéfinir la manière d'approvisionner les usines et revoir la façon d'établir les prix aux pêcheurs.

Cette réflexion doit se faire dans un climat de respect mutuel et de confiance. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut ici saisir l'occasion et profiter de son rôle de rassemblement pour permettre à l'industrie d'aborder cette question de la stabilité d'approvisionnement aux usines de transformation du crabe des neiges.

Je propose donc que le gouvernement du Nouveau-Brunswick amorce une démarche auprès de l'industrie du crabe des neiges afin de développer, pour nos usines de transformation, un mécanisme de répartition de 50 % des quotas que capturent les pêcheurs du Nouveau-Brunswick.

Les usines se répartiraient ce 50 % du quota tout comme les crabiers traditionnels, les crevettiers, et les pêcheurs de poisson de fond ont réussi à se partager la ressource, en mettant en place un système de quota individuel et un système de quota individuel transférable. Si les pêcheurs ont trouvé un moyen de se répartir les quotas, il n'y a pas de raison pour que les transformateurs n'y arrivent pas.

En résumé, cela signifie que les pêcheurs verraient à ce que 50 % de leurs prises soit distribué aux usines selon la formule de partage établie par les transformateurs eux-mêmes.

En échange pour ce crabe, les pêcheurs recevraient un prix de base garanti, prix qui serait fixé avant le début de la saison.

Ce prix serait basé sur tous les renseignements nécessaires à la détermination d'un prix de base correspondant aux réalités du marché. Ces renseignements seraient préparés et mis à la disposition de tous par une institution indépendante. C'est à partir de ces renseignements que les pêcheurs et les transformateurs se

rencontreraient pour fixer un prix plancher. Si les pêcheurs et les transformateurs ne s'entendent pas sur un prix plancher, une tierce personne sera nommée pour en recommander un.

Pour ce qui est de l'autre 50 % du quota (qui demeure le quota des pêcheurs), je propose que l'en envisage de le vendre à l'enchère (ou à la criée comme le disent certains).

Cette question de vente à l'enchère des produits de la mer a été soulevée à de nombreuses reprises, mais toujours rejetée du revers de la main. On a expliqué ces refus par le fait qu'elle est plutôt européenne et qu'elle ne correspond pas à nos conditions; en Europe, le produit des pêcheurs est surtout vendu frais sur le marché tandis qu'ici le produit doit être transformé pour être vendu congelé.

La vente à la criée existe non seulement en Europe, mais bien partout au monde. Si ce système fonctionne depuis si longtemps et qu'il a survécu à l'évolution des sociétés, cette approche doit sûrement comporter plusieurs avantages. Personne ne me fera croire que notre façon actuelle de déterminer les prix payés aux pêcheurs représente le meilleur moyen de faire les choses...

Je suggère que l'on élabore de manière détaillée un projet d'enchère, basé sur nos réalités, et qui permettrait aux pêcheurs de vendre l'autre 50 % de leur quota par enchère (le premier 50 % serait vendu à partir d'un prix plancher mentionné précédemment). Un comité de l'industrie, accompagné de représentants des gouvernements, devrait être nommé prochainement pour concevoir un tel système.

En fin de compte, il faudra que les pêcheurs et les transformateurs puissent se prononcer pour ou contre la mise en place d'un tel système. Il faudrait qu'une majorité de transformateurs et qu'une majorité de pêcheurs endossent une telle approche afin qu'elle soit mise en place.

Mais avant de donner leur avis, dans un sens ou dans un autre, les pêcheurs et les transformateurs doivent avoir la chance d'étudier en profondeur l'option proposée, et de voir et comprendre son fonctionnement. Une fois le projet élaboré, l'industrie se prononcera pour ou contre son implantation. C'est à elle que revient le dernier mot, pour le meilleur et pour le pire.



## **11. Une vision pour l'industrie de l'avenir**

L'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick a besoin de se doter d'une vision qui permettra d'orienter ses démarches, ses initiatives, ses programmes et ses investissements.

Si on me demandait quelle est ta vision, je répondrais de la façon suivante : nous devons repenser notre approche à la transformation d'abord, et à la capture. En ce moment, nous sommes plus des « empaqueteurs » que des « transformateurs ». Si une valeur ajoutée ou une deuxième ou troisième transformation peut se faire, elle n'est pas effectuée ici.

À l'exception de quelques-unes, nos usines sont vieilles. Elles sont éparpillées un peu partout et, pour la plupart, elles ne sont pas situées dans des lieux stratégiques c'est-à-dire qui minimisent le transport du quai à l'usine. Nous avons beaucoup trop d'usines de transformation et la plupart d'entre elles opèrent pour de trop courtes durées de temps.

Selon ma vision, nous commencerions par rebâtir l'industrie de la transformation en construisant de nouvelles usines et en modernisant les quelques-unes qui sont récupérables. Ceci serait fait à partir d'un plan de rationalisation échelonné sur plusieurs années où les usines appelées à disparaître le feraient à partir d'un programme de rachat permettant aux propriétaires de fermer boutique avec dignité.

Ces nouvelles usines, dont quelques-unes seraient situées dans le Nord-est et d'autres dans le Sud-est, seraient parmi les plus modernes au monde. Elles seraient multifonctionnelles et auraient la capacité de s'adapter rapidement aux conditions changeantes du marché mondial. Bien sûr, ces usines viseraient à opérer 12 mois par année, et ce, à partir de produits d'ici et d'autre qu'on irait chercher ailleurs, provenant soit de la pêche commerciale ou d'élevages. Ces usines ne verront pas le jour si elles ne peuvent pas opérer un minimum de six mois par année.

Ces usines auraient l'habileté de transformer beaucoup de produits en utilisant beaucoup moins de main-d'œuvre. La main-d'œuvre serait spécialisée, recevrait de très bons salaires, aurait une sécurité d'emploi et n'aurait jamais à s'inquiéter d'avoir assez de semaines de travail pour se qualifier pour l'assurance-emploi. La main-d'œuvre sera professionnelle et des plus performantes.

Les prix obtenus pour les produits finaux seraient parmi les meilleurs au monde surtout en ce qui a trait à la production du crabe des neiges et du homard. Ces produits devraient être les produits les plus recherchés à travers le monde, en particulier dans la restauration haut de gamme.

Cette modernisation au niveau de la transformation serait accompagnée d'une toute nouvelle approche pour capturer la ressource à laquelle nous avons accès. Il faudra repenser la manière dont on s'y prend pour capturer les ressources marines. Il

faudrait rebâtir notre flottille de pêche et réduire de façon substantielle le nombre d'embarcations et de pêcheurs. Tout ceci se ferait comme dans la transformation, soit à partir d'un plan de rationalisation où ceux qui seront appelés à se retirer le feront avec dignité à partir d'un programme de rachat.

La nouvelle flotte sera multifonctionnelle et pêchera le maximum d'espèces entre les périodes de glaces. La stratégie de capture serait planifiée dans son ensemble plutôt que pêche par pêche, ou selon l'espèce, en maximisant l'utilisation des embarcations existantes, minimisant ainsi le nombre d'embarcations nécessaires. À bien y penser, il paraît absurde qu'un bateau d'un million de dollars et plus passe 7 à 8 semaines à pêcher le crabe, pour ensuite rester en cale sèche quelque part pour 44-45 semaines. Il est tout aussi absurde qu'un bateau côtier, coûtant jusqu'à 200 000 \$, pêche le homard pendant 10 semaines et qu'il soit stationné à côté de la maison de son propriétaire pour le reste de l'année...

En 2007, il y a sûrement une manière plus efficace de capturer nos ressources. Cette division entre pêcheurs côtiers et semi-hauturiers a fait son temps. Elle est dépassée. Il faut éliminer ces notions et concevoir une seule flottille. Finies les chicanes entre les flottilles pour savoir qui pourra capturer une plus grande part de la ressource disponible.

Il y aura moins de pêcheurs, mais ceux qui pêcheront le feront pour une beaucoup plus longue période de temps et gagneront très bien leur vie à la pêche. Encore une fois, l'assurance-emploi deviendrait tout à fait secondaire.

Comme Rome ne s'est pas bâti en un jour, cette réforme pourrait être échelonnée pour concorder avec les objectifs d'autosuffisance de la province du Nouveau-Brunswick.

***Ma vision :***

***Une industrie de transformation réduite et ultra moderne, avec une main-d'œuvre professionnelle, des plus performantes et bien rémunérée; une nouvelle flottille de pêche réduite, ultra-moderne et adaptée pour pratiquer une pêche multiespèces.***

## **12. Recommandations**

On m'a demandé de traiter trois questions relativement précises reliées à l'industrie du crabe de neiges du Nouveau-Brunswick. J'ai constaté que l'on ne pouvait pas aborder ces questions sans se pencher un peu sur le fonctionnement de notre industrie des pêches le long de la côte est du Nouveau-Brunswick, sans aborder aussi le contexte plus global. Je propose donc quelques recommandations d'ordre général avant d'élaborer des recommandations relatives à chacune des trois questions.

Les recommandations d'ordre général méritent qu'on s'y attarde davantage (possiblement dans un autre contexte), tandis que les recommandations relatives aux trois questions doivent plutôt donner lieu à des mesures immédiates; le temps presse et on doit passer à l'action maintenant.

Je tiens aussi à souligner que mes recommandations sont basées sur le profond respect que j'ai pour l'ensemble des pêcheurs, des transformateurs, des travailleurs et des représentants des divers ministères qui seront appelés à travailler étroitement ensemble pour faire réaliser ces recommandations et ultimement faire progresser notre industrie.

Pour donner ce grand coup de barre dont l'industrie a besoin, je privilégie une approche d'échanges, de collaboration et de participation volontaire au changement de la part de tous les intervenants de l'industrie et des gouvernements. Autant les porte-paroles que les membres du secteur de la pêche, autant les propriétaires que les travailleurs d'usine, autant les ministres que les fonctionnaires; tous doivent prêter main-forte. Nous avons du travail à accomplir pour remettre l'industrie sur les rails.

Mes recommandations sont aussi basées sur la ferme croyance que tous les intervenants sont capables de travailler ensemble pour innover, pour faire progresser, pour renforcer notre industrie du crabe des neiges. Finalement, mes recommandations reposent également sur une approche où il n'y aura pas de perdants. Pas question de déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul!

### ***a) Recommandations d'ordre général***

- 12.1. Étant donné que de nombreuses infrastructures de transformation ne sont exploitées que quelques semaines par année, dispersant ainsi de précieuses ressources, que la province instaure un règlement qui exige un nombre minimal de semaines annuelles de transformation en vue du renouvellement d'un permis de transformation. La mise en œuvre de cette exigence doit s'échelonner sur un certain nombre d'années. Ainsi, toute usine de transformation n'opérant pas un minimum de 15 semaines par année, d'ici cinq (5) ans, ne verra pas son permis renouvelé. Par la suite, toute usine de transformation n'opérant pas un minimum de 25 semaines par année d'ici 10 ans ne verra pas son permis de transformation renouvelé.

- 12.2. Étant donné la précarité de nombreuses usines de transformation des produits marins de la province, de leur âge avancé et dans certains cas de leur désuétude, que le gouvernement du N.-B. entame les démarches nécessaires pour élaborer un programme de rationalisation de l'industrie de la transformation des produits marins du N.-B.
- 12.3. Que le gouvernement provincial présente un projet de loi visant à encourager la mise en place d'un regroupement des transformateurs. Cette loi devrait être semblable à celle qui existe pour les pêcheurs côtiers; c'est-à-dire, si une majorité de transformateurs est d'accord avec la création d'une association, tous les transformateurs sans exception devront alors payer une cotisation.
- 12.4. Que la durée de la saison de pêche soit déterminée en fonction des réalités biologiques du crabe des neiges, tout en tenant compte des exigences du marché. De même, que l'on réitère le fait que le nombre de semaines de transformation du crabe doit être lié aux capacités optimales de transformation des usines, plutôt qu'aux besoins en assurance-emploi.
- 12.5. Que tous les transformateurs s'engagent collectivement à augmenter le salaire des employés d'usines à un minimum de 12 \$ l'heure. Même si cette mesure n'est pas suffisante pour pallier les conditions de travail actuelles des employés, elle constitue néanmoins un pas dans la bonne direction.
- 12.6. Que la province mette en œuvre un mécanisme où les pêcheurs détiennent automatiquement un lien (judiciaire) sur les actifs des usines auxquelles ils ont vendu du crabe, pour une valeur équivalant aux montants que leur doit l'usine, c'est-à-dire qu'ils soient considérés comme créanciers garantis en vertu de la *Loi sur les faillites*.
- 12.7. Afin de favoriser un dialogue continu, que les travailleurs d'usine et les pêcheurs se rencontrent annuellement pour discuter des débarquements et des conséquences sur leur situation respective, et de tout autre sujet d'intérêt commun.
- 12.8. Qu'un forum soit créé entre transformateurs et pêcheurs pour fournir une occasion de rencontre et de dialogue sur une base régulière et continue, pour discuter de sujets d'intérêt commun, tels que les conditions mondiales du marché, les questions liées à la qualité, etc.
- 12.9. Que l'on crée un forum de rencontre où les représentants des travailleurs de chacune des usines et les représentants de chacune des usines de transformation se rencontreront annuellement pour discuter de sujets d'intérêt commun.

## ***b) Recommandations liées aux trois enjeux***

### ***1. Le crabe des neiges capturé par les pêcheurs du N.-B. et transformé à l'extérieur de la province***

- 12.10. Étant donné qu'il n'est ni possible ni souhaitable d'empêcher les pêcheurs de vendre leurs prises de crabe à l'extérieur de la province lorsqu'ils peuvent y obtenir un meilleur prix, que les pêcheurs s'engagent, avant de passer à l'action, à

- donner aux transformateurs du N.-B. la chance d'égaliser ou de dépasser le prix offert à l'extérieur de la province. Cet engagement prendra la forme d'une entente en bonne et due forme, signée entre les transformateurs et les pêcheurs (tous les pêcheurs et tous les transformateurs devront signer l'entente individuellement).
- 12.11. Que la province du Nouveau-Brunswick entreprenne des pourparlers en vue d'une entente de non-ingérence entre les provinces de l'Atlantique et le Québec au sujet des prix accordés aux pêcheurs (y compris les subventions de tout ordre affectant les usines de transformation). Le cas échéant, l'entente précisera que la province visée doit aviser les autres provinces signataires.
- 12.12. Que le gouvernement provincial et l'industrie du crabe, y compris les associations de pêcheurs, entreprennent une campagne d'information pour encourager les pêcheurs à vendre leurs captures au N.-B. Cette campagne détaillerait les effets positifs de l'industrie sur le N.-B. (emplois, économie, etc.).
- 12.13. Que tous les transformateurs de crabe du N.-B. signent un protocole d'entente par lequel ils acceptent d'offrir leur surplus de crabe (le cas échéant) à transformer à d'autres transformateurs de la province avant de le faire transformer à l'extérieur de la province.

## **2. Le rythme des débarquements**

- 12.14. Que les pêcheurs et les transformateurs se rencontrent avant la fin janvier chaque année et signent un protocole de répartition des débarquements. Ce protocole doit être ratifié par tous les pêcheurs et tous les transformateurs avant la fin février.
- 12.15. Si les transformateurs et les pêcheurs ne réussissent pas à s'entendre sur un protocole de débarquements, le ministère des Pêches et des Océans devra réglementer les débarquements pour l'ensemble de la ZPC 12 et inclure ces règlements dans son plan de pêche annuel.
- 12.16. Que les débarquements soient limités à un maximum de deux voyages par semaine, autant pour les semi-hauturiers que pour les nouveaux arrivants.
- 12.17. Que les débarquements hebdomadaires soient limités à 10 000 livres pour les pêcheurs ayant une limite de 75 casiers, et à 40 à 50 000 livres pour les pêcheurs ayant droit à un maximum de 150 casiers.
- 12.18. Que l'on envisage la possibilité d'établir un horaire pour la première sortie en mer des pêcheurs. Les pêcheurs pourraient alterner leur tour d'une année à l'autre. Selon les besoins, une proposition alternative serait de limiter le nombre de casiers mis à l'eau durant les premières semaines de pêche.

## **3. L'instabilité dans l'approvisionnement des usines**

- 12.19. Qu'une institution indépendante (par exemple, l'Institut de recherche sur les zones côtières) ou toute autre agence soit mandatée pour produire un bulletin de renseignements bimensuel sur les conditions de marché et les autres facteurs

- pouvant influencer le prix de base payé aux pêcheurs. Ce bulletin pourra servir de base pour suggérer un prix de référence (prix de base) que les transformateurs devraient être capables de payer pour la matière première. Ces publications devraient s'échelonner du début du mois de mars jusqu'à la fin octobre.
- 12.20. Que les pêcheurs, les transformateurs et les gouvernements signent un protocole d'entente sur les rubriques à inclure dans le bulletin de renseignements bimensuel, par exemple, la valeur d'échange des monnaies, l'inventaire mondial de crabe, le prix et les quantités d'espèces de crabe concurrentes au crabe des neiges, le coût de la main-d'œuvre, du transport, et tout autre élément déterminé par ce groupe pouvant donner une meilleure indication de la valeur du prix de base du crabe des neiges.
  - 12.21. Que cette même institution ou agence indépendante publie un bulletin semestriel de renseignements sur l'industrie du crabe et sur son importance pour la région, et qui traiterait notamment de la production et des prix dans les autres pays, des conditions changeantes du marché, et de tout autre renseignement pouvant avoir un effet sur l'industrie du crabe du N.-B. Ces publications d'ordre général devraient avoir lieu au début février et au début septembre de chaque année.
  - 12.22. Que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les pêcheurs, et les transformateurs contribuent en parts égales à financer la publication de ces bulletins d'information, dont les coûts annuels sont estimés à 100 000 \$.
  - 12.23. À la lumière de tous ces renseignements, qu'une rencontre ait lieu entre les pêcheurs et les transformateurs au début avril de chaque année, afin de déterminer un prix de base pour entreprendre la saison.
  - 12.24. En cas d'échec de cette négociation, le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick nommera une tierce personne (un médiateur) chargée de déterminer le prix de base. Les frais associés aux travaux du médiateur seront partagés également entre les transformateurs et les pêcheurs.
  - 12.25. Que 50 % du crabe soit distribué aux transformateurs de crabe selon leur part historique et que l'autre 50 % soit vendu par enchère.
  - 12.26. Qu'un groupe de travail regroupant des représentants du ministère des Pêches du N.-B., du MPO, et des transformateurs soit mis sur pied pour fixer une formule de partage de ce quota.
  - 12.27. Après avoir adopté cette formule de partage du 50 % du quota, les usines qui veulent obtenir leur part de ce quota devront accepter de payer aux pêcheurs le prix de base établi.
  - 12.28. Que les usines qui ne payent pas chaque semaine les pleins montants du prix de base pour la totalité du crabe vendu par le pêcheur perdent leurs allocations de crabe de l'année suivante.
  - 12.29. Que des démarches soient entreprises d'ici le début janvier 2008 pour mettre en place un comité représentant l'industrie et les gouvernements, et qui sera chargé d'élaborer un système de vente aux enchères. À partir de la saison de pêche de 2009, un tel mécanisme de concurrence structurée et équitable servirait à régir la

vente de 50 % des quotas de crabe des pêcheurs du N.-B. (soit la partie non distribuée du quota).

- 12.30. Le comité devra également déterminer un mode de scrutin pour déterminer le niveau d'appui à ses propositions de système d'enchère (c.-à-d. comment déterminer ce qui représente une majorité, autant pour les pêcheurs que les transformateurs). Le comité devra soumettre son rapport avant la fin juin 2008.
- 12.31. Le système recommandé devra obtenir l'appui de la majorité des pêcheurs et des transformateurs avant qu'il soit mis en place. L'industrie devra se prononcer sur le rapport avant la fin septembre 2008 pour que le régime soit mis en place pour la saison 2009.
- 12.32. Que le gouvernement provincial, les pêcheurs, et les transformateurs contribuent en parts égales à financer les travaux du comité évalués à 150 000 \$.
- 12.33. Quelques considérations à propos de ce système :
- La moitié de l'achat du crabe vendu par enchère pourrait avoir lieu avant l'ouverture de la saison et l'autre moitié pourrait l'être quatre (4) semaines après le début de la saison. Le crabe des pêcheurs sera vendu à travers un agent représentant l'ensemble des pêcheurs. Le prix moyen obtenu sera distribué à tous les pêcheurs.
  - Un exemple de système d'enchère apparenté à *eBay* pourrait être considéré, c'est-à-dire un site d'enchère sur Internet où l'identité de chaque gageur est protégée. Le crabe y serait offert aux enchères par bloc de 500 000 livres. Une session d'enchère durerait une demi-journée. Le prix accordé aux pêcheurs correspondrait au prix moyen obtenu pour l'ensemble du crabe vendu à toutes les enchères (*le prix offert pourrait être lié à des conditions de qualité*).

## Références

Fish Processing Policy Review Commission (Eric Dunne, Commissioner), *Final Report*, December 2003.

Gardner-Pinfold, *Aperçu de l'industrie du crabe des neiges de l'Atlantique*, juin 2006.

Jones, David, *A Review of the Fishing Industry Collective Bargaining Act: A Framework for Stability*, October 2003.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, *Registre des travailleurs et travailleuses d'usine de la transformation du poisson de la Péninsule acadienne, Édition 2006*, Caraquet (Nouveau-Brunswick), novembre 2006.

Ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, *Statistiques sur la transformation du crabe des neiges au Nouveau-Brunswick*, octobre 2007.

MPO, 2007. *Évaluation du crabe des neiges de Terre-Neuve et du Labrador*. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis. sci. 2007/047.

MPO, 2007. *Évaluation du crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, E et F)*. Secr. can. de consult. Sci. du MPO, Avis sci. 2007/021.

Ministère des Pêches et des Océans du Canada, 2007, *Statistiques sur les débarquements de crabe des neiges dans la zone 12*, octobre 2007.

Sackton, John, *Remarks by the Non-Binding Price Formula Arbitrator and the Market Analyst*, March 16, 2007.

Task Force on Fish/Crab Price Settlement Mechanisms in the Fishing Industry Collective Bargaining Act (David Vardy, Chairperson), *New Beginnings: Bringing Stability and Structure to Price Determination in the Fishing Industry*, January 1998.